

# PROCES - VERBAUX

DE

# L'ACADÉMIE

DU GARD.



DE L'IMPRIMERIE SOUSTELLE
Boulevart St-Antoine, 9.

1868.

2284 + Kmac. 23

# PROCÈS - VERBAUX

DE

# L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 9 novembre 1867.

Présents: MM. Deloche, président; Teulon, de Labaume, Maurin, Pagézy, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Gaspard, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres résidants;

E. Brun, Ch. Lenthéric, associés-résidants.

Sur la proposition de son président et avant d'aborder tout autre sujet, l'Académie délibère que le procès-verbal de ce jour contiendra l'expression des profonds et unanimes regrets que lui cause la perte de M. le baron de Daunant, l'un de ses membres les plus anciens, décédé à Nimes le 23 septembre dernier. L'élévation de son caractère, la variété de ses connaissances, sa collaboration

toujours intéressante, son goût sûr et éclairé pour toutes les choses de l'esprit, réunis à la facilité de son commerce et à l'urbanité de son caractère, lui avaient acquis depuis longtemps une place éminente dans le sein de la Compagnie, qui conservera soigneusement un précieux et durable souvenir de tant de qualités.

L'Académie décide en même temps qu'il n'y a pas lieu de pourvoir encore au remplacement.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Alexandre de Lamothe, qui donne sa démission d'associé-résidant, motivée sur la multiplicité de ses occupations, qui ne lui permet pas de participer aux travaux de la Compagnie. L'Académie, en acceptant la démission, charge son secrétaire-perpétuel d'exprimer à M. de Lamothe le regret qu'elle éprouve de ne plus avoir à le compter au nombre de ses membres.

- M. le président fait part à l'Académie d'une lettre contenant communication de la mort de M. le chevalier le Bidart de Thumaide, un de ses associés-correspondants, décédé à Herstal.
- M. Léonce Destremx, membre non-résidant, et M. Charvet, associé-correspondant, ont adressé à l'Académie, le premier, un ouvrage intitulé: Agriculture méridionale, le Gard et l'Ardèche; le second, Une Notice sur le Château de Saint-Privat du-Gard.
- M. Maurin dépose sur le bureau un ouvrage de M. Roux-Ferrand, membre honoraire, ayant pour titre : Le Bonheur dans le Devoir.
- M. le secrétaire-perpétuel est chargé de remercier MM. Destremx, Charvet et Roux-Ferrand de leurs envois.

Le même M. Maurin dépose aussi sur le bureau un volume publié tout récemment par un de nos compatriotes, contenant un certain nombre de diverses pièces, lettres et documents intéressants, se référant à l'époque de la Terreur, à Nimes, qu'il a recueillis et dépouillés au greffe de la Cour impériale.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la fin du mois d'août:

Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux, (3° série. — 29° année. — 1867.)

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy. (Tome xxvII. — 1864-1865.)

Le Bibliophile français. (1867. nos 17-18, sixiè-

me année — 15-30 septembre.)

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie (seizième année. — 61° et 62° livraisons, — janvier à juin 1867.)

Bulletin de la Société impériale des Antiquai-

res de France. (1866.)

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire Inférieure. (Tome 7°, 2° trimestre 1867.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (Jura), (8° année 1867, n° 8.)

Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers, (nº 117, bulletin du 10 mai 1867.)

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (année 4867. — 21° v.— 1er et 2° trimestres.)

Catalogue des brevets d'invention (année 1867,

nºs 3 et 4.)

Catalogue général de la librairie française pendant 25 ans (1840-1865).

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844. (Tome 58.)

De l'Anthrax, par le docteur P.-S. Payan.

Journal d'Agriculture pratique (3° série, tome xviii, septembre 1867.)

Mémoires de la Société d'émulation de Cam-

brai. (Tome xxix, 4re et 2° partie.)

Mémoires de la Commission d'Archéologie et des Sciences historiques de la Haute-Saône (complément du tome IV.)

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse (6°

serie, tome v.)

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Marseille, (années 1865-1866-1867.)

Société des Sciences et Arts de Vitry-le Fran-

çais (19 février 1861 — 14 février 1867.)

Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (2° année, 1866.)

Revue archéologique du midi de la France,

(vol. 2, septembre 1867, nº 1.)

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'Instruction publique, (4° série, tome v, juin 1867; tome vi, juillet, août et septembre 1867.)

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,

(4° série, 2° volume, 1866.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest (Poitiers) (2° trimestre 1867.)

Bulletin de la Société archéologique de Nantes,

(1er trimestre 1867.)

Bulletin de la Société protectrice des animaux,

(juin et juillet 1867.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1867, n° 1 et 2.) Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny (8° année, 1867, 6 numéros.)

Bulletin de la Société des sciences historiques

et naturelles de Semur (3° année 1866.)

-Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts, d'Orléans (3° trimestre 4867.)

Revue agricole, industrielle, littéraire et artis-

tique de Valenciennes, (nos 6, 7, 8, 1867.)

La mission du Poète, pièce de poésie par M.

L. CHALMETON, associé-correspondant.

Des Idées innées, de la Mémoire et de l'Instinct, par M. Boucher de Perthes, associé correspondant.

Discours de M. Boucher de Perthes; aux ouvriers en 1833, à l'occasion d'une exposition des produits de l'industrie (3° édition, 1867).

Libro decimoterzo della Politica, par Salvatore Fenicia, (Bari, 1867.)

Travaux de l'Académie impériale de Reims, (années 1863-1864, 1864-1865, 40° et 41° vol.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Lettres de la Lozère (décembre 1866, mars, avril, mai, juin, juillet 1867).

Bulletin des Séances de la Société d'Agriculture de France, nº 9, 1867.

Société littéraire et scientifique de Castres. — Mémoires. — 6° volume.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely (4° année. Exercice 1866).

Bulletin de la Société des Sciences naturelles et

historiques de l'Ardèche (nº 3, 1866).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (1er trimestre de 1867, n° 55). Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la nature recueillies dans le Morbihan.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie (3° série, tome 1°, 1867).

Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques (3° et 4° trimestres 1866, 5° série, tome 7 et 8).

Compte-rendu du Congrès scientifique d'Aix, le 1er volume publié en 1867.

Rapports de l'Institut Smithsonian, pour l'année 1865. 1 vol. Washington, 1866.

L'Exposition universelle, poème didactique en quinze chants, par Gaspard Bellin. Paris, 4867.

M. Pagézy expose qu'il fut invité, le 31 août dernier, à convoquer, en l'absence du président et du vice-président, le très-petit nombre de membres de l'Académie présents à Nimes à cette époque, pour recevoir communication d'une proposition que M. Causse avait été chargé de faire à la Compagnie de la part de M. Talabot, président du Conseil Général.

Cette proposition consistait dans la mise au concours de la question suivante :

Histoire de la Sériciculture et des diverses phases qu'elle a traversées dans le département du Gard et les départements voisins, depuis son origine jusqu'à nos jours.

La réunion du mois d'août accueillit cette communication avec la faveur qu'elle méritait. Elle chargea M. Causse de remercier vivement M. Talabot, et, répondant à l'intention qu'il avait manifestée de laisser à l'Académie le soin de fixer elle-même le prix du concours, de lui demander si celui de 1,000 fr. lui paraîtrait convenable.

M. Causse complète l'exposé de M. Pagézy, en donnant lecture de la lettre qu'il a écrite à M. Talabot, et de la réponse de celui ci, qui donne son plein assentiment à cette fixation et déclare tenir la somme à la disposition de l'Académie.

L'Académie, réunie aujourd'hui en séance ordinaire pour la première fois depuis la fin des vacances, exprime sa satisfaction de ce qu'elle vient d'entendre, et délibère que sa reconnaissance d'une offre aussi généreuse sera expressément

mentionnée au procès verbal.

Elle délibère en même temps qu'une commission spéciale sera chargée des préliminaires relatifs à la mise au concours de la question dont s'agit, soit pour la rédaction du programme et la publicité à lui donner, soit pour la fixation du délai à assigner aux concurrents, et par conséquent pour celle de la séance où le résultat du concours devrait être proclamé.

Il est procédé à la nomination de cette commission, qui sera composée de MM. Deloche, président; Pagézy, de Labaume, Abric, Ollive-Meinadier, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel.

M. Teulon demande la parole pour lire à l'Académie quelques pages qu'il a senti le besoin de consacrer à la mémoire de M. de Daunant, en souvenir de ses anciennes relations avec lui comme membre de la Chambre des députés, de la Cour impériale et de l'Académie.

# « MESSIEURS,

» Des circonstances que j'ai vivement regrettées et qui étaient au-dessus de ma volonté, ne m'ont pas permis de me joindre au cortége d'amis, de magistrats et de membres de cette Compagnie qui ont rendu à M. de Daunant les honneurs funèbres. Des voix plus autorisées que la mienne se sont fait entendre sur les bords de sa tombe; et, si je n'avais à consulter que les intérêts de cette mémoire vénérée, le silence m'aurait peut-être paru plus convenable que cet hommage,

malgré moi, un peu tardif.

» Mais je ne puis oublier que j'ai été le collègue de M. de Daunant à la Chambre des députés; que j'ai été son subordonné et ensuite son successeur dans la magistrature; que j'ai été son confrère à l'Académie; et, à tous ces titres, j'ai cru qu'il devait m'être permis, bien que je n'aie pas eu l'honneur de vivre dans sa plus grande intimité, d'exprimer mes regrets personnels sur la perte de ce grand homme de bien. Dans tous les cas, la reconnaissance m'en eût imposé le devoir.

» Ceci n'est point un éloge ni une notice biographique. Ce ne sont que quelques notes jetées au hasard et sans ordre, à mesure que mes im-

pressions pourront me les inspirer.

» Ce qui me frappe au premier abord dans physionomie morale de M. de Daunant, c'est la cette simplicité de langage, de manières et d'habitudes, qui est presque toujours la marque des caractères privilégiés, et qui se rencontre souvent aussi avec un esprit supérieur : simplicité de bon sens et de bon goût, qui est comme l'image sensible de la droiture du cœur. Personne ne poussa plus loin que lui l'éloignement pour le charlatanisme et l'affectation. Aussi ne courait-il pas après les succès de salon, et sa conversation, sensée et nourrie d'une instruction solide, était-elle dépourvue de ces mots à effet que recherchent tant les causeurs à la mode, et qui n'ont pas même toujours le mérite d'une véritable improvisation. Mais dans les sujets

d'un intérêt sérieux, il retrouvait vite une supériorité qui laissait bien loin derrière elle ces futiles avantages. Il ne transigeait jamais avec la morale, pas plus dans ses appréciations poliques que dans ses jugements sur les relations privées. Je me souviens que, dans une conversasion assez longue que j'eus avec lui à l'époque de la guerre du Schleswig-Holstein, il qualifia avec une sévérité et une indignation que je partageais du reste complètement, la politique de fraude et de violence pratiquée par le cabinet

qui avait pour chef M. de Bismark.

» C'est en 1833, je crois, après quelques années passées à la Chambre des députés, où il rentra plus tard comme représentant d'un autre arrondissement, qu'il fut nommé premier président de la Cour royale. Il remplaçait un homme qu'il n'était pas aisé de faire oublier et dont le nom pouvait être un écueil. M. de Cassaignolles appartenait à cette forte race de magistrats dont on va, comme par habitude, chercher le modèle - dans les souvenirs des anciens parlements. Député en même temps que premier président, il avait fait preuve à la Chambre d'une indépendance qui lui avait valu la défaveur du gouvernement de la Restauration. Cette récompense que l'on a trop prodiguée peut-être à quelques époques, la croix d'honneur, il ne l'avait obtenue que plusieurs années après sa nomination à la première présidence; et j'ai oui raconter que, au sacre du roi Charles X, il était le seulhomme de l'immense réunion remplissant la basilique de Reims, qui ne fût pas décoré de cette distinction. Pour tout dire, en un mot, M. de Cassaignolles était l'ami de M. Royer-Collard, et il était digne de cette illustre amitié.

» Tel était l'homme auquel succédait M. de Daunant, et la tâche n'était pas facile. Il se mon tra tout de suite à la hauteur de cette nouvelle position, en y déployant des qualités qui, sans être les mêmes que celles de son prédécesseur, pouvaient les balancer avec avantage; et les souvenirs qu'il y a laissés (qui le sait mieux que moi?) ont dû paraître redoutables à ses succes»seurs.

»Je ne parle pas du soin vigilant et attentif qu'il apportait à l'expédition des affaires, de la netteté et de la précision qui se faisaient remarquer dans la rédaction de ses arrêts, de l'urbanité et de la bienveillante politesse qui présidaient à ses relations avec ses collègues et avec les membres du barreau, du défaut absolu de morgue qui caractérisait tous ses actes et toutes ses paroles. Ce sont là des qualités qui, pour être précieuses, ne sont pas, grâce au Ciel, tellement rares qu'elles méritent des louanges exceptionnelles. Mais je ne serai démenti par personne, quand je dirai que M. de Daunant excellait et aurait trouvé peu de rivaux dans l'art de rendre à la fois intéressantes et ingénieuses, instructives et piquantes, ces courtes allocutions dont les occasions naissent si souvent pour un chef de compagnie, dans lesquelles il est si dissicile d'éviter le lieu commun ou l'emphase, et qui étaient toujours empreintes dans sa bouche d'un cachet d'élégance, de délicatesse, de distinction et de bon goût littéraire. Ces avantages ne viennent sans doute qu'en seconde ligne. Toutefois ils ne sont point à dédaigner, et le chef de compagnie qui en serait dépourvu laisserait quelque chose à désirer.

» Mais c'est là, pour ainsi dire, la partie luxueuse des qualités du magistrat. M. de Daunant avait su montrer de bonne heure que, chez lui, le fond répondait aux formes, et que, sous cette extrême bienveillance, il y avait, au besoin, une grande

indépendance de caractère. Dans les premières années de la Restauration, lorsqu'il n'était encore que conseiller-auditeur attaché au parquet, le procureur général de cette époque, dans une affaire à laquelle l'élément politique n'était probablement pas étranger, lui enjoignit de porter la parole dans un sens qu'il lui indiqua. La conscience de M. de Daunant résistait à cette pression; il s'y refusa avec respect, mais avec fermeté. Le procureur-général insista; le conseiller-auditeur offrit sa démission, qui ne fut pas acceptée, et

l'affaire n'eut pas de suites.

»Une occasion plus solennelle, une épreuve plus difficile devait se présenter pour M. de Daunant, dans laquelle il aurait à déployer cette force et cette indépendance dont je viens de parler. Quand la Révolution de 1848 éclata, il n'hésita pas à donner sa démission. Il prit cette résolution de prime-abord, d'instinct, sans recourir à la réflexion, qui, du reste, n'aurait fait que confirmer le sentiment énergique auquel il cédait. M. de Daunant aimait la liberté; car quel cœur généreux pourrait ne pas aimer la liberté? Mais les formes sous lesquelles elle se présentait ne pouvaient lui convenir. Il annonça donc publiquement son intention de résigner ses fonctions, et il le fit.

» D'autres le firent aussi; mais ce que je ne crains pas d'avancer, c'est que nul ne mit dans cet acte, autant que lui, de simplicité, de modestie et, en quelque sorte, d'effacement. Renoncer à une grande position judiciaire, à l'influence et au crédit qui en sont les conséquences ordinaires, lui parut une chose si naturelle, si facile, qui allait tellement de soi-même, qu'il n'aurait pas compris que sa conduite pût être l'objet d'un éloge ou d'une félicitation. Sans doute M. de Daunant, en agissant ainsi, obéit à

des opinions politiques qui avaient en lui de vieilles et profondes racines; peut-être céda-t-il aussi à cette secrète douceur qu'éprouvent les nobles âmes à se ranger du côté du parti vaincu.

» Je ne dois pas oublier que c'est dans l'enceinte de l'Académie que je parle, et je me reproche de n'avoir pas encore rappelé les titres de l'académicien. Aucun de nous, Messieurs, ne peut avoir perdu le souvenir de ces études si attachantes et si substantielles qui occupaient la verte et saine vieillesse de M. de Daunant, et dans la confidence desquelles il aimait à mettre l'Académie. Je me bornerai à mentionner ici la dissertation sur le procès des Templiers, parce que, après tant de plaidoyers pour et contre sur cette question qui a exercé la sagacité de tous nos historiens, le travail de M. de Daunant me paraît contenir le dernier mot sur ce grand fait historique. Il n'est personne qui, après l'avoir lu avec attention, puisse conserver le moindre doute (au point de vue juridique du moins), sur l'innocence de ces illustres victimes, sacrifiées à l'ambition, à la jalousie, à l'avarice et à la cruauté du pouvoir de cette époque.

» Quelque temps après, M. de Daunant nous initia à quelques détails pleins d'intérêt sur l'histoire locale de la Révolution, détails qu'il avait groupés avec habileté autour d'une figure des plus sympathiques, celle de M. Griolet, proscrit lui même, et dont le père périt victime de la Terreur; car on ne peut faire un seul pas dans l'histoire sans se heurter contre des martyrs.

» Je ne dois pas non plus passer sous silence des observations pleines de justesse et de vérité sur les Mémoires de notre caustique historien et grand écrivain, le duc de Saint-Simon.

» Je n'ai rien dit, Messieurs, de la vie politique si honorable de M. de Daunant. Il y a vingt ans, son éloge eût été prononcé à la tribune de la Chambre des pairs avec l'éclat qui accompagnait ces solennités funèbres. Ces temps ont fait place à d'autres temps. Et d'ailleurs, pourquoi craindrais-je de l'avouer? La ligne politique suivie par M. de Daunant n'a pas toujours été celle que j'ai suivie moi même; et peut-être, bien malgré moi assurément, il me serait plus difficile qu'à tout autre d'apprécier avec une impartialité complète cette partie de la carrière de M. de Daunant. Un silence respectueux m'est commandé par cette situation.

» Messieurs, il y a à peine quelques mois que, dans cette enceinte et à cette même place, M. de Daunant, me parlant d'un ami commun que nous venions de perdre, me répéta plusieurs sois avec émotion: Il était bon, il était bon. Ces paroles, qu'il prononçait alors à-propos de la mort de M. Madier de Montjau, je les lui applique à lui-même dans toute leur latitude, avec toute la portée qu'elles sont susceptibles de recevoir. Oui, Messieurs, M. de Daunant fut bon. Il posséda au plus haut degré cette vertu mère, cette vertu suprême qui est tellement, audessus de toutes les autres, que les hommes, dans leur langue à la fois si imparfaite et si hardie, ont cru devoir en ajouter l'expression au nom de la Divinité elle-même, comme étant le plus excellent de ses attributs.

» Telle m'apparaît dans mes souvenirs la figure de M. de Daunant. Je donne ici mes impressions sincères. Si j'avais été capable d'altérer la vérité à son profit, il me semble qu'il se lèverait du fond de la tombe pour repousser un éloge immérité, et qu'il m'adresserait ces paroles que Fléchier met dans la bouche du duc de Montausier: « Pourquoi viens-tu mentir pour moi, qui ne mentis jamais pour personne » ?

» Grâce au Ciel, ma conscience n'éprouve aucun

trouble à cet égard.

» Après avoir si bien rempli sa tâche comme homme privé, comme citoyen, comme député, comme pair de France, comme premier président et qu'il me soit permis d'ajouter, ici, comme membre de cette Compagnie, M. de Daunant s'est éteint doucement, non sans quelques souffrances toutefois, avec la sérénité d'un sage, au milieu d'une famille qui était justement fière de lui, et qui lui rendait en soins empressés et affectueux, en tendre vénération, le dévouement qu'il lui avait porté et le surcroît de considération qu'il avait fait rejaillir sur elle.

»Peut-on couronner une belle vie par une mort plus désirable? »

M. Maurin rend compte, comme suit, d'un ouvrage de M. Salvador, secrétaire-général de la préfecture du Gard, intitulé: Marseille et le littoral de la Méditerranée:

« Voici un livre qui cause une agréable surprise au lecteur; je dirai pourquoi tout-à-l'heure. Quand j'ai ressenti pour la première fois cette impression, j'ignorais que l'auteur fût, dans notre cité, revètu de hautes fonctions; et aujour-d'hui que je le sais doublement, d'abord par la notoriété publique, puis par un don qui m'est précieux, je ne vois pas pourquoi je tairais le sentiment de la première heure, quand une seconde lecture, sans le modifier en rien, n'y a ajouté que celui de la reconnaissance.

» Le Littoral de la Méditerranée, Marseille moderne et son avenir, c'est le titre du livre; et il y a bien là, on en conviendra, de quoi affrian-

der la curiosité la plus exigeante.

» Sans avoir même un entraînement de prédi-

lection pour les recherches de l'économie politique et de la statistique, on ne peut que se sentir attiré par la fécondité exceptionnelle du sujet; car qui ignore tout ce qui s'est accompli ou tout ce qui est en voie de s'accomplir, à l'heure actuelle, d'améliorations de tout genre dans cette région favorisée qui nous touche?

# » Voyez plutôt:

- » Dans un premier chapitre, l'auteur nous entretient de la Camargue, de la Crau, des canaux d'irrigation qui les fertilisent, des projets conçus ou déjà réalisés en partie pour l'accroissement des zones cultivables, du canal de Provence, dont les dérivations sont en voie de transformer le sol sec et poudreux des environs de Marseille. Puis, des canaux d'irrigation il passe aux canaux de navigation de Bouc, de Martigues, de Saint-Louis, le dernier en construction. Par le canal des Martigues une foisapprofondi, il montre que la mer de Berre pourrait devenir, en cas de guerre maritime, un port de refuge non seulement pour la marine marchande, mais encore pour une partie de notre marine militaire, idée que nous ont rendue familière les communications de notre confrère M. le baron de Rivière. A côté des progrès accomplis dans le mouvement commercial qui s'opère à l'aide de cette canalisation reliée à la mer et au Rhône, il nous fait connaître les industries nouvelles qui se sont créées autour de la mer de Berre et qui sont venues à la suite de l'approfondissement du canal de Bouc à Martigues.
- Dans le secondchapitre de son ouvrage, l'auteur aborde Marseille et n'en sort plus. Il décrit ses monuments publics, ses rues nouvelles et les constructions privées qui les décorent, ses ports récemment ouverts, ses docks, ses paque-

bots qui font rayonner son commerce dans l'extrême Orient et dans l'Amérique Australe; enfin, ses forges où se traite le riche minerai de fer

magnétique importé d'Afrique.

viens de condenser en quelques mots, on se demande s'il eût été possible de recueillir plus de faits et de les présenter avec une précision plus saisissante.

» Et, cependant, si là est le profit qu'on recueille à la lecture du livre, là n'est pas son attrait principal; et vous me croirez sans peine, quand je vous dirai que ce n'est pas ce qui peut expliquer le sentiment d'agréable surprise dont je

témoignais tout à-l'heure.

» Ce sentiment, il est né tout entier de la forme essentiellement littéraire de la composition. Le sujet étant donné, on n'eût rencontré qu'une expression un peu terne et sèche dans son exactitude, qu'on ne s'en fût pas étonné; mais il n'en est rien, et voilà ce qui charme. Tous les documents arides qui dormaient dans la poussière des états officiels ont revêtu une physionomie vivante, grâce aux ressources d'un merveilleux pinceau.

» On le comprend bien vite, l'auteur n'en est pas à ses débuts. Si nous ne le savions déjà, nous l'eussions deviné à l'aisance flexible et svelte de son style; mais je me tromperais bien si, à ses débuts, ce style n'était pas chaud et coloré comme il l'est aujourd'hui; car l'habitude ne donne pas ce que la nature prodigue à ceux qu'elle favorise

de ses dons.

» Il y a quelque chose qui me plaît plus encore que l'application de ces belles formes de l'art d'écrire à des sujets qui ne les comportent guère d'ordinaire : c'est que l'auteur ne se laisse pas éblouir par la riche exubérance des intérêts matériels qui se dévident avec tant d'éclat sous sa plume. Parfois une échappée de vue s'ouvre à l'horizon, qui nous rappelle que le culte de ces intérêts ne saurait asservir l'homme et lui faire oublier la poésie, les arts, tout ce qui ennoblit et épure son intelligence et son cœur, tout ce qui le ramène dans une région plus saine et plus haute ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Séance du 23 novembre 1867.

Présents: MM. Deloche, président; Pagézy, Jules Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Liquier, Tribes, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants;

Engène Brun, Albert Meynier, associés-résidants,

Bosc, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté.

M. le président lit une lettre de M. le docteur Fontaines qui exprime ses regrets que le mauvais état de sa santé ne lui permette plus d'assister aux séances et l'oblige à donner sa démission.

M. Ch. Liotard en communique une autre de

M. Bousquet, qui annonce son changement de domicile à Marseille, et regrette de se trouver par là en dehors des conditions nécessaires pour conserver sa position actuelle dans la Compagnie.

L'Académie a écouté ces deux communications avec un profond sentiment de peine. Il lui en coûte de voir cesser ses relations accoutumées avec deux membres qui lui étaient chers à tant de titres et dont l'assiduité à ses séances lui était si précieuse. Elle constate d'ailleurs que, en perdant M. Bousquet comme membre-résidant, elle le conserve de plein droit comme membre non-résidant; et, pour maintenir son lien de vieille date avec M. Fontaines, elle lui décerne à l'unanimité, séance tenante et sans s'astreindre aux formalités d'usage, le titre d'académicien-vétéran pour en jouir avec toutes les prérogatives qui y sont attachées.

M. le secrétaire perpétuel portera cette délibération à la connaissance de MM. Fontaines et Bousquet, chacun en ce qui les concerne.

Il sera pourvu au remplacement de la double vacance, en même temps qu'à celui de la vacance de M. de Daunant.

M. Florian Romer, secrétaire de la Commission d'archéologie de l'Académie des Sciences hongroises de Pesth, a écrit à M. Germer-Durand pour offrir un échange de publications à la Compagnie. Cette offre est acceptée, et M. Germer-Durand demeure chargé d'adresser à M. Romer les derniers volumes de nos Mémoires en retour de ceux publiés par l'Académie de Pesth.

M. Germer Duraud dépose un ouvrage de M. Jacques Foulc, de Nimes, membre de plusieurs sociétés savantes et professeur au lycée de Mâcon, qui fait hommage à l'Académie de la 1<sup>re</sup> livraison qu'il a publiée d'un Recueil de Chants nationaux des

deux Mondes, précédés d'un avant-propos et d'un Chant à l'occasion de l'Exposition universelle.

M. le président dépose sur le bureau les onvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Bulletin de la Société protectrice des animaux. — Août 1867.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 3° série, tome 2°.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, — Mai, juin, juillet et août 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle. — 3e trimestre 1867.

Catalogue des brevets d'invention. — Année 1867.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. — Septembre 1867.

A la suite d'un rapport de la commission spéciale nommée dans la dernière séance, l'Académie arrête comme suit le programme du concours proposé et du prix offert par M. Paulin Talabot, directeur-général de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, député et membre du Conseil général du Gard:

Mistoire de la sériciculture et des diverses phases qu'elle a traversées dans le département du Gard et les départements voisins, depuis son

origine jusqu'à nos jours.

» Les œuvres des concurrents devront être adressées, affranchies, au secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier février 1869, et porter u e pigraphe ou devise, reproduite dans un pli cacheté, contenant le nom et la demeure de l'auteur.

» Le prix, dû à la générosité de M. Talabot, sera décerné par l'Académie dans sa séance publique du mois de mai 1869. Il consiste en une somme

de 1,000 francs.

» Les Académiciens ordinaires et vétérans sont exclus du concours. Tout concurrent qui se sera fait connaître, même indirectement, en sera pareillement exclu (art.74 du Réglement.)».

Le programme ci-dessus sera inséré dans tous les journaux du département du Gard, dans ceux des départements voisins et dans les principaux journaux de Paris. Il sera également adressé aux diverses sociétés savantes avec lesquelles l'Académie est en relation.

A la suite de la fixation de ce programme, l'Académie, en témoignage de sa gratitude, délibère, séance tenante et à l'unanimité, de conférer à M. Paulin Talabot le titre de membre honoraire, sans s'assujétir aux formalités préalables ordinaires, comme elle l'a fait pour MM. Dumas et Pasteur. M. le secrétaire-perpétuel est chargé d'aviser M. Talabot de cette délibération.

- M. Liquier annonce à l'Académie la mort de M. le vicomte d'Yzarn-Freissinet, l'auteur des Pensées grises, qu'elle venait de nommer associécorrespondant à la fin du mois d'août.
- M. E. Causse donne lecture à l'Académie d'un mémoire sur le vieux couvent de Psalmodi, près d'Aiguesmortes:

« Ce couvent fut fondé, au commencement du vi° siècle, par les religieux de Saint-Victor-des-Fossés, à Marseille.

» Détruit par les Sarrasins, dans les premières années du viii° siècle, il sut reconstruit par Charlemagne en 791.

- » Charlemagne confia à Corbilien, supérieur du couvent, son petit-fils Théodemir, afin qu'il fût élevé dans la vie monastique et servît Dieu dignement.
- » Détruit de nouveau par une horde de Sarrasins vers le milieu du x° siècle, des âmes pieuses, notamment Frotaire II, évêque de Nimes, et Dalila, l'un des gouverneurs de la Septimanie, le firent édifier une troisième fois.

» Les moines du couvent de Psalmodi eurent à soutenir des luttes nombreuses contre leurs voisins, notamment contre Raymond VI, comte de Toulouse, et un certain Louët, seigneur de Lunel et

de Massillargues.

- Psalmodi, le lieu où fut plus tard bâtie la ville d'Aiguesmortes, ainsi que la plage que l'on appelle depuis cette époque Grau-du-Roi; il leur abaudonna lui même, en contre-échange, une belle terre qu'il possédait près de la ville de Sommières, conque sous le nom de la Condamine.
- » Après la mort de S. Louis, les religieux de Psalmodi tombèrent dans un grand refâchement; ils furent sécularisés par une Bulle de Paul III (1537) et définitivement attachés à l'évèché d'Alais, en 1694.
- » En 1789, les biens de Psalmodi furent vendus comme biens appartenant à la Nation, et les rentes conférées à l'hospice d'Alais, qui les perçoit encore aujourd'hui.

» Le couvent de Psalmodi a vécu douze cents

ans. »

M. Causse termine son mémoire de la manière suivante :

« Le 15 juin 1867, je sis un dernier pélerinage aux ruines de Psalmodi. Au moment où j'atteignis

la partie supérieure du tertre pierreux, l'horloge de Saint-Laurent-d'Aigouse sonnait la onzième heure du jour, le temps était splendide; l'alouette vaniteuse, perdue dans les hauteurs de l'atmosphère, faisait entendre ses gazouillements d'amour ; des taureaux sauvages, à demi-cachés dans les herbes palustres, ruminaient à mes pieds; j'avais en face de moi les remparts d'Aiguesmortes, cette couleur rougeâtre parsemée de noir, que la main de l'homme n'a jamais pu reproduire; un flamant s'éleva lourdement dans les airs, étalant au soleil ses ailes resplendissantes. Ces décombres empreints des souvenirs du passé; cet horizon sans fin: le vol de cet oiseau du ciel se dirigeant vers un autre climat, image saisissante de notre vie qui s'enfuit: tout cela offrit à mes yeux un spectacle que la parole humaine est impuissante à décrire. Que peuvent nos saibles ressources de l'art en présence des grandes scènes de la nature? »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 7 décembre 1867.

Présents: MM. Deloche, président; de Labaume, Maurin, Pagézy. Alphonse Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Tribes, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants;

Eug. Brun, Albert Meynier, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. le ministre de la marine a exprimé le désir de recevoir les Mémoires de l'Académie, qui font défaut à la bibliothèque de son ministère depuis l'année 1856 (1863 excepté). MM. Liotard et de Clausonne sont chargés de pourvoir à cette lacune et de répondre à M. le ministre.

M. Coulondre, maire de Villeneuve-lez-Avignon, a fait part à l'Académie de la découverte qu'il a faite, dans sa propriété de la commune de Saint-Thibéry (Hérault), d'une borne milliaire qui se trouve au bord de l'ancienne voie domitienne et sur laquelle on lit une inscription latine se référant à l'époque de Tibère. M. le secrétaire est chargé de remercier M. Coulondre et de l'inviter à adresser sa communication à la Société Archéologique de Montpellier.

M. Pagézy soumet à l'Académie un état statistique de ses travaux pendant l'année 1866-1867, et il propose de les faire imprimer et distribuer aux membres et associés-résidants, comme moyen de leur faciliter les recherches du volume des procès-verbaux, et aussi de leur remplacer jusqu'à un certain point l'envoi, qui a été supprimé, des exemplaires du journal.

M. Pagézy fait observer que de semblables états annuels seraient des éléments tout trouvés pour les tableaux statistiques décennaux qu'il conviendrait d'annexer, en leur temps, aux volumes de nos Mémoires, en continuation de ceux qui ont été imprimés dans le volume de l'année 1863-1864.

Il est rappelé que ce dernier point a déjà fait l'objet d'une précédente délibération. Quant aux travaux de l'année 1866-1867, l'Académie approuve l'état qui en a-été dressé par M. Pagézy, et en ordonne l'impression et la distribution, conformément au vœu par lui exprimé.

Le même M. Pagézy dépose sur le bureau deux autres tableaux statistiques, contenant l'état des présences et absences aux séances, pendant les deux dernières années, ainsi que celui des lectures qui ont été faites. Il en extrait certains rapprochements sur le plus ou moins d'exactitude des membres de l'Académie à s'acquitter de l'obligation prescrite par l'article 63 du règlement.

Sur la proposition de son président, l'Académie décide qu'il sera procédé, dans la première séance de février, à la nomination aux places vacantes de MM. de Daunant, Fontaines et Bousquet. M. le secrétaire rappelle, à cette occasion, que l'élection ne pourra porter que sur des candidatures inscrites au registre des présentations vingt-huit jours au moins auparavant.

Sur l'observation de M. le président que l'hommage plein d'intérêt rendu par M. Teulon à M. de Daunant, dans la première séance depuis la rentrée, n'avait pas eu cependant, aux yeux mêmes de son auteur, le caractère de la notice nécrologique accoutumée, l'Académie invite M. de Clau-

sonne à se charger de ce travail.

M. Maurin donne lecture de la première partie d'une étude sur le philosophe payen Thémiste, qui vivait à Constantinople au ive siècle. Il fait ressortir les pensées élevées et les sentiments pleins de tolérance dont ses œuvres portent la trace, et il le présente comme une sorte de type de la tournure d'esprit et du travail intérieur des hommes distingués de cette époque, qui n'avaient pas encore embrassé le christianisme.

M. LIQUIER lit la traduction suivante de l'ode d'Horace, Beatus ille:

## ODE II. - EPODES.

Heureux celui qui, loin du souci des affaires, Comme à l'âge d'Astrée et des premiers humains, Cultive avec ses bœufs l'humble champ de ses pères, Affranchi de l'usure, ou dédaignant ses gains! Il n'est point réveillé par le clairon terrible ; Une mer en courroux ne l'épouvante pas; Ecarté du forum par son humeur paisible, Des palais orgueilleux il détourne ses pas. Tantôt au peuplier avec soin il marie Des vignes sans appui les ceps adolescents; Tantôt il suit de l'œil, dans l'étroite prairie Du vallon sinueux, ses troupeaux mugissants; Tantôt son fer supprime une branche inutile; Tantôt il soude à l'arbre un plus fécond rameau, Ou loge son miel pur dans les vases d'argile, Ou d'une laine épaisse allége son troupeau. Mais, quand l'automne, aux champs, de doux fruits se cou-Quel plaisir il éprouve à cueillir ces primeurs, [ronne,] Que, sans aucun travail, la nature lui donne, Les poires, les raisins aux brillantes couleurs, Dont il te fait, Priape, une offrande joyeuse, Comme à Silvain, des champs le gardien vigilant! Il aime à se coucher sous une antique yeuse, Ou bien sur le tapis d'un gazon verdoyant. Le torrent cependant roule ses eaux profondes; Il entend dans les bois les oiseaux gazouiller; Et la claire fontaine, au doux bruit de ses ondes,

Coulant auprès de lui l'invite à sommeiller. Puis, lorsqu'avec l'hiver le Dieu tonnant ramène Et la pluie, et la neige, et les frimas glacés, Sa meute au loin poursuit, sur les monts, dans la plaine, Les sangliers fougueux vers ses toiles poussés. Son filet, suspendu sur la perche légère. Trompe le tourdre avide et le retient captif, Son lacet prend la grue à nos cieux étrangère, Heureux prix de sa peine, ou le lièvre craintif. Parmi ces doux plaisirs que goûte l'homme sage, D'oublier les amours qui n'aurait pas raison? Mais que sa chaste épouse au sein de son ménage Prenne soin des enfants, dirige sa maison, Telle que la Sabine, active et vigilante, Ou que l'Apulienne, au visage hâlé; Que de bois, par ses mains, le foyer s'alimente, Quand son époux revient de fatigue accablé; Qu'assemblant ses brebis qu'une claie environne, De leur mamelle enflée elle exprime le lait ; Qu'elle joigne le vin de la dernière automne Aux mets qui n'ont coûté que le plus simple apprêt; Ces douceurs au turbot sont pour moi préférables, Aux huitres du Lucrin, au sarget, que l'hiver, Qui soulève en grondant les vagues indomptables Des mers de l'Orient, pousse vers notre mer. Non, la poule d'Afrique. ou l'oiseau d'Ionie Ne sont pas à mon gré des mets plus succulents Que l'olive jûteuse en mon verger choisie Sur des rameaux chargés de produits abondants, La mauve, de nos jours qui recule le terme, L'oseille, don des prés, sous le gazon caché, Ou l'agneau qu'on immole aux fêtes du dieu Terme,

Ou le chevreau qui fut à des loups arraché.

A table, qu'il est doux de voir, à la soirée,

Les brebis au bercail revenir pesamment;

Entraînant la charrue à demi-renversée

Les bœufs, le cou penché, rentrer languissamment;

L'essaim des serviteurs d'une maison aisée,

Près du foyer qui brille assis joyeusement!

Ayant ainsi parlé, tout entier à l'idée

De vivre campagnard, Alphius l'usurier,

Aux ides, de ses fonds opéra la rentrée;

Aux calendes, il cherche à les négocier.

# Séance du 21 décembre 1867.

Présents: MM. Deloche, président; de Labaume, Maurin, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Liquier, Causse, Tribes, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Alègre, membre non-résidant;

Quesnault-Desrivières, E. Brun, Al. Meynier, Im-Thurn, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est lu et adopté.

M. Marius Topin, associé-correspondant, a écrit à l'Académie pour lui offrir un exemplaire de son livre : L'Europe et les Bourbons sous Louis XIV, en témoignage de sa profonde estime et de son affectueuse sympathie. M. le secrétaire-perpétuel est chargé de répondre à la lettre de M. Topin et de le remercier.

MM. Ernest Roussel et l'abbé de Cabrières ont fait hommage à l'Académie: le premier, de ses Rapports sur l'exposition de 1865 et 1867 présentés à la commission municipale des Beaux-Arts de la ville de Nimes; le second, d'une Allocution prononcée dans l'église paroissiale de Brignon (Gard), à l'occasion du service funèbre de M. Henri Pascal, sergent de la 1re compagnie du 1er bataillon des zouaves pontificaux, mort à Mentana, le 2 novembre 1867.

Les remerciements de l'Académie seront consignés au procès-verbal.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse). — 3° année, 1865-1866.

Annales de l'Académie de Mâcon, société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture.

— Tome 6.

Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. — 4° année.

Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France. — 1867, 1 er trimestre.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. — 1867-1868, 3° trimestre 1867.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, sciences, arts et belles-lettres. — Tome 1x, 1re et 2° livraisons, Bulletin de la Société protectrice des animaux.

- Septembre 1867.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — Compterendu mensuel, 3° série, tome 2°.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

- Tome 18°, août et septembre 1867.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. — 4° série, tome vi, octobre 1867.

Journal des Savants. - Novembre 1867.

M. Jules Salles informe l'Académie que M. Fernand Verdier, un de ses associés-résidants, vient d'obtenir un prix qui avait été mis au concours par l'Académie de législation de Toulouse, sur la question des dons et gains de survie entre époux.

M. Liotard lit le rapport suivant sur le volume de Chants nationaux, dont M. Jacques Foulc, de Nimes, professeur au Lycée impérial de Mâcon, a fait hommage à l'Académie, ainsi qu'il a été mentionné au procès-verbal de la séance précédente:

« Le livre que j'ai sous les yeux a pu paraître, au premier abord, placé sous le patronage de l'esprit do révolte et de désorganisation, et quelques personnes auront pu penser que certains parrains lui apporteront, à son entrée dans le monde, un appui plus compromettant que solide.

» Une des pièces qu'il contient est dédiée à Victor Hugo; telle autre à Michelet; il en est une à l'adresse de Garibaldi. Quoi d'étonnant? ce livre

est un recueil de chants nationaux.

» Mais, d'une part, une dédicace ; de l'autre, un mot flatteur, une réponse polie ne constituent pas une profession de foi; le choix d'un nom dans l'envoi d'un poète ne saurait devenir a priori un motif de proscription; et d'ailleurs le mot patriote n'est pas rigoureusement synonyme de révolutionnaire.

» Je me hâte donc d'écarter de mon examen ca revêtement, trop sonore peut-être, mais après tout fort accessoire de l'œuvre qui vous est soumise, pour n'y voir qu'un travail exclusivement littéraire.

» Nous ne possédons encore qu'une livraison de ce recueil, qui comprend une collection de chants nationaux des Deux-Mondes : la France, l'Angleterre, l'Italie, la Péninsule ibérique, l'Allemagne, la Hongrie, l'Amérique, etc., y prennent place successivement.

» Le contingent français réclamait nécessairement la Marseillaise. Je m'attendais à trouver à la suite le Chant du départ, dont je constate l'absence et je m'étonne d'y rencontrer Partant pour la Syrie. L'auteur explique, dans une note, qu'il a inséré cette fade romance, quoique les paroles en soient tout-à-fait dépourvues de couleur locale, parce que la mélodie de la reine Hortense est devenue l'air national de l'empire. A ce point de vue, on pourrait faire observer que la musique aurait dû accompagner ou mieux remplacer les paroles.

» Le Rule Britannia, de Thompson, le God save the Queen y représentent la part de l'Angleterre.

» Ainsi des autres nations.

» Quelle est, dans ce travail, la part de notre poète? C'est la traduction en vers français de ces hymnes patriotiques étrangers: il n'aurait pas trop mal réussi, si l'on peut appliquer à tous les morceaux l'éloge que fait M. dall'Ongaro de la traduction en français d'un des derniers chants de guerre de la jeune Italie.

» M. Foulc a-t-il également bien rendu soit le

texte, soit l'allure caractéristique des autres chants? Je ne saurais le dire, faute de suffisante compétence, lors même que j'aurais sous les yeux les pièces originales de la Suède, de la Moldo-

Valachie, etc.

» Mais, d'ailleurs, les textes originaux dont M. Foulc avait annoncé l'insertion en regard de son œuvre personnelle, je les ai vainement cherchés dans cette première livraison, qui n'est pourtant pas une simple annonce, mais bien la forme définitive d'une partie de l'œuvre.

» En attendant le complément de la publication, je me borne à recommander M. Jacques

Foulc à vos sympathies de compatriote.

» M. Foulc est de Nimes; il appartient à l'Université (professeur de langues vivantes au Lycée de Mâcon); à ce double titre, il a droit à des égards et non à un ordre du jour qui condamnerait son livre sur l'étiquette.

» Son intention, annoncée dans une courte préface, suffirait d'ailleurs à l'absondre, en supposant même que, comme traducteur, il fût resté au-

dessous de sa tâche.

» Que se propose-t-il en effet? Faire entendre aux jeunes générations des accents inspirés par le sentiment national, substituer aux chansons énervantes ou corruptrices des modernes Alcazars ou Eldorados des hymnes patriotiques, destinés à pousser l'homme aux grandes choses, à provoquer de nobles élans; et, dès lors, je me sens disposé à lui pardonner s'il manque ou s'il-dépasse le but.

» Les chants rassemblés par M. Foulc représentent les nations animées du désir de la conservation plutôt que de la conquête : l'amour du sol natal en est la pensée dominante et presque exclusive. Le chant national de la Hollande, celui de la Suède entre autres, confondent dans un même amour le souverain et la patrie.

» Eh! messieurs, si la fraternité des peuples doit être longtemps, toujours peut être, une utopie, compromise par les instincts et les convoitises individuelles, ne contristons pas ceux qui, dans leur candeur, s'obstinent à en caresser le rêve.

» A la suite des chants qui sont pour chaque peuple la glorification de l'honneur national, M. Foulc, puisant dans son propre cœur une pensée morale, pour marquer le terme de sa première étape, a placé une pièce traduite de l'anglais, qui me paraît contenir une belle aspiration à la patrie céleste.

» Vous le jugerez comme poète sur ce spécimen, qui rappelle la forme de notre regretté Reboul :

# CHANT DE LA MEILLEURE PATRIE (1).

I.

#### L'ENFANT.

La meilleure patrie, où sont donc ses rivages?
Tu dis que les enfants y sont heureux et sages;
Irons-nous habiter ces bords délicieux
Où l'on ne pleure plus? N'est-ce pas là, mon père,
Que l'oranger en fleurs parfume au loin la terre
Et que les mouches d'or voltigent dans les cieux?

### LE PÈRE.

L'âme en ce séjour souffre encore, Un Dieu comme ici l'exila;

(1) Ce chant, devenu, dans le texte original, populaire en Angleterre, n'est pas à proprement parler un chant national; mais comme tout auteur en écrivant doit se proposer un but moral, nous avons pensé utile de clore notre collection des hymnes nationaux par ce chant de paix et d'espérance qui montre que la meilleure patrie, pour l'homme, c'est le ciel.

(Note du traducteur.)

La soif, comme ici, la dévore. Non, mon enfant, ce n'est pas là!

II.

#### L'ENFANT.

Est-ce donc le pays où le palmier s'élève, Où le flot doucement vient caresser la grève, Où la datte mûrit dans un climat de feu? Où les parfums des bois embaument les vallées; Où d'étranges oiseaux aux ailes étoilées S'envolent, en chantant, à travers le ciel bleu?

#### LE PÈRE.

L'âme en ce séjour souffre encore, Un Dieu, comme ici, l'exila; L'ennui, comme ici, la dévore. Non, mon enfant, ce n'est pas là!

#### III.

#### L'ENFANT.

Alors, c'est loin! bien loin! dans ces riches campagnes Où sur des sables d'or coule l'eau des montagnes; Où sont les diamants, les saphirs, les rubis; Dans la belle contrée où le corail abonde; Où la perle grossit sous la vague profonde; La meilleure patrie, est-ce donc ce pays?

#### LE PÈRE.

L'âme en ces beaux lieux souffre encore, Là, comme ici, Dieu l'exila, Et l'ardent désir la dévore. Non, mon enfant, ce n'est pas là!

IV.

LE PÈRE.

L'œil humain ne peut voir cette terre bénie; L'oreille n'entend pas sa suave harmonie; Le rêve ne saurait peindre un monde si beau; On n'y connut jamais la mort, ni la souffrance; Le temps n'y peut flétrir les fleurs ni l'espérance; Sous le souffle de Dieu tout survit au tombeau!

Loin de ce monde inaccessible,

La mort à jamais s'envola!

La sainte patrie invisible,

C'est là, mon enfant, oui, c'est là!

» Je prie l'Académie, en attendant la fin de l'œuvre de M. Foulc, de répondre à l'hommage de l'auteur au moins par un remerciement ».

L'Académie charge son secrétaire de satisfaire au vœu de M. Liotard.

M. MAURIN continue la lecture de son étude sur Thémiste.

Cet orateur philosophe lui a servi de type pour peindre l'état du paganisme au iv° siècle de l'ère chrétienne.

Dans la première partie de son travail, il avait montré le paganisme se transformant, chez les esprits éclairés, en une doctrine éclectique, qui n'avait rien de commun avec celle des Alexandrins, et où il lui a paru facile de reconnaître la trace des idées chrétiennes.

Dans la seconde partie, l'auteur s'est attaché à reproduire l'état politique du paganisme transformé au sein de la société telle que l'avait faite le christianisme triomphant.

« Grâce, a dit M. Maurin, aux souvenirs d'une littérature immortelle, dont l'autorité n'était pas diminuée par un antagonisme qui n'existait pas avec la foi évangélique, puisque l'éclectisme cherchait un trait-d'union avec elle, cet état politique ne pouvait pas être amoindri. De là, un empereur, même intolérant comme Théodose, ne devait pas avoir de l'éloignement pour des païens que leurs lumières désignaient à son choix pour les fonctions publiques et dont les opinions religieuses ne pouvaient éveiller ses ombrages.

» Cet état de transition entre une société qui s'en allait et une société qui venait à la lumière, tantôt se combattant, tantôt se rapprochant pour aboutir à une rupture définitive, non sans avoir laissé des traces profondes dans le cours des âges, est un sujet plein d'intérêt et d'un intérêt qui n'est pas épuisé, encore qu'il ait été bien des fois

abordé ».

L'Académie a paru trouver quelque chose de nouveau dans les recherches qu'a faites M. Maurin pour établir l'influence des idées chrétiennes sur les discours de Thémiste, influence qui ne semble pas avoir été remarquée par les critiques qui se sont occupés de ce philosophe.

M. Viguié lit une étude historique sur les origines de la fête de Noël:

« Cette fête, dit il, universellement acceptée au 1v° siècle, fut, dès lors, célébrée avec un grand empressement et prit rang parmi les solennités les plus considérables de l'Eglise ». L'auteur en montre l'origine dans le sentiment universel des fidèles et dans le développement intime de la conscience chrétienne. « Elle apparaît, dit-il, d'abord sous une double forme : la forme de l'Eglise d'Orient, le 6 janvier, l'Epiphanie ; et la forme de

l'Eglise d'Occident, la Noël proprement dite, le 25 décembre. Suivant le génie des deux Eglises, la forme orientale, l'Epiphanie, insiste plus particulièrement sur l'apparition de Jésus, Fils de Dieu, et la forme occidentale, la Noël, sur la naissance de Jésus, Fils de l'Homme. — Ces deux formes se pénétrent réciproquement jusqu'à ce que la forme occidentale vienne à prévaloir dans l'Eglise entière ».

» Le jour de la naissance de Jésus étant, selon M. Viguié, absolument inconnu, la date adoptée par l'Eglise est une date spirituelle et symbolique. Le 6 janvier a son origine dans le parallélisme entre Jésus, le second Adam, l'auteur du salut, et Adam, le premier homme, l'auteur du péché, créé le sixième jour du monde. Le 25 décembre a son origine dans la fête juive, la fête des lumières, la fondation du femple célébrée le 25 décembre et préfigurant la naissance de Jésus, le temple éternel qui doit abriter l'humanité tout entière ».

Telles sont les principales idées qui ressortent du travail de M. Viguié.

M. Aurès communique à l'Académie, pour être admis au concours de 1867, un nouveau mémoire

sur la métrologie gauloise.

Il s'applique, d'abord, à constater, en citant plusieurs exemples, qu'un monument épigraphique construit en se servant d'un pied romain permet toujours de déterminer avec exactitude, non-seulement la longueur de ce pied, mais encore son mode de division en 42 onces ou en 46 doigts.

Il démontre, ensuite, que tous les monuments épigraphiques de l'époque gallo-romaine n'ont pas été construits à l'aide du pied romain, et que plusieurs, au contraire, ont été faits au moyen d'un pied ayant 32 centimètres 112 ou environ de longueur, comme notre pied-de-roi, et divisé,

comme lui, en 12 pouces.

En dernier lieu, ensin, il établit que tous les monuments épigraphiques de l'époque celtique ont été faits en se servant du même pied. Il cite notamment les inscriptions de Guéret, de Vaison, de Volnay et d'Antun. Et de tous ces faits il conclut:

«1° Que les Gaulois possédaient, avant l'arrivée des Romains dans les Gaules, une unité métrique linéaire, ou pied, que les Celtes leur avaient apportée d'Asie et dont ils se servaient dans toute l'étendue du territoire gaulois;

» 2° Que ce pied était exactement conforme à notre pied-de-roi actuel, tant par sa longueur que

par sa division en 12 pouces;

» 3° Que cette même unité de mesure a été employée, concurremment avec le le pied romain,

pendant toute la période gallo-romaine,

» Et 4°, enfin, que ce pied national, toujours préséré par le peuple, a repris naturellement le dessus, après la chute de la puissance romaine, et s'est conservé jusqu'à nous, sans altération sensible, sous le nom de pied-de-roi ».

L'Académie, après avoir pris connaissance de ce travail, décide qu'il sera envoyé à M. le ministre de l'instruction publique pour être présenté au concours de 1867.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Séance du 4 janvier 1868.

Présents: MM. Deloche, président; Alphonse Dumas, Jules Salles, Ollive-Meinadier, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, membres-résidants;

Albert Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Verdier, associés-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre est lu et adopté.

En l'absence de M. de Clausonne, éloigné momentanément par un deuil récent, M. Liotard est prié de vouloir bien remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

M. le président donne lecture d'une lettre qui annonce officiellement à l'Académie la mort de M. le docteur Fontaines, arrivée le 1 et de ce mois. L'Académie s'était déjà fait un devoir de donner un témoignage de sympathie au souvenir de cet excellent confrère, en assistant en corps à son convoi funèbre. Il y a six semaines, elle insérait au procès-verbal l'expression des regrets que sa démission lui avait causée. Elle délibère aujour-d'hui d'y consigner celle du profond chagrin qu'elle ressent de sa perte.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 1865.

Même société: Programme général des concours. — 1867. Revue archéologique du Midi de la France. -

Volume 11, nº 2, 14° livraison.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes: Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. — 19° année, tome xxi, n° 10. — Octobre 1867.

Mémoires de la Société linnéenne du Nord de

la France. - 1866.

Annuaire du département du Gard, pour l'année 1867, par MM. Ernest et Charles Liotard.

Bulletin de la Société protectrice des animaux.

- Octobre 1867.

Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin historique. — 16° année, 63° et 64° livraisons.

Juillet à décembre 1867.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine. — 1er volume de la 2° série, 1867. 11° volume de la collection.

L'ordre du jour appelle le renouvellement partiel du bureau, par la nomination d'un président et d'un vice-président.

Avant qu'il soit procédé à cette nomination, M. le président Deloche reçoit, à la sortie de sa charge, les remerciements de tous ses confrères présents à la séance.

M. le vice-président actuel Alphonse Dumas, que les usages et les précédents de l'Académie appelleraient naturellement à occuper le fauteuil de la présidence, expose à l'Académie que les fréquents déplacements auxquels l'obligent ses affaires, ne lui permettent d'accepter ni l'honneur ni les charges attachées à ces fonctions.

Le choix de l'Académie se porte alors sur M. Léonce Maurin, qui sera invité, en conséquence, à la présider pendant l'année 1868. La nomination du vice-président est renvoyée à la prochaine séance.

M. Albert Meynier lit une étude sur « la sculpture française et Jean Goujon. » Après avoir résumé l'histoire de l'art statuaire en France pendant le moyen-âge, il examine quelle action l'arrivée des artistes Italiens, appelés par François I<sup>er</sup> et ses successeurs, a pu exercer sur notre propre génie. Leur influence a été par-dessus tout une influence d'émulation. Les grands artistes français, Germain Pilon, Jean Cousin, Jean Goujon, tout en s'inspirant des Italiens et en profitant de leur

science, savent demeurer originaux.

Parmi eux Jean Goujon est le plus grand. M. Meynier raconte les rares détails connus de sa vie; il étudie ensuite ses œuvres : la Diane du château d'Anet; les sculptures du Louvre; celles de l'hôtel Carnavalet; la Fontaine du Marché des Innocents; etc. - Dans tous ces ouvrages, se retrouve la même délicatesse et la même habileté. Les bas reliefs sont exécutés avec une dextérité merveilleuse, les figures sont gracieuses et souples; les draperies se font remarquer par leurs lignes aussi ingénieuses que variées. Jean Goujon prend à la nature la précision admirable de ses contours; il s'inspire, autant qu'il-le peut, de l'antique, et s'efforce ainsi de combler le vide que laissaient en lui les défauts de son éducation. Il serait plus grand sans doute s'il avait suivi plus fidèlement ces divins modèles; gardant toujours dans ses œuvres une juste mesure de simplicité.

Tel qu'il est pourtant, il a mérité d'être mis au rang de ces maîtres dont Gæthe disait : « Qu'on ne peut garder en soi la grandeur de leurs œuvres. — Il faut, ajoutait-il, que de temps en temps nous retournions vers elles pour rafraîchir nos impressions ». M. LIQUIER donne lecture de la traduction suivante de deux odes d'Horace :

AD POSTHUMIUM: Eheu, fugaces.

ODE XIV. - LIVRE II.

Posthume, cher Posthume, hélas! de nos années L'inexorable temps précipite le cours; Les rides, par nos vœux, ne sont pas éloignées; Rien ne peut reculer le terme de nos jours.

Offrirais-tu par jour une triple hécatombe, Tu ne fléchirais pas l'implacable Pluton, Qui n'a jamais rendu ce qu'a reçu la tombe Et qui tient enchaînés Titye et Géryon

Au milieu de cette onde, invincible barrière, Que chacun sans retour traverse avec terreur, Qu'il soit le plus puissant monarque de la terre, Ou qu'il ne soit qu'nn humble et pauvre laboureur.

Que sert d'ouïr de loin rugir l'Adriatique; De s'éloigner des champs de carnage fumant, Et du vent du midi, sur la terre italique, De fuir, après l'été, le sousse malsaisant?

Il ne faudra pas moins visiter le Cocyte, Qui roule en noirs replis ses languissantes eaux, L'infâme Danaüs et sa race maudite, Et Sisyphe accablé par d'incessants travaux.

A tes champs, ta maison, ton épouse chérie, Tu devras quelque jour dire adieu pour jamais, Et, des arbres qui font le charme de ta vie, Il ne te restera que l'odieux cyprès. De ton vin, qu'un pontife envîrait pour sa table, Ton héritier plus sage un jour profitera, Et ce vin, que cent clés rendent inviolable, Sur ton brillant pavé souvent ruissellera.

#### AD LYRAM.

ODE XXXII. - LIVRE I.

Si souvent avec toi j'ai joué sous l'ombrage, Je t'en prie, ô ma lyre, accorde-moi des chants Dignes du nom latin, qui passent d'âge en âge Aux derniers de nos descendants;

Des chants tels que jadis les fit entendre Alcée, Dans ses plus doux loisirs ou ses rudes travaux, Soit qu'il tînt sa nacelle au rivage fixée, Soit dans les camps, ou sur les flots;

Lorsqu'il chantait Bacchus, les filles de Mémoire, Et Vénus, et l'enfant qui marche à son côté, Et Lycon, ses yeux noirs, sa chevelure noire, Et sa ravissante beauté.

O gloire d'Apollon, de Jupiter chérie, Ame de ses banquets dans le séjour divin, Salut! pour adoucir les chagrins de la vie, Jamais je ne t'appelle en vain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

# Séance du 18 janvier 1868.

Présents: MM. Maurin, président; de La Farelle, Dumas, Salles, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Causse, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants;

Alègre, membre non-résidant; Ginoux, associé-résidant.

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance :

M. Jacques Foulc, professeur au Lycée de Mâcon, remercie l'Académie de l'accueil bienveil-lant qu'elle a fait à son volume des Chants nationaux des Deux-Mondes.

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des manuscrits de M. Aurès, et annonce que son Étude sur les dimensions du Parthénon sera soumise à la commission chargée d'examiner les travaux archéologiques pour le concours de 1867.

L'Académie d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, appelle l'attention de l'Académie du Gard sur sa récente publication d'une statistique agricole pour toute la France, et provoque nos observations et rectifications sur les chiffres et résultats relatifs à notre département. M. Alphonse Dumas est invité à procéder à cet examen. M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Programme des sujets mis au concours.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes: Revue agricole, etc. (19° année.

Tome xxi, nº 44.)

Bulletin de la Société Académique d'Agriculture, Belles Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. (N° 119 et 120. Juillet et août 1867.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny. (8° année, 1867, n° 9 et 10.)

Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie. (3° série, 6° volume ; xxvie volume de la collection, 2° partie.)

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844. (Tome 60°.) Catalogue des brevets d'invention. (1867. —

nº 8.)

L'ordre du jour appelle la nomination d'un vice-président. Le choix de l'Académie se porte sur M. Viguié, qui sera invité à remplir ces fonctions pendant l'année 1868.

M. Liotard, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de l'année 1867. La vérification en est confiée aux soins de M. Ollive-Meinadier.

M. Germer-Durand informe l'Académie que M. Gaston Ducros, pasteur à Saint-Gilles, ayant dû, par suite d'une convention conclue avec la ville de Nimes, détruire le barrage du moulin qu'il possède sur le ruisseau de la Fontaine ou Vistre de Nimes, au delà du viaduc du chemin de fer, et

qui est connu sous le nom de Moulin-Rey (et plus anciennement sous celui de Moulin-de-la-Rey-nette), y a découvert quatre pierres tumulaires romaines. Il a bien voulu en informer M. Germer-Durand, dans une lettre du 6 janvier, où il exprime l'intention de « faire hommage à l'Académie », pour les collections épigraphiques de la ville, de

ces quatre monuments lapidaires.

L'un d'eux malheureusement est totalement fruste, par suite du frottement des eaux qui ont passé, pendant plus de quatre siècles, sur la face de la pierre qui portait l'inscription; et c'est à peine si un œil exercé peut y distinguer les linéaments incertains de quatre ou cinq lettres. Mais il n'en est pas de même des trois autres, qui furent engagés dès l'origine dans une maçonnerie qui a protégé l'inscription. M. Germer-Durand met sous les yeux de ses confrères l'estampage qu'il a pris sur celle des pierres qui est, en ce moment, complètement dégagée. En voici le texte:

D.M
C-VIREI-C FILI
VOL-VIRILIS
INIVIR-IVR-DIC
MARIA-CRESIME
MARITO-OPTIMO

D[is] M[anibus] C[aii] Virei, C[aii] fili[i]. Vol[tinia tribu], Virilis, quartumvir[i jur[i] dic[undo]. Maria C[h] resime marito optimo.

« Aux dieux mânes de Caius Virius Virilis , fils de Caius , de la tribu Voltinia , quartumvir judiciaire. Maria Chrésimé à son excellent époux ».

C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un des premiers magistrats de la cité nimoise, auquel sa femme a élevé ce tombeau. A propos de cette inscription, M. Germer-Durand promet de communiquer prochainement à l'Académie le résultat des recherches auxquelles il se livre en ce moment sur les magistrats de la colonie nimoise qui ont porté tantôt le titre de Quartumviri juri dicundo, tantôt celui de Quartumviri ab ærario.

Le même membre propose à la Compagnie de décerner à M. Gaston Ducros, en remerciment de son offre généreuse, une médaille d'argent, qui lui serait délivrée, suivant l'usage, dans la

prochaine séance publique.

M. Révoil formule une pareille demande en faveur de M. Dussaud, entrepreneur de bâtiments, et de M. Carcassonne, charpentier, qui, l'un et l'autre, ont mis aussi, il y a peu de temps, des inscriptions importantes à la disposition de l'Académie.

Les propositions de MM. Germer-Durand et Révoil sont adoptées.

M. Ginoux lit une satire intitulée: Le monde d l'envers. C'est une petite trilogie dans laquelle il exprime d'abord le regret que les hommes soient souvent si exclusifs, les uns, en dénigrant le temps présent, les autres, en louant le temps passé outre mesure.

Hier est frère d'aujourd'hui,
Demain aura pour sœur la veille;
Quand le même soleil a lui,
C'est la même lune qui veille.
Chaque trois mois, même saison
Dans l'almanach se renouvelle;
C'est toujours le même horizon
Bornant notre pauvre cervelle.
Nous naissons et puis nous mourons

En tout de la même manière; Et, certes, si nous différons, Ce n'est pas par notre poussière.

La seconde partie est un tableau de certaines mœurs de la société au moyen-âge, qui, d'après l'auteur, sembleraient justifier les regrets du laudator temporis acti, mais qui, dans tous les cas, auraient pu survivre sans inconvénient pour la société nouvelle.

Que de travers pourraient disparaître des mœurs contemporaines, sans nuire à l'harmonie générale et au progrès! tel est l'objet de la troisième partie de la satire de M. Ginoux.

### III.

Notre siècle est trop brocanteur; Nul ne veut rester à sa place ; Il n'est pas de si grand bonheur Qui, bientôt. ne pèse et ne lasse. Tel passait pour sayant docteur... Il est heureux de pouvoir dire Qu'il est poète par le cœur Et que son âme est une lyre. Le poète, las de rimer, Cherche des succès de tribune ; La muse qu'il sut tant aimer Se fait trop vieille et l'importune. Plus d'un orateur est jaloux De passer pour un agronome, Pour un fameux planteur de choux, Pour un éleveur qu'on renomme. En échange d'un étalon, Il troquerait, sans nulle peine,

La faconde de Cicéron Et la verve de Démosthène.

Mais moi-même, en faisant des vers, Avant qu'on songe à me le dire, Ne suis-je pas, dans ce travers, Un des héros de ma satire? Le libre métier d'écrivain Se recrute de mercenaires, Pour leur esprit du lendemain, La veille, courant les salaires. On en voit qui changent, du soir Au matin, sans nulle vergogne; Dire blanc ou bien dire noir, Pour eux, c'est la même besogne. Je sais bien qu'un homme d'esprit, Pour expliquer ces volte-face, (C'est Dupin, je crois) nous a dit: « Laissez les hornes à leur place. » Le mot est plus joli que vrai; Car si je veux changer de route, La borne je transporterai Juste à l'endroit que je redoute.

Ah! plût à Dieu que nos guerriers,

Puisque changer c'est la coutume,

Ne voulussent que des lauriers

Pris à la pointe de leur plume!

Hélas! dans les arts de la paix

Nous nous lassons de nous instruire;

Aujourd'hui, nos plus grands progrès

Se font tous dans l'art de détruire.

Chassepots et canons rayés...

Que les combattants par cent mille

D'un seul coup restent balayés....

Et votre œuvre sera fertile!!

Il ne me reste qu'un espoir :

C'est que notre loi militaire

Ici-bas ne fera pleuvoir

Que des Bernardin de Saint-Pierre.

Quelle rage, quelle fureur! Quelle soif de remu-ménage! De son livre, chaque lecteur, Sans lire, veut changer de page. Il est une tâche pourtant Que nul aujourd'hui n'abandonne, Ni le seigneur, ni le manant, Dans l'échoppe ou tout près du trône, Toujours, partout, chercher de l'or, Se montrer âpre à la curée. En avoir, en chercher encor, C'est le seul travail de durée. Le monde est un vaste comptoir Où tout se vend, où tout s'achète; La conscience et le devoir Font souvent l'objet d'une emplette. On rive de fer et d'acier Des cœurs qu'on force à vivre ensemble Et qu'on oblige à se plier Au joug où rien ne les rassemble. On jette en pâture au hasard. Sous prétexte de convenance, Une jeune fille au vieillard,

Les soucis à l'insouciance.

La coquette à l'homme d'honneur

Qui rêve au bonheur d'être père,

La femme pleine de pudeur

Au faquin coureur d'adultère.

Or , tout ne va pas pour le mieux

Dans ce pitoyable amalgame,

Et l'on jure contre les dieux,

Contre son cœur, coutre son âme.

Et puis... commerçant, écrivain,

Soldat, orateur ou poète,

Quiconque a peur du lendemain

Loge une balle dans sa tête.

Nos pères avaient mieux compris Le livre de nos destinées. Ils portaient plus haut leurs esprits Qu'aux soins de nos courtes années. Pourquoi tant tourmenter son cœur, Lorsque si court est le passage? Pourquoi ces rêves de bonheur, Lorsque si près est le naufrage? Pourquoi tant retourner son lit Pour ne dormir que quelques heures? Pourquoi torturer son esprit, Afin d'embellir ces demeures Qu'il nous faudra quitter demain? Bandelettes du sacrifice, Telles sont les fleurs du chemin Qui nous conduit au précipice !!

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

and the property of the proper

## Séance du 1" février 1868.

Présents: MM. Maurin, président; Teulon, Deloche, de La Farelle, Pagézy, Alphonse Dumas, Aurès, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Liquier, Tribes, Gaspard, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier est lu et adopté.

Est également adopté celui de la séance administrative du même jour, qui consacre la délibération du 46, en vertu de laquelle MM. les anciens associés-résidants ont été nommés membres-résidants.

M. le Président adresse des paroles de bienvenue aux membres ainsi nommés, MM. Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, présents à la séance. Il leur exprime sa satisfaction du lien plus complet qui les attache désormais à la compagnie.

Il est donné lecture des lettres d'acceptation et de remerciment des trois autres membres de la même catégorie, MM. Albert Meynier, Ernest Roussel et l'abbé de Cabrières, non présents à la séance.

M. l'abbé Azaïs fait hommage à l'Académie, au nom de M. l'abbé de Cabrières, d'un exemplaire de l'édition originale des Panégyriques et sermons

de Fléchier. Cet exemplaire a appartenu à Fléchier lui-même, et la reliure porte l'empreinte de ses armes.

M. Liquier offre également à l'Académie, au nom de M. Victor Faudon, substitut du procureur-général près la Cour de Nimes, un exemplaire de l'ouvrage que ce magistrat vient de publier, sous le titre de : Essai sur les institutions judiciaires, politiques et municipales d'Avignon, sous les Papes.

L'Académie charge son secrétaire d'adresser ses remerciements à M. l'abbé de Cabrières et à M. Victor Faudon.

• Il est donné lecture d'une circulaire de M. Chasseloup-Laubat, sénateur, président de la Société de géographie, et de M. de Quatrefages, membre de l'Institut, président de la commission centrale de la même société, par laquelle ces messieurs recommandent, en son nom, le projet d'expédition scientifique au pôle-nord, formé par M. Gustave Lambert.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — 2° série, tome 40, n° 4, 1867, 4° trimestre.

Causeries familières sur certains animaux utiles, par A. Raymond, instituteur public à Beaune.

Revue des Sociétés savantes des départements. — 4° série, tome 6, novembre 1867.

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier (sciences, arts et belles lettres). — Tome 9, 3° livraison.

Leçons sur les lois et les effets du mouvement,

par M. Reynard, ingénieur en chef des ponts-etchaussées, président de la Société d'émulation du département de l'Allier.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France. — Tome 9, 2° li-

vraison.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — 6° année, 1867.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — Tome 18, octobre et novembre 1867.

Journal des Savants, décembre 1867.

Diverses publications adressées par l'Université royale de Norwège, savoir:

Norkinskinna.

Index Scholarum. - 2 cahiers, 1867.

Det Kongelige Norske Frederiks Universitets Iarsberetning for Jaret 1866.

Meteorologische lagttagelser, à l'Observatoire de Christiania, 1866.

Etudes sur les assinités chimiques. — Christiania, 1867.

M. Ollive-Meinadier s'acquitte du mandat qu'il avait reçu d'examiner les comptes de M. le trésorier et rend témoignage à leur bonne tenue et à leur parfaite exactitude. L'Académie vote des remerciments à M. Liotard.

L'ordre du jour appelle la nomination aux trois places de membres-résidants vacantes, soit par le décès de MM. de Daunant et Fontaines, soit par le changement de domicile de M. Bousquet, et à la quatrième place résultant des diverses délibérations prises dans les séances administratives susmentionnées des 16 et 18 janvier. MM. Flouest,

procureur impérial près le Tribunal de Nimes, Gustave Balmelle, premier adjoint à la mairie, avocat, Léon Penchinat et Ernest Rédarès, également avocats, sont élus à l'unanimité.

M. Emile IM-THURN lit une étude sur un volume d'Agriculture méridionale, publié récemment par M. Léonce Destremx, l'un de nos collègues, le continuateur persévérant des belles traditions de sa famille. Cette étude nous initie aux travaux de M. Destremx, soit dans le Gard, soit dans l'Ardèche, où il a obtenu une prime d'honneur. Elle établit d'une manière succincte et générale la situation agricole de ces deux départements. Elle entre aussi dans quelques considérations ayant pour but de parer aux désastres de l'industrie séricicole si fortement compromise. Elle conseille à cet effet des cultures temporaires variées, et demande, en attendant un nouvel état de choses, un allégement des contributions dans ces contrées dont les intérêts ont besoin en ce moment d'une protection particulière. M. Im Thurn, frappé des beaux résultats obtenus par M. Destremx, recommande les irrigations, la mise à profit de toutes les eaux qui peuvent être utilisées, l'accroissement des fourrages et par conséquent l'engraissement des bestiaux sur une grande échelle, le développement des fumures et des assolements; enfin, et à côté de tout cela, l'extension de l'instruction primaire dans les campagnes, base de tout progrès sérieux.

L'Académie invite M. Im-Thurn à exprimer à M. Destremx le prix qu'elle mettra à être tenue au courant de ses travaux et à entretenir ainsi les liens qui existent déjà depuis près de 70 ans entre

sa famille et elle.

M. l'abbé Azais lit une étude sur l'origine de la fête de Noël. Il affirme que la date du 25 décembre remonte aux temps apostoliques. Il invoque d'abord, avec S. Augustin, à l'appui de cette date chronologique, le témoignage de la tradition. « Cette fête, dit-il, est née avec l'Eglise elle-même, et les touchants souvenirs de Bethléem, qui occupent une si grande place dans la foi chrétienne, ont été célébrés avec leur date historique, comme ceux du Calvaire et du Saint-Sépulcre ».

A ceux qui demandent comment on a pu connaître cette date, puisque les Evangélistes se taisent, M. l'abbé Azaïs répond : « Ce jour béni de la naissance du Sauveur, le plus glorieux de tous dans la vie de la Sainte-Vierge, avait été certainement conservé par Marie et désigné par elle aux Apôtres; car une mère peut-elle oublier le jour où un fils lui a été donné, surtout lorsqu'elle sait que ce fils est appelé à des destinées si grandes? N'est ce pas Marie qui a fait connaître aux Apôtres les diverses circonstances du mystère de Bethléem, l'apparition de l'Ange aux bergers et les simples hommages de ces humbles pasteurs devenus les premiers adorateurs de la crèche? N'a-t-elle pas dù révéler non-seulement l'heure, mais le jour de cette naissance divine? Oui, c'est de la bouche de la Mère que les disciples du Fils ont recueilli cette date comme tant d'autres récits, et la tradition en est devenue dépositaire et l'a fidèlement conservée dans l'Eglise. Une date si grande, si mémorable, qui a été le point de départ d'une ère nouvelle, ne pouvait pas périr, et à défaut de l'Evangile, elle devait rester gravée au cœur des premiers chrétiens ».

Après la tradition, M. l'abbé Azaïs interroge les écrivains des premiers siècles. Ce sont d'abord les Constitutions Apostoliques, dont il établit l'autorité et qui confirment la date du 25 décembre. C'est ensuite l'homélie de S. Jean Chry-

sostome au peuple d'Antioche, qui vient à l'appui de la tradition de l'Eglise occidentale. Il explique ensuite pourquoi, pendant quelque temps, quelques Eglises des provinces orientales avaient célébré, le 6 janvier, la Nativité de Jésus-Christ, et il termine en ces termes :

« Si j'ai combattu dans cette étude les conclusions d'un de nos honorables confrères, il est un point sur lequel, je suis heureux de le proclamer, je me rencontre avec lui dans une complète fraternité de pensées et de sentiments. La note dominante de sa lecture sur les origines de Noël était une profession de foi vive et sincère en faveur de la divinité de cet Enfant mystérieux dont la première apparition sur la terre a fait l'objet de nos communes recherches. Si la date de sa naissance paraît encore enveloppée de quelque obscurité, il y a toujours une chose qui resplendit sans nuages aux yeux de notre foi : c'est la divine auréole du Sauveur, et mon âme fait écho à la sienne en saluant avec amour Celui qui est notre Maître, notre Rédempteur et notre Dieu ».

M. Teulon donne lecture de la traduction en vers d'un fragment des Métamorphoses d'Cvide, où le poète raconte le Déluge et le repeuplement de la terre par Deucalion et Pyrrha. Nous regrettons que le traducteur ait cru devoir, pour le moment, garder en portefeuille son élégante et fidèle reproduction de l'auteur latin, qu'il nous eût été agréable de mettre sous les yeux du public.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Séance du 15 février 1868.

Présents: MM. Viguié, vice-président; Teulon, de La Farelle, Pagézy, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Alph. Dumas, Liotard, Révoil, Bigot, Courcière, Ernest Roussel, Eug. Brun, Albert Meynier, Im-Thurn, Balmelle, Penchinat, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 1er février est lu et adopté.

M. le Président, s'adressant à MM. Balmelle et Penchinat, présents à la séance, exprime les sentiments de satisfaction et de confraternité que les membres nouvellement élus trouveront au sein de la Compagnie. Il est donné lecture des lettres par lesquelles MM. Flouest et Rédarès remercient l'Académie de leur nomination et témoignent leurs regrets de n'avoir pu se rendre aujourd'hui à la convocation.

Cette lecture est suivie de celle d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique qui annonce que la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements, à la suite du concours de 1867, aura lieu à la Sorbonne le 18 avril prochain, et qu'elle sera précédée de quatre jours de lectures publiques du 14 au 17 du même mois.

L'Academie délègue MM. Aurès et Révoil pour la représenter à cette solennité.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance:

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. — Tome VII, 3° trimestre de 1867.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. — 33° année, 1866.

Journal des Savants. Janvier 1868.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. - 1866.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille. — 1866, 3° série, 3° volume.

Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville. — 1861 à 1866, 2° partie.

Bulletin de la Société protectrice des animaux.

— Novembre 1867.

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, publié par les Sociétés d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. — 3<sup>me</sup> série, tome XVIII, octobre 1867.

Nuova Antologia, rivista mensile di scienze, lettere ed arti. — Anno terzo, sommaria delle materie, 1866-1867.

La Réforme scientifique, recueil mensuel périodique, publié à Morchain, près Nesle (Somme).

— Février 1868.

M. GERMER-DURAND a la parole pour une nouvelle communication épigraphique:

« Les deux pierres tumulaires du moulin de M. G. Ducros (moulin de la Reynette), dont j'ai parlé dans l'avant-dernière séance et dont je n'avais pu estamper les inscriptions, ayant été dégagées, il y a une dizaine de jours, par les soins de notre confrère M. Aurès, je viens en mettre aujourd'hui le texte sous vos yeux.

» Ces deux pierres, de grande dimension (1<sup>m</sup>40 de hauteur et 0<sup>m</sup>60 de largeur), doivent avoir mar-

qué la sépulture de personnes de distinction. L'ornementation est du meilleur style. Les deux inscriptions sont inédites.

» L'une est ainsi conçue :

D · M
C · IVLII · VOLT

MANSVETI

TAVCII

EX · TESTAMENTO

D[is] M[anibus] C[aii] Julii, Volt[inia tribu], Mansueti Taucii. Ex testamento.

« Aux dieux mânes de Caius Julius Mansuétus Taucius, de la tribu Voltinia. D'après une clause de son testament ».

 Voici l'autre (je supprime les ligatures qui y sont fort nombreuses) :

D . M.

T·CALVII·POMPEIANI

CALVIVS·SECVNDVS·ET

POMPEIA·Q·F·SEVERILLA

FILIO·PIENTISSIMO·ET

DESIDERANTISSIMO.

QVI·INDIGNE·EREPTVS

EST·IVVENIS·EXEM

PLI·RARISSIMI·ANNO

RVM·XVII·M·V·DIER·VI

D[is M[anibus T[iti] Calvii Pompeiani. Calvius Secundus et Pompeia, Q[uinti] F[ilia], Severilia filio pientissimo et desiderantissimo, qui indigne ereptus est. Juvenis exempli rarissimi, annorum septemdecim, m[ensium] quinque, die[rum] sex.

« Aux dieux mânes de Titus Calvius Pompéianus. Calvius Sécundus et Pompéia Sévérilla, fille de Quintus, au fils le plus tendre et le plus digne de regrets. Ce jeune homme, modèle des plus rares vertus, a été prématurément enlevé, à l'âge de dixsept ans, cinq mois et six jours ».

- » L'adjectif superlatif desiderantissimus, altération évidente de desiderandissimus, se rencontre sur d'autres inscriptions (Orell. 4644). Cette forme était usitée dans le latin épistolaire du 11° siècle. On la retrouve assez souvent dans la correspondance du rhéteur africain M. Cornélius Fronton, soit dans les lettres que lui adressent ses deux élèves, Marc Aurèle et Lucius Vérus, soit sous la plume de leur maître; et l'on sait si ce dernier se piquait d'élégance.— Pour cette raison, et pour d'autres encore que je n'ai pas le temps de vous déduire, je ne fais aucune difficulté d'assigner pour date à cette inscription le milieu du 11° siècle de notre ère.
- » Permettez-moi, Messieurs, pendant que j'y suis, de vous communiquer le texte inédit (je le crois du moins) d'une inscription qui, bien qu'elle n'ait pas été trouvée à Nimes même, a cependant été découverte sur le territoire de notre département, à La Roque, canton de Bagnols. Voici tout ce que je sais sur l'origine de ce petit monument:
- » Lorsque M. de Pistoris prit possession, il y a une dizaine d'années, du château de La Roque, qui lui a été légué par feu Mlle Deydé, de Montpellier, il trouva, dans l'une des chambres, la tablette de marbre que je viens de faire passer sous vos yeux. Il a bien voulu la mettre à ma disposition pour quelques jours.

»Cette tablette, haute de 0<sup>m</sup>243, large de 0<sup>m</sup>242, et épaisse de 30 millimètres, porte gravée avec soin, en petits caractères, l'inscription suivante:

AEGRILLIAE·FLO
RENTINAE·FILI
AE·PIENTISSIM
Q·VIX·ANN·XXXII
MEN·VII·DIE·X·
FECIT·A·AEGRI
LIVS·TROPHIMVS

[Dis] M[anibus] Ægrilliæ Florentinæ, filiæ pientissim[ae], q[uæ] vix[it] ann[is] triginta duo, men[sibus] septem, die[bus] decem, fecit A[ulus] Ægri[l]lius Trophimus.

« Aux dieux mânes d'Ægrillia Florentina, la plus tendre des filles, morte à l'âge de trente-deux ans, sept mois et dix jours, Aulus Ægrillius Trophimus a élevé ce tombeau ».

» Un éclat de la pierre par le haut a enlevé le D de la formule Dis Manibus. A part cela, l'inscription est intacte et complète. La dimension de cette plaque, l'absence de toute bordure, et surtout les fragments de courbes assez gracieusement tracées à la partie supérieure de l'inscription, tout semble indiquer qu'elle a été incrustée, comme cela se voit souvent, au centre de la face antérieure d'un sarcophage.

» A quelle époque cette plaque de marbre a-telle été découverte? Et sur quel point du territoire de La Roque? C'est ce qu'on ignore. Peut-être le sarcophage auquel elle appartint jadis sert-il encore aujourd'hui d'auge ou de pile dans quelque moulin ou quelque métairie des bords de la

Cèze.

» Cette inscription a déjà été estampée par M. l'abbé Léon Vinas, curé de Jonquières (Hérault), correspondant du Comité impérial des Sociétés savantes, et j'ai lieu de penser qu'il a communiqué son estampage au Comité; néanmoins, je crois, ainsi que je l'ai dit, cette inscription encore inédite ».

M. Viguié lit un rapport sur un ouvrage de M. A. Giraud-Teulon fils, intitulé: La Mère chez certains peuples de l'antiquité:

« La question, dit-il, qui est savamment exposée et traitée par le jeune et brillant écrivain, est des plus neuves et des plus intéressantes : elle a été soulevée et examinée incidemment en France dans les profonds et ingénieux ouvrages de M. le baron d'Eckstein, mais elle a été magistralement discutée et élucidée, avec un savoir immense, par un professeur de Bâle, M. Bachofen, dans un livre qui fait autorité en cette matière : Le droit de la Mère, recherches sur la gynécocratie du monde ancien. M. Giraud-Teulon s'inspire de ces beaux travaux archéologiques, sans les reproduire servilement, et apporte dans la solution de ce délicat problème le résultat de ses recherches et de ses réflexions personnelles.

» La thèse très-originale et très-hardie qui est soutenue dans ces pages est celle-ci: « Le pouvoir de la mère est antérieur au pouvoir du père. La famille a commencé par le droit de la femme et

non par le droit de l'époux ».

M. Viguié expose la thèse de l'auteur et les considérations principales sur lesquelles elle est appuyée. Ces considérations pourraient être rangées sous quatre chefs: 4° les mythes religieux, qui ne sont que la reproduction des sentiments de l'âme et des faits de la vie. Or, tous ces mythes nous indiquent une situation dans laquelle la femme, dans un âge anté-historique, exerçait l'action principale, tout au moins dans la famille. Toutes les divinités sont féminines, ainsi que toutes les

vertus. Le culte de Déméter, la Grande-Mère, est un indice frappant. 2º l'histoire. Les principaux historiens anciens, Hérodote, Strabon, Diodore de Sicile, sont unanimes à reconnaître que les droits de la femme prédominaient chez tous les peuples antérieurs aux Grecs: les Lyciens, les Locriens, les Légèles, les Cariens, les Etrusques, etc., peuples dont ces historiens nous retracent les mœurs gynécocratiques. 3º Les restes aujourd'hui encore existants des peuples disparus, et tout particulièrement les Basques des Pyrénées, dont les coutumes et la vie sont encore, à l'heure présente, gynécocratiques; 4º enfin, la légende des Amazones.

« Tous ceux, continue M. Viguié, qui sont quelque peu familiarisés avec l'antiquité classique savent la place importante que les Amazones occupent dans les souvenirs et l'imagination du monde grec et romain; elles sont à l'origine de l'histoire. L'art, la poésie, la science du passé, tout est plein d'elles. Au Pœcile, la guerre des Amazones occupait la moitié des murs à côté de la prise de Troie et de la bataille de Marathon. Des statues et des colonnes sans nombre rappelaient leurs exploits. Tous les historiens graves, grecs ou romains, sont unanimes à vanter le courage et la puissance de ces héroïnes. Leur empire semble avoir été florissant dans tout le monde connu des anciens. C'était un empire exclusivement gynécocratique, où le droit de la mère et de la femme était posé en principe et, quand l'autorité en était contestée, soutenu avec succès par la force.

» Qu'étaient donc les Amazones et à quoi faut-il réduire la légende de ce monde démétérien?

» La légende est la forme poétique de l'histoire. Le fait primitif et brutal s'est conservé dans cette gracieuse enveloppe. Il y a donc eu un monde amazonien; mais dans quelle proportion a-t-il existé?

» M. Bachofen admet, en s'appuyant sur l'apparition de faits semblables en Asie, en Europe et en Afrique, que le mouvement amazonien a été général, et qu'un empire de la femme, dont le souvenir est demeuré dans l'histoire par la légende de ces héroïnes, a été partout reconnu. Ce fut sans donte, pense-t-il, à cette époque de l'humanité où la femme réagit contre l'hétairisme, contre la situation dégradante de la promiscuité. Cette réaction fut violente, sanglante ; toutes les versions de la fable représentent les femmes ar dentes au massacre des hommes. Les Amazones seraient donc le souvenir de cet état de l'humanité où la femme, au nom de sa dignité et de la famille, réagit contre l'homme et fonda le droit démétérien à-peu-près dans tout le monde.

» M. Giraud-Teulon ne voudrait pas généraliser ce fait et suivre jusque-là son maître M. Bacho-fen. Il pense qu'il y a à la formation de la légende une cause plus simple et plus vraie dans ces époques reculées, dans cette Grèce pré-historique. Partout était établi le culte des divinités féminines et tout particulièrement de la Grande-Mère. Les Amazones ne seraient que les hiérodules de

la Déesse.

« Les jeunes filles, dit notre auteur, qui la desser» vaient étaient choisies parmi les plus belles. Elles
» se livraient aux jeux gymniques, aux tournois;
» et, couvertes de brillantes armures, s'élançaient
» sur des chevaux fougueux; le cheval est insépa» rable de l'Amazone dans la plupart des légendes.
» Lorsque les Grecs attaquèrent leurs temples,
» les Hétaires sacrées les défendirent intrépide» ment; car, avec le sanctuaire, tombaient leur
» déesse, leur prestige religieux, leurs privilèges

» et toute une société qui les entourait de respect, » d'honneurs et de richesses. L'imagination des » envahisseurs, facile à émouvoir, s'intéressa à » ces belles héroïnes, et du conflit avec les Asiati-» ques ne garda que le souvenir ; de là aux com-» positions artistiques de l'Amazone, il n'y avait » qu'un pas; la création d'une Penthésilée mourant » aux bras d'Achille devint la poétique narration » d'un fait réel. Nous ne croyons donc pas à l'exis-» tence de sociétés d'Amazones, même de courte » durée, si par ce nom on entend des Etats exclu-» sivement féminins; et la légende ne nous paraît » qu'un souvenir des nations gynécocratiques, » conservé par le côté le plus romanesque et le » plus séduisant, les hiérodules. »

» Tous ces fait religieux et historiques, mythes, récits des grands historiens grecs, existence, débris existants dans nos montagnes d'un monde démétérien disparu, légendes amazoniennes, tout concourt à appuyer la thèse avancée qu'à l'origine de la famille, avant la reconnaissance de la puissance masculine, était en vigueur, au moins dans le cercle domestique, le droit de la mère, la gynécocratie.

» Tel est, en substance, le travail dont j'avais à vous donner une idée. Si j'avais à faire une critique de ce système, j'adresserais à l'auteur ou plutôt à la doctrine elle-même un double reproche. D'un côté, il y a une certaine insuffisance de preuves. Quand on pose une thèse aussi hardie, il ne faut pas être sobre de faits, de citations précises et de déductions. Après la lecture d'un pareil travail, l'esprit est surpris, hésitant, mais pas convaincu. D'un autre côté, je ne sais si c'est avec intention, mais il y a un silence que je ne m'explique pas au sujet de la tradition sémitique et plus particulièrement de la tradition biblique, si directement contraire, dans la Genèse, au principe même de

la gynécocratie. A quelque point de vue que l'on se place vis-à-vis de ce vénérable document, objet de travaux si beaux et si approfondis en Allemagne et en France depuis quelques années, la haute et capitale importance n'en saurait être ignorée ni méconnue par l'historien des sociétés antiques. Mais j'avoue bien que ma critique de fond est désarmée par cet avertissement de l'auteur :

« Les pages qui suivent, dit-il, sont extraites » d'une étude plus importante sur le même sujet. » Obligé à une esquisse rapide, nous craindrions » que l'insuffisance des preuves et des textes allé- » gués n'imprimât à notre dissertation une cou- » leur paradoxale, absolument contraire à la vé- » rité, si nous n'avertissions que notre but a été » d'exposer simplement et sommairement une » thèse nouvelle, non de prétendre la démontrer. » Le lecteur n'a donc à chercher ici ni enchaîne- » ment de faits, d'après l'ordre des temps, ni dis- » cussion scientifique proprement-dite. » — Il faut donc attendre et ne pas demander à un tra-vail au-delà de ce qu'il prétend donner.

» Je ne terminerai pas ce compte-rendu sans adresser mes félicitations à l'auteur de cette étude. Je le loue d'abord de la direction de ses travaux. Ces recherches sur les sociétés antiques ont un charme austère qui n'attire que les esprits sérieux; c'est d'un bon augure, quand on voit un jeune écrivain engagé dans ces travaux difficiles et délicats qui exigent de l'érudition, de la force d'esprit et de vastes connaissances. Je le loue de son indépendance et de sa mesure. Il est habituel que l'élève renchérisse sur le maître et exagère sa tendance, surtout quand il s'agit d'une thèse neuve et originale. M. Giraud-Teulon sait se garder de cet emportement juvénile. Quelle que soit son admiration pour M. Bachofen, il sait résister

au maître, ne pas le suivre dans ce qu'il regarde comme excessif, et il a trop de droiture et d'amour personnel de la vérité pour répéter le magister dixit. Qu'il persévère dans ses recherches indépendantes, avec respect, mais sans engouement pour les maîtres de la science. Qu'il creuse lui-même les faits de l'histoire, les faits de la religion, ces profonds mythes qui donnent tant de clartés sur les origines des choses, ces mythes que le positivisme anglais de M. Grote peut dédaigner, mais dont la science historique doit s'attacher toujours plus aujourd'hui à comprendre le sens; et, à ce sujet, je me permets de rappeler à notre auteur cette belle parole non de Platon, ce serait naturel, mais d'Aristote, dans le 1er livre de la Métaphysique: « L'ami de la science l'est en quelque sorte des mythes ». Enfin, je loue le jeune écrivain de son style; il parle déjà avec une remarquable aisance la langue scientifique, langue sobre, claire, mesurée et qui, à l'occasion, ne dédaigne pas l'image. Aussi bien, M. Giraud-Teulon est de bonne race littéraire, et ce n'est pas dans cette Compagnie, heureuse et sière de les posséder, qu'il-me siérait de louer les siens. Il a une belle tradition à continuer, et ce début nous est le gage qu'il ne le fera pas sans éclat ».

M. E. Brun lit une pièce de vers, intitulée: Une visite à Pompéi, que précède une notice explicative des principales curiosités de cette ville ancienne. Il débute en nous la représentant environnée de la masse énorme de cendres qu'on a extraite de ses fouilles:

Pompéi, je t'ai vue, après une nuit sombre, li jeter en ressuscitant, Sur les bords de ta fosse où plane encor ton ombre, Ton linceul de cendres flottant. Il décrit ensuite la beauté de son site, les richesses de son commerce maritime, les plaisirs auxquels elle se livrait quand survint l'éruption du Vésuve qui l'ensevelit, et les épisodes les plus dramatiques de sa catastrophe, révélés par l'état des squelettes qu'on en a exhumés. Puis il chante sa résurrection :

Salut, cité, fille immortelle
Du passé, notre illustre aïeul!
Image de ses traits fidèle,
Tu sors de ton brûlant linceul,
Comme au printemps la fleur s'entr'ouvre
Sous la neige qui la recouvre,
Et tu reparais au soleil
Dans tout l'éclat de ta jeunesse,
Comme si quelqu'enchanteresse
T'endormait d'un profond sommeil!

L'auteur, après avoir parcouru la ville, entre dans les maisons et se représente comme le maître de l'une d'elles, qui vient en reprendre possession après une longue révolution de siècles :

Dans tes maisons abandonnées
J'entre comme le maître absent
Depuis d'innombrables années,
Qui les reconnaît en passant.
Debout encore, je retrouve,
Comme le nid où l'oiseau couve,
Le toit où je fus élevé.
Esclaves qui m'avez vu naître,
Ouvrez-moi, je suis votre maître
Qui des flammes s'était sauvé.

ll va visiter Diomède, Salluste et Pansa, ses principaux habitants, dont il a reconnu les maisons à leurs noms écrits sur la porte et qui lui offrent l'hospitalité dans leurs beaux atriums, cette partie de la maison romaine destinée au logement des étrangers.

Plus loin, il se suppose un antique pompéien qui rentre dans sa patrie après plusieurs siècles d'absence, en arrivant par le chemin de fer qui

passe sous les murs de la ville.

Un char d'invention nouvelle,
Traîné par un coursier de feu.
Sous ta montagne qu'il nivelle
M'a roulé sur son rouge essieu.
Amis, venez à ma rencontre;
Ma voile à l'horizon se montre,
Précipitez-vous vers le port;
Et, comme de vieux camarades
Que séparaient des mers sans rades,
Embrassons-nous avec transport.

De festons ornez vos pénates

Dans le triclinium d'été

Tendu de voiles écarlates,

Où le festin est apprêté.

Ceignons-nous de fleurs sous la treille,

Où pend une grappe vermeille,

Pour célébrer l'heureux retour

D'un compatriote posthume

Qui, dans la cité qu'on exhume,

Rentre après un si long détour.

Renversés sur des lits d'ivoire, A la mode des temps passés, Buvons, amis, à la mémoire De nos compagnons trépassés. Versez-nous, à belles esclaves, Le vin vieilli que, sous les laves, L'autre jour on a déterré!

they be broken to be a survey for any life

L'auteur, après divers épisodes de ce banquet fantastique qu'il place chez Diomède, rentrant dans le monde réel, regrette d'être obligé de s'arracher de ce monde idéal où l'on vit à Pompéi et finit par cette strophe:

Que d'autres, dans nos temps si tristes,
Aillent visiter, en touristes.

Les vallons de la Suisse et les sites germains;
Moi, j'aime mieux aller aux portes
Des solitaires cités mortes

M'asseoir, pour déplorer les malheurs des humains.

M. Teulon lit une traduction en vers du conte de Philémon et Baucis, extrait des Métamorphoses d'Ovide. Ecartant toute idée périlleuse de comparaison, il fait observer que l'œuvre de Lafontaine a été une œuvre d'imitation, qui, en prenant place parmi nos plus excellents modèles de poésie française, n'a pas eu d'ailleurs pour but de reproduire avec exactitude le travail et la pensée du poète latin. C'est cette pensée et ce travail primitifs que M. Teulon a voulu s'attacher à faire passer dans sa traduction avec le plus de fidélité possible. Nous regrettons qu'il ne nous ait pas plus autorisés à mettre le public à même de juger du succès de sa tâche qu'il ne l'a fait dans la précédente séance, pour la lecture de sa traduction de la fable de Deucalion et Pyrrha.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

# Séance du 29 février 1868 (1).

Présents: MM. Viguié, vice-président, Teulon, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, Alb. Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Verdier, Lenthéric, Rédarès, Flouest, Penchinat, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres résidants.

Le procès-verbal de la séance du 15 février est lu et adopté.

M. Roux-Ferrand, membre honoraire, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de : Origines du christianisme. L'Académie charge son secrétaire de remercier M. Roux-Ferrand de son envoi, et de l'inviter à la représenter aux réunions de la Sorbonne du 14 au 18 avril prochain, concurremment avec MM. Aurès et Révoil déjà délégués.

M. le président Maurin, retenu chez lui pour cause de maladie, transmet à l'Académie la notice sur M. Fontaines, qui lui a été adressée pour elle par M. Benoit, professeur à la faculté de Montpellier. L'Académie apprécie ce témoignage rendu à

<sup>(1)</sup> Il y a une erreur à rectifier dans le compte-rendu de la séance du ler février. C'est M Révoil, et non pas M. Liquier, qui a offert à l'Académie, au nom de M. Victor Faudon, l'Essai sur les institutions judiciaires, politiques et municipales d'Avignon, sous les Papes.

la mémoire de notre excellent confrère, et charge son secrétaire de remercier M. Benoit.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Paulin Talabot qui exprime à l'Académie ses sentiments de gratitude, à l'occasion du titre de membre honoraire qu'elle lui a conféré à l'unanimité dans sa séance du 23 novembre. Une indisposition prolongée avait retardé sa réponse.

Une circulaire du Congrès des Sociétés savantes fait connaître la date de sa séance générale qui aura lieu, à Paris, le 20 avril prochain, et celle des séances des congrès provinciaux qui auront lieu en 1868, savoir:

Le congrès agricole et industriel normand, à Flers (Orne), le 8 juillet;

Le congrès archéologique, à Carcassonne, le 20 novembre; à Narbonne, le 24; à Perpignan, le 26;

Le congrès scientifique, à Montpellier, le 1er décembre.

M. le sécrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance:

Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique. — Tome xx1, 19° année;

Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.— 1866-1867, 12° volume;

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.—
Tome XVIII, 1867;

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Sarthe.— 2° série. Tome XL, 19° de la collection, 1867-1868;

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Programme des concours pour les prix, 1867;

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles - lettres et arts de Bordeaux. — 3° série,

29° année, 1867, 3° trimestre;

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie. — Tome IX, 1865, 1866 et 1867.

M. le président renouvelle à MM. Flouest et Rédarès, membres nouvellement nommés et présents aujourd'hui à la séance, l'assurance des sentiments de fraternité déjà consignés au procèsverbal de la précédente.

M. Causse informe l'Académie que M. Dombre, ingénieur en chef du chemin de fer de Lunel à Arles, en faisant creuser les fondations d'un ouvrage sur l'embranchement d'Aiguesmortes, aurait mis à nu, ainsi qu'il le lui a déclaré lui-même, une pierre d'une grande dimension sur laquelle on voit d'un côté les attributs du roi S. Louis, un sceptre et des fleurs de lis, de l'autre côté, les insignes de l'abbé de Psalmody. Cette pierre devait servir de borne entre les propriétés cédées au saint roi et celles qui restaient au couvent, à suite de l'échange intervenu en 4248.

M. Causse ajoute qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour que ce reste précieux fût recueilli

pieusement.

M. Lenthéric dit à l'Académie qu'un fait identique se serait produit, il y a quelques années.

L'Académie charge MM. Lenthéric et Causse de s'entendre avec M. Dombre, afin que la borne royale, rappelant un souvenir qui se rattache si intimement à nos chroniques locales et à l'histoire générale de notre pays, soit mise en lieu de sûreté

et même, si le fait est possible, dressée sur le point où elle a été trouvée.

M. Liotard soumet à l'Académie une étude de littérature légère, qu'il place sous la sauvegarde de cet aimable conseil d'Horace :

Nec semper arcum tendit Apollo.

Cette étude, où de patientes recherches bibliographiques se dérobent sous une forme enjouée, appartient au genre de compositions qualifiées par les curieux: Dissertations singulières. Le mot chien en a fourni le sujet; le rôle attribué au chien dans l'histoire, dans la littérature et les arts, en

a fourni les développements.

M. Liotard débute par un travail de linguistique où il passe en revue les expressions dérivées du radical primitif, dans le grec, dans le latin et le français. L'Académie a particulièrement remarqué les curieuses observations qui accompagnent les termes Cagne, Cagnard, Canaille. Abandonnant le mot pour se rattacher à l'idée et à l'histoire de l'animal, l'auteur a divisé son travail en une série de chapitres où il a traité:

Des espèces de chiens et de l'emploi utile ou abusif que nous en faisons, suivant leur nature ou leur éducation.

Des noms propres imposés à ces animaux par

leurs possesseurs, à diverses époques.

Des qualités et des défauts attribués à la race. De l'intervention du chien dans l'histoire, dans la légende, dans le roman, dans la poésie, dans la peinture, etc.

Le grand nombre de faits, de citations, d'anecdotes qui remplissent le cadre de cette étude ne sauraient trouver place dans une simple analyse; nous en détachons le fragment suivant:

# LE CHIEN DANS L'HISTOIRE.

« Passant de la fiction à la réalité, que de fois rencontrerez-vous, à côté des figures historiques, la figure secondaire de cet ami de l'homme!

p Faut-il remonter jusqu'au chien d'Ulysse, jusqu'au chien d'Alcibiade? Celui-là doué par le poète d'une qualité qu'il refuse aux êtres humains, aveuglés, il est vrai, par des passions désordonnées, l'ambition et la jalousie; celui-ci servant de dérivatif pour débarrasser son maître de l'attention gênante de ses contemporains, si toutefois ce résultat fut obtenu; car c'était encore s'occuper d'Alcibiade que de s'occuper de son chien.

» M'arrêterai-je au compagnon inséparable de S. Roch? ou, franchissant de grands espaces pour me rapprocher de notre temps, vous rappellerai-je nos rois chasseurs de la dynastie des Valois? Charles IX entouré de ses grandes meutes et écrivant un traité de vénerie; le désœuvré Henri III causant, jouant, mangeant, couchant pèle-mêle avec des chiens et autres bêtes de toute espèce,

singes, perroquets, etc.?

» Je préfère évoquer le gracieux tableau de Marie Stuart portant dans ses bras un petit chien mignon, frisé, qui semble l'accessoire obligé de son costume traditionnel; et le grand levrier de Charles de Blois, compétiteur de Montfort au duché de Bretagne, que Froissart nous montre, comme un sinistre présage, abandonnant son premier maître pour aller lécher les bottes de son rival.

» Voulez-vous me suivre dans l'hôtel de la duchesse de Bouillon (la plus jeune des cinq sœurs Mancini)? Nous y trouverons une collection de chiens, mêlés à toutes sortes d'autres bêtes. Ce n'est pas étonnant : elle était des bonnes amies de La Fontaine. A quelque heure qu'on arrivât chez elle, on la voyait environnée de tous ces animaux, dont il fallait subir les jalouses querelles. Tout le monde ne les supportait pas aussi bien que le fabuliste, qui avait des droits particuliers à leurs égards en raison des hommages qu'il leur rendait et de l'immortalité qu'il leur assurait dans ses écrits.

» Un autre ami de la maison, le joyeux abbé de Chaulieu, ne le prenait pas aussi bien; il écrivait un jour:

« J'aurais bien des plaintes à vous faire de vos » rigueurs et de celles de messieurs vos chiens, » et de madame Cancan, dont je porte encore les » marques... »

» Une autre chienne, nommée Dorine et par abréviation Dodo, ne l'avait pas plus épargné; nonobstant ses griefs, il s'était fait le pourvoyeur de la ménagerie de la duchesse. On le rencontre à Marseille, marchandant, pour cette destination,

un jeune crocodile.

»Au reste ce goût singulier a été de tous les temps. Vers la même époque, on ne pouvait s'introduire dans la demeure de Crébillon sans entendre miauler une légion de chats qui remplissaient sa demeure, de la cave au grenier. Cela ne valait-il pas mieux que l'entourage ordinaire de loups qu'un chroniqueur nous représente partageant la chambre d'un maître aussi féroce que ses singuliers compagnons? Je veux parler d'un certain maréchal-decamp nommé Méac, créature de Louvois et son principal agent dans les dévastations du Palatinat».

Nous signalerons encore, comme points saillants de ce travail considérable, qui a occupé àpeu-près toute la séance:

La nomenclature des principaux ouvrages dont le chien a été l'objet principal; Une tentative de réglementation et de taxation de la race canine dont l'idée remonte à 1813, et qui dut échouer par son exagération;

Une singulière interprétation du nom donné

à la forêt de Fontainebleau;

La revue des fables de La Fontaine où la personnalité du chien est en jeu, pour en déduire la pensée du moraliste à l'endroit des mérites ou des vices de l'animal;

L'épisode de la chienne Myrrhina, transporté des dialogues de Lucien dans le roman archéologique de Bœttiger: Sabine, ou Matinée d'une

dame romaine à sa toilette.

M. Liotard, en terminant et toujours à propos du chien, puise dans la bibliographie des proverbes, qui ne contient pas moins de 134 ouvrages imprimés connus jusqu'à ce jour, indépendamment d'une quarantaine de manuscrits, quelques détails explicatifs de certaines expressions qui émaillent trop souvent la conversation des gens du monde, mais dont l'interprétation fait défaut quelquefois. Il relève par occasion quelques lacunes dans l'ouvrage le plus considérable et le plus récent sur ce sujet: Le livre des proverbes, de M. Le Roux de Lincy.

Malgré l'autorité des écrivains spéciaux, il croit que la question reste encore indécise de savoir s'il y a lieu de dire : le chien de Jean de Nivelle, en appliquant le mot chien à l'animal, ou ce chien de Jean de Nivelle, en l'appliquant comme qualificatif injurieux au seigneur qui s'était enfui de France sur les terres de Flandre, au lieu de répondre à une sommation.

M. Liquier donne lecture de la traduction suivante de l'ode d'Horace: O navis, etc. la 14e du livre 1er.

#### AD REMPUBLICAM.

Un flot nouveau t'emporte à la mer courroucée, O vaisseau! Que fais-tu? ne quitte pas le port.

Ne vois-tu pas que sur ton bord Nul bras ne fait mouvoir la rame délaissée?

Tes antennes aux vents ne peuvent résister; Ton mât plie et gémit sous l'effort des orages;

Contre l'onde en fureur essayer de lutter?

Ta voile est en lambeaux ; ta fervente prière N'intéressera pas les dieux à tes succès.

Pin jadis, enfant des forêts, A quoi peut te servir ton origine altière?

La poupe où resplendit l'éclat des ornements Du pilote n'est pas ce qui fait l'assurance;

Prends pour ton guide la prudence, Ou la mer te rendra le vil jouet des vents.

O toi dont je ressens tous les maux qui t'assiégent; Qui connais tous les vœux que pour toi j'ai formés,

Fuis les Cyclades, que protégent Les écueils menaçants autour d'elles semés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Branting birds amaged and a tentral will

## Séance du 14 mars 1868.

Présents: MM. Maurin, président, Teulon, de La Farelle, Alph. Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Flouest, Balmelle, Penchinat, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membresrésidants.

Le procès de la séance du 29 février est lu et adopté.

M. le secrétaire informe l'Académie de l'insuccès des recherches qui ont été faites à la poste pour retrouver les sept volumes de nos Mémoires expédiés à l'adresse de M. le ministre de la marine.

M. Deloche a écrit à l'Académie pour lui soumettre un travail manuscrit de M. Martinowsky, professeur au collège spécial d'Alais, consistant en deux rubriques détaillées des produits minéralogiques des environs de cette ville et des Basses-Cévennes, ainsi que des localités auxquelles ils appartiennent. M. Courcière sera invité à examiner ce travail et à en faire l'objet d'un rapport.

M. le docteur Crimotel, de Paris, a adressé une lettre à l'Académie pour lui faire hommage d'un opuscule intitulé: Le Médecin consolateur. L'examen de cette publication est confié à M. l'abbé Azaïs.

M. Liotard a été chargé d'offrir à l'Académie un exemplaire d'un petit poème de M. J. Canonge, en idiôme languedocien, intitulé: Brune-la-Blonde, ou la Gardienne des Aliscamps, légende arlésienne. L'Académie invite M. Ginoux à lui rendre compte de cette nouvelle production de notre ancien confrère.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Le Ver à-soie du Chêne à l'Exposition univer-

selle de 1867, par Camille Personnat.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 9e année, 1868, nº 1. Bulletin de la Société des antiquaires de

l'Ouest. - 4° trimestre de 1867.

Bulletin de la Société médicale d'émulation de Paris. Nouvelle série. - Tome II, fascicule nº 1. Bulletin de la Société impériale des Antiquai-

res de France.

Revue archéologique du Midi de la France -

Volume II, numéro 3.

Memoires de l'Académie des sciences, belleslettres et arts de Clermont-Ferrand. — Tome IX, 40° volume de la collection des Annales.

Société académique des sciences, arts, belleslettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

— 3° série. Tome vII, 1866 et 1867.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. — 3° série. Tome III, numéro 2, décembre 1867.

Histoire naturelle du Morbihan. Catalogues raisonnés des productions des trois règnes de la

nature recueillies dans ce département.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — 2° série,

rome XI, numéro 4.

Programme des concours de la Société agricole, scientifique et littéraire des PyrénéesOrientales, pour 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de La Rochelle. — 4° trimestre de 1867.

Programme du concours de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, pour 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — Septembre à décembre 1867.

M. Alphonse Dumas, chargé de présenter à l'Académie un rapport sur le dernier volume des mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, s'arrête principalement à une statistique agricole de la France, où plusieurs données d'un intérêt local ou général se trouvent résumées et offertes aux regards, dans une suite de tableaux et dans une carte de notre pays divisé en douze régions, limitées par leurs cultures naturelles.

M. Dumas termine ainsi son rapport: « Ces studieuses recherches, destinées à mettre en vive lumière tous les faits agricoles de quelque importance, non-seulement attestent le besoin éprouvé par les hommes spéciaux de pousser l'industrie rurale dans la voie du progrès, mais sont en même temps un signe non équivoque d'une plus grande faveur accordée aux choses de l'agriculture.

» Si cette disposition est aussi réelle qu'elle me le paraît, on ne saurait faire trop- de vœux pour la voir s'étendre et se propager; car l'un de ses premiers résultats serait d'appeler de plus en plus au sein des campagnes la résidence des familles aisées et riches, alors qu'elles se trouveraient lassées du mouvement tumultueux et de l'agitation souvent malsaine des grandes villes. Et les amis du pays et du bien se réjouiraient sincèrement de cet esprit nouveau qui, se généralisant, deviendrait le meilleur contre poids aux

fièvreuses passions et aux ardentes convoitises, l'un des malheurs de notre époque. Qui ne sent, en effet, que l'amour sérieux du sol et l'ensemble des efforts tendant à en accroître la fécondité sont, après tout, la plus sûre garantie de l'existence heureuse des sociétés et des gouvernements placés à leur tête »?

M. l'abbé Azais fait une lecture sur les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-Onuphre à Rome.

« Vous vous souvenez, dit-il, de ce beau poème de notre confrère, M. Jules Canonge, dans lequel il nous peint, en vers harmonieux, cette noble et grave figure du grand poète de l'Italie, avec ses agitations, ses souffrances et sa gloire. C'est le Tasse à Sorrente qui éveille l'intérêt le plus sympathique par la beauté mélancolique du sujet, l'émotion du récit et le charme douloureux qui s'attache à ce nom illustre. Or, je viens, dans cette lecture, détacher une page de ce poème et vous raconter les derniers jours de Torquato Tasso dans la paisible retraite du couvent de Saint-Onuphre. C'est la mort du poète chrétien, telle que devait la faire le chantre immortel de la Jérusalem délivrée, avec la douce paix et la sérénité de la foi, que je viens retracer, en m'inspirant des souvenirs d'une récente visite au monastère qui garde sa tombe ».

Notre confrère, après un rapide coup-d'œil jeté sur les douloureuses vicissitudes de ce poète infortuné, dont on a dit que sa vie tout entière fut un poème aussi dramatique que sa Jérusalem délivrée, nous le montre se rendant à Rome pour recevoir au Capitole les honneurs d'un triomphe semblable à celui qui avait été décerné, deux siècles auparavant, à Pétrarque. « Je vous ai des-

tiné, lui dit le Souverain-Pontife, la couronne de laurier, afin qu'elle soit aussi honorée par vous qu'elle a honoré les autres ». Il va frapper à la porte du couvent de Saint-Onuphre, sur les hauteurs du Janicule, « afin de commencer, ditil pieusement, de ce lieu élevé, dans ses entretiens avec les bons religieux, sa conversation dans le Ciel ».

» Le Tasse sembla oublier un moment ses souffrances, dans cette demeure hospitalière et paisible. On aurait dit que, de cette hauteur, il respirait de plus près l'air du Ciel, et son âme dilatée s'ouvrait au désir des choses éternelles. Il se plaisait, tant que ses forces le lui permirent, à parcourir, à pas lents, appuyé sur le bras d'un frère, le vaste jardin qui s'étend derrière le monastère, sur les pentes du Janicule. On montre encore aujourd'hui les rejetons d'un vieux tronc qui porte le nom de Chêne du Tasse. C'est au pied de cet arbre que le poète venait s'asseoir et contempler les solennels et poétiques horizons de Rome. Il voyait à ses pieds la ville se déployer sur les deux rives du Tibre roulant toujours ses eaux jaunâtres, flavum Tiberim. Les dômes des nombreuses églises lui montraient radieuse et triomphante cette croix qu'il avait chantée dans son épopée. Le Capitole, avec sa haute tour et ses palais, lui rappelait cette couronne promise à son génie et qui maintenant n'avait plus pour lui de prestige. Le vaste amas de décombres du Mont-Palatin et les débris des monuments antiques faisaient éclater à ses yeux la fragilité de la gloire humaine; et ce contraste saisissant de grandeur et de ruines, que Rome présente dans sa beauté mélancolique, ajoutait à la tristesse et au profond désenchantement qui s'était emparé de son âme. Portant plus loin ses regards, il voyait l'antique Tibur avec ses souvenirs de Mécène et d'Horace, et à côté cette brillante villa

d'Este, où il avait trouvé, lui aussi, un autre Mécène, et dont les frais ombrages, les terrasses, les grottes, les eaux jaillissantes, avaient inspiré sa muse.

» A près avoir longtemps promené ses regards sur ces divers spectacles qui n'avaient plus la puissance d'émouvoir son âme, il les relevait vers le Ciel et il se disait que c'était là seulement qu'il

trouverait le repos.

» C'est peut-être là, en laissant errer ses yeux sur les monuments de la cité éternelle, qu'il composa ce sonnet où respire toute la foi de son âme : « O Rome! ce ne sont point les colonnes, les thermes, les arcs de-triomphe, que je recherche en toi, mais le sang répandu pour le Christ et les ossements dispersés des Martyrs, dans cette terre maintenant consacrée. Bien qu'une autre terre l'enveloppe et la recouvre partout, oh! puissé-je lui donner autant de baisers et de larmes que je puis faire de pas en traînant mes membres infirmes »!

» Ce cri de foi et de poésie, échappé de son cœur, dut être le chant du cygne et son adieu su-

prême à la cité des Pontises ».

M. Azaïs nous représente le Tasse se faisant porter, presque mourant, à l'église, pour recevoir avec plus de respect le Sacrement divin qui fortifie l'âme à l'heure suprême, et s'éteignant paisiblement, le 26 avril 1595, dans la cinquante-unième année de sa vie, au milieu des bénédictions de la religion. Il raconte ensuite l'ovation posthume qui fut décernée à ses dépouilles et qui ne fut, hélas l que le triomphe de la mort. Il décrit le nouveau mausolée qui lui a été élevé de nos jours, dans l'église du couvent, et il termine ainsi:

« La mémoire du Tasse est toujours vivante chez les moines de Saint-Onuphre, et ils ont conservé avec un respect religieux la chambre où l'illustre poète rendit le dernier soupir. On y voit la table de bois sur laquelle il travaillait, le vieux fauteuil où il avait coutume de s'asseoir, son encrier, quelques autographes, le crucifix, don du Pape Clément VIII, qu'il eut entre ses mains à ses derniers moments et qu'il légua au prieur du monastère, et quelques fragments du chêne à l'ombre duquel il allait se reposer. Simples et touchantes reliques, que le visiteur contemple avec un pieux attendrissement!

- » Arrêtons-nous devant ce plâtre moulé sur la tête du poète et qui reproduit avec fidélité les traits de son visage. Il y a quelque chose de grand et de fier dans ce front large et puissant, mais on y voit aussi l'empreinte de la douleur et de la souffrance; il y a l'inspiration du génie, mais on sent aussi que le malheur a creusé ces yeux et assombri ces traits.
- » Il avait dit, dans un jour de découragement et de tristesse :

Se quiete è quaggiù fra il pianto et l'ira.

- » S'il y a quelque repos ici bas entre les larmes et la colère ».
- » Or, ce repos que son âme désirait avec tant d'ardeur, et qui semblait toujours le fuir, il le trouva enfin dans cette modeste cellule de Saint-Onuphre, tout embaumée de paix et de charité. Il le trouva dans l'affectueux dévouement des religieux qui veillaient nuit et jour à son chevet; il le goûta surtout, ce doux repos, dans les consolations suprêmes de la religion, qui bénit son dernier soupir. Il exhalait son âme dans la paix du cloître, au seuil des catacombes, sous la bénédiction du Père commun des fidèles, dans cette Rome capitale de la foi et des arts, dont l'atmosphère

pieuse reposa son cœur des agitations de la vie. Et maintenant la charité et la prière des bons frères, toujours fidèles à sa mémoire, forment en quelque sorte une garde d'honneur auprès de son tombeau. Il fallait de tels gardiens pour la tombe du chantre glorieux des guerres de la Croix ».

M. Teulon lit une traduction en vers d'un nouveau fragment des Métamorphoses d'Ovide: la Mort de Polyxène et le Désespoir d'Hécube, livre XIII.

M. Causse rend compte de la dernière publication de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de Bordeaux. Elle comprend un Bulletin météorologique, une Etude sur le port de Bordeaux, une biographie de Pierre Courtade, ancien membre de l'Académie, et un examen des expériences physiologiques de M. Hirn, de Colmar. Ces divers morceaux fournissent à M. Causse l'occasion de certaines observations critiques, quelquefois un peu sévères. Voici celles que lui inspire particulièrement l'indication qui est faite, dans le travail de M. Hirn, de moyens propres à remplacer la chaleur humaine par des équivalents mécaniques.

« A Dieu ne plaise que je veuille proscrire les recherches scientifiques ; l'homme a été placé icibas pour comprendre , pour s'élever vers le Créateur , en étudiant , en contemplant l'œuvre de la création. Mais , au milieu de ces hautes spéculations , ne faut-il pas se mettre en garde contre l'orgueil humain , si ardent à se produire? Ne faut-il pas éviter de substituér la créature à l'Auteur de la création ?

» Ce je ne sais quoi, si noble et si pur, que l'on appelle la vie, sera toujours un mystère pour

notre faiblesse; la science humaine ne pourra jamais créer la vie ou la remplacer par des équivalents! Notre devoir est de la respecter et de nous humilier devant Celui qui en est le dispensateur; n'imitons pas les héros de la Fable: Pygmalion cherchant à animer sa statue, ou ce Titan, orgueilleusement révolté, voulant dérober le feu du Ciel »!

M. Causse termine par quelques réflexions qui ne sont pas dépourvues d'un intérêt pratique, mais qu'il n'y a pas lieu de reproduire, parce qu'elles s'écartent plus ou moins du sujet qu'il avait à traiter.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Séance du 28 mars 1868.

Présents: MM. Maurin, président, Teulon, de La Farelle, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Eug. Brun, Im-Thurn, Ginoux, Lenthéric, Flouest, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une circulaire de la Société hâvraise d'études diverses, relative à l'exposition maritime internationale qui aura lieu prochainement au Hâvre.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Le Futur muséum, deuxième étude: la Destructivité.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, décembre 1867.

Sonnetti scritti nei primi giorni del 1868, dal commandatore Salvatore Fenicia da Ruvo.

Sunto d'un sogno, dal medesimo. Journal des Savants, février 1868.

M. le président communique, au nom de M. le docteur Brouzet, une étude sur la maladie des vers-à-soie, insérée dans le Bulletin de la Société d'agriculture du Gard. M. le président est chargé de remercier M. Brouzet, et M. Alphonse Dumas est invité à faire un rapport sur son travail.

L'ordre du jour appelle la nomination, en qualité d'associés-correspondants, de M. Al. Giraud-Teulon fils, auteur de l'ouvrage intitulé: La mère chez certains peuples de l'antiquité, et de M. Benoit, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, à qui nous devons une notice sur notre ancien confrère M. le docteur Fontaine. Il est procédé, à cet effet, au scrutin secret; ces deux messieurs sont élus l'un et l'autre à l'unanimité.

M. Germer-Durand annonce à l'Académie que, en creusant des tranchées pour établir des murs de caves dans une arrière cour de la maison de M. Riboulet, négociant, rue des Lombards, n° 15, on a rencontré, à 1<sup>m</sup>50 de profondeur, une mosaïque de grande dimension, mais qui, autant

qu'on en peut juger par les morceaux mis à découvert, ne présente que des dessins géométriques fort ordinaires, des étoiles à quatre rais, tracées en noir sur fond blanc. La bordure est simplement une bande noire, sauf les deux lignes intérieures formées de cubes alternés noirs et blancs. Les rayons des étoiles ont 29 centimètres; chaque cube, 4 centimètre et demi. La largeur totale de la bordure est de 44 centimètres, en y comprenant les deux lignes où les cubes noirs et blancs alternent. L'ensemble de cette mosaïque paraît avoir au moins 42 mètres de long sur 2<sup>m</sup>50 de large. Sur l'un des côtés longs, on a trouvé un seuil en pierre de Barutel. C'est évidemment le pavé d'une galerie ou promenoir.

La maison de la rue des Lombards où vient d'être trouvée cette mosaïque appartenait, dans la première moitié du xviiie siècle, à un membre de la nombreuse famille des Novy, l'avocat Novy-Cambon, et, vers les dernières années du même siècle, à la famille Rossel. C'est là qu'est mort, vers 1845, M. Jacques-Henri Rossel, vice-président du tribunal civil de Nimes, lequel avait transformé en jardin la cour sous le sol de laquelle se trouve la mosaïque. Au mois de juillet 1858, en faisant des réparations à la façade de cette même maison, on a mis au jour une inscription monumentale relative à un édile de la colonie nimoise nommé T. Turpilius Capito (1); et M. Germer-Durand pense que c'est sur l'emplacement de cette maison, dont plusieurs parties, par le caractère de leur architecture, remontent au xvie siècle, que se trouvait, au moyen âge, la Loge ou Bourse des marchands lombards qui ont laissé leur nom à ce quartier.

<sup>(1)</sup> Catal. du Musée de Nimes, par A. Pelet, édit. de 1863, p. 88.

M. GERMER-DURAND lit encore la note suivante sur une inscription d'Aramon:

« Un de nos membres-correspondants, M. Ch. Domergue, de Beaucaire, m'a fait parvenir, en me priant de le mettre sous les yeux de l'Académie, un estampage de l'inscription suivante, qui se conserve dans la maison du Laurens, à Aramon:

MAMIDIA. LVTEVI. F SIBI. VIRO. FILIO VIVA. FECIT

Mamidia, Lutevi f[ilia], sibi, viro, filio viva fecit.

- « Mamidia, fille de Lutévus, a, de son vivant, élevé ce tombeau pour elle-même, pour son mari et pour son fils ».
- » La pierre est dans un état parfait de conservation; les arètes des lettres gravées sont encore vives et nettes comme au sortir des mains du lapicide; et les caractères portent l'empreinte du style de la meilleure époque de l'épigraphie nimoise.
- » Cette inscription n'est pas inédite; elle a été publiée, en 4802, par Vincens-Saint-Laurent, à la suite de la Topographie de Nismes (1) de son frère J.-C. Vincens. Ménard ne l'avait point connue; elle a été relevée pour la première fois par J.-Fr. Séguier, et c'est dans les papiers de celuici que l'a trouvée Vincens-Saint-Laurent. Mais Ménard a connu et publié (2) une autre inscription, qui se trouvait de son temps (et qui se trouve

<sup>(1)</sup> Page 579, n° 84.

<sup>(2)</sup> Tome vii, p. 471. — Voir aussi G. Guiran, Msc. de la Bibl. de Nimes, cap. 8, p. 77.

sans doute encore aujourd'hui) dans l'église d'Aramon, et où figure le nom de cette même Mamidia. C'est l'épitaphe d'un tombeau élevé par elle à son fils T. Octavius Niger:

T.OCTAVIO.T.F.VOL NIGRO MAMIDIA. MATER

T[ito] Octavio, T[iti] f[ilio], Vol[tinia tribu], Nigro Mamidia mater.

- « A Titus Octavius Niger, fils de Titus, de la tribu Voltinia, sa mère Mamidia».
- » En combinant ces deux tituli, nous voyons que Mamidia, fille du gaulois Lutévus, avait épousé un citoyen romain, de la gens Octavia, dont les membres étaient assez nombreux à Nimes, si nous en jugeons par les inscriptions qui nous ont transmis leurs noms, et qui sont au nombre de dix; qu'elle perdit son fils Titus et lui éleva un tombeau à Aramon; survécut à son mari, dont l'épitaphe ne nous est point parvenue; et, que ayant réuni ces deux tombeaux dans un seul monument, où la place de sa sépulture était marquée d'avance à côté de son fils et de son époux, elle fit tracer, par un habile ciseau, la simple et belle inscription dont l'estampage est sous vos yeux.

» Vous remarquerez, Messieurs, l'analogie, ou plutôt l'identité du nom gaulois (Lutevus) du père de Mamidia avec celui d'une ville des Arécomiques, Luteva. C'est Pline (1) qui nous apprend que le nom de cette ville était chez les Gaulois Luteva, nom qui a persisté malgré la dénomination de Forum-Neronis, que les Romains lui avaient im-

<sup>(1)</sup> Plin. Hist. Nat., III, 4: « Lutevani, qui et Foroneronienses ».

posée; car cette forme gauloise se retrouve presque intacte dans la forme française du nom de Lodève ».

M. Ginoux rend compte d'un petit poème écrit en langue provençale, dont l'auteur, M. Jules Canonge, a fait hommage à l'Académie. L'œuvre a pour titre: Brune-la-blonde, ou la gardienne des Aliscamps.

Chacun des six chants, dont se compose le poème, est une légende arlésienne, dans laquelle ou autour de laquelle l'héroïne Brune-la-blonde a

un rôle.

« Préface, poème, pièces détachées, forment, dit M. Ginoux, un charmant petit volume, qu'on lit tout d'un trait, en disant à la fin : Déjà!

» Si Brillat-Savarin a pu dire : « Convier quel-» qu'un, c'est se charger de son bonheur pendant » tout le temps qu'il est sous notre toit », cet aphorisme de l'auteur de la Physiologie du goût est encore plus vrai de l'envoi d'un livre. Or, M. Canonge peut se flatter d'avoir parfaitement rempli cette obligation de laisser son lecteur sous le charme pendant tout le temps que dure la lecture.

L'œuvre de M. Canonge est une de celles qu'on ne peut analyser qu'en la déflorant. Ce n'est pas par la charpente et par quelques citations qu'il faut juger du mérite d'une composition de ce genre, c'est surtout par la variété des nuances et la finesse des détails; elles abondent dans

le livre de M. Jules Canonge.

» La couleur locale y est prise comme au daguerréotype, jusques dans le titre même: Brunela-Blonde; car, dans la langue provençale, les noms patronymiques ont leur genre féminin. Brune ou Brunette, c'est la fille de Brun. Comme, en somme, ce n'est pas le nom qui détermine la couleur de celle qui le porte, on peut avoir Brune-la-blonde ».

M. de Clausonne lit la Notice dont il avait été chargé sur M. le baron A. de Daunant, ancien pair de France et premier président, dont il résume la vie publique et fait ressortir l'honorable caractère. Il raconte la manière noble et désintéressée avec laquelle il se retira de la scène politique, lorsque les événements de 1848 lui parurent exiger cette retraite. Il le suit, de là, dans sa vie privée et dans ses travaux à l'Académie, où il a laissé de si précieux souvenirs, et il termine en rendant un juste hommage à une existence si dignement remplie.

M. Aurès communique une note qu'il se propose de lire aux prochaines réunions de la Sorbonne, et pour laquelle il sollicite l'approbation de l'Académie. Il démontre, dans cette note, que les monuments les plus simples en apparence sont quelquefois ceux sur lesquels on trouve les traces les plus évidentes du soin religieux avec lequel les anciens choisissaient les nombres, et des idées mystiques qu'ils attachaient à ce choix.

L'Académie, après avoir pris connaissance de ce travail, autorise son bureau à le transmettre au ministre, conformément à la demande de M. Aurès.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Séance du 11 avril 1868.

Présents: MM. Maurin, président, de La Farelle, Pagézy, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Quesnault-Desrivières, Ern. Roussel, Im-Thurn, Lenthéric, Verdier, Flouest, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès de la séance du 28 mars est lu et adopté.

Un membre communique à l'Académie la douloureuse nouvelle de la mort de M. le docteur Pleindoux, qui a succombé aujourd'hui même, il y a à peine quelques heures, à la maladie dont il était atteint depuis le commencement de l'année. L'annonce inattendue de cette séparation, si voisine de celle de MM. de Daunant et Fontaines, cette nouvelle perte d'un de ses membres les plus anciens et les plus éminents, affectent vivement l'Académie, qui délibère de consigner au procèsverbal l'expression unanime de ses regrets.

MM. Giraud-Teulon fils et Benoit ont écrit à l'Académie pour lui exprimer leur reconnaissance de leur nomination comme associés-correspondants. M. Benoit a accompagné sa lettre de l'envoi de plusieurs de ses publications ci-dessous détaillées. L'Académie charge son secrétaire de lui en accuser réception et de lui en adresser ses remer-

ciements.

MM. de La Farelle, Germer-Durand, Ernest Roussel et Maurin déposent sur le bureau les ouvrages suivants, savoir : M. de La Farelle, une brochure de M. Pérès, associé-correspondant, intitulée: Philosophie de l'humaine société, ou Cœnologie;

M. Germer-Durand, un volume de M. Eugène Arnaud, associé-correspondant, sur la Falestine

ancienne et moderne;

M. Roussel, un poème de M. W. Bonaparte-Wyse, en idiôme provençal, intitulé: Li Parpayoun blu;

Et M. Maurin, un ouvrage de M. Pérès, associé-correspondant, intitulé: Noologie, ou Phi-

losophie de l'intelligence humaine.

L'Académie charge son secrétaire de consigner au procès-verbal ses remerciements de l'envoi de ces divers ouvrages. Elle invite M. l'abbé Azaïs, M. Roussel et M. Penchinat, à lui présenter un rapport des trois derniers, dans l'ordre ci-dessus indiqué.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Congrès scientifique de France. — 33° session tenue à Aix en Provence, en décembre 1866. Tome II.

Principe universel de la vie, de tout mouvement et de l'état de la matière, par P. Trémaux. — 1<sup>re</sup> livraison.

La Réforme scientifique. — N° 7. Avril, 1868. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. — 9° année, 1868, n° 2.

Bulletin de la Société parisienne d'archéolo-

gie et d'histoire. — Tome 1er, 1865.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Tome vi, 3° partie.

Les Maladies des vers-à-soie, par Eugène de

Masquard. 1868.

13

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1865.

Les mêmes, année 1866.

Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1866-1867.

Mémoires de la Société archéologique de l'Or-

léanais. — Tome VII, 1867.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. — 1865-1866, — 1866-1867.

Ouvrages offerts par M. le professeur Benoit:

Principes du traitement des tumeurs cancéreuses, 1861.

Ligature de la carotide primitive, 1852.

De l'emploi thérapeutique du nitrate d'argent dans les maladies des membranes muqueuses. 1859.

De l'anatomie pathologique, du diagnostic différentiel et du traitement des tumeurs cancéreuses. 1844.

Des principes qui doivent diriger dans l'étude et l'enseignement de l'anatomie humaine, 1852.

Exposer et apprécier les principales découvertes faites en chirurgie clinique, depuis le commencement du XIX° siècle, — Thèse de concours. 1850.

Abcès du rein, consécutif à la formation d'un calcul. 1862.

Du lait, de la lactation, et des maladies qui s'y rapportent. 1848.

Cas rare de l'abcès urineux de la fosse ilia-

que. 1857.

Réflexions d'un médecin à l'occasion d'une thèse de philosophie présentée à la Faculté des

lettres de Montpellier. 1858.

Nouvel écorché plastique de M. A. Lamy. 1858. Situation et tendances de la médecine moderne. 1858.

Autoplastie de la main. 1860.

De l'essicacité du traitement arabique dans les syphilis invétérées. 1860.

Du fongus douloureux du canal de l'urêtre

chez la femme. 1863.

Considérations sur le but et les principes de l'enseignement clinique. 1850.

Des tumeurs hémorrhoïdales, in-4°.

Mémoires de médecine et de chirurgie clini-

ques. 1850.

Considérations anatomiques et physiologiques sur une paralysie consécutive à la lésion de quelques nerfs spinaux, etc. 1858.

Fragments de médecine. 1852. De l'ædème de la glotte. 1844.

M. DE CLAUSONNE donne lecture, en le soumetant au jugement de l'Académie, du Compterendu qu'il a rédigé de l'année 1866-1867. À la revue des travaux de l'année, il a substitué un tableau qui serait imprimé et distribué aux assistants, le jour de la séance publique. Il expose ensuite les raisons qui ont engagé l'Académie à transporter désormais au mois de mai l'époque de cette séance, et celles qui l'ont déterminée à augmenter le nombre de ses membres-résidants. Il termine par un résumé abrégé des pertes et des acquisitions qui ont eu lieu dans le personnel de ses membres, pendant l'année qui vient de s'écouler.

L'Académie donne son approbation au travail de son secrétaire, et en autorise la lecture à la prochaine séance publique.

M. IM-THURN lit une étude sur le talent et sur les œuvres d'Ingres, dont il signale les formes exquises, la fraîcheur, l'originalité, en même temps que l'individualité et l'enthousiasme.

M. Flouest, sur l'invitation de M. Aurès, entretient l'Académie d'une exploration sommaire de l'oppidum gaulois de Nages, qu'il a eu récemment l'occasion de faire en compagnie de M. Causse et du savant ingénieur en chef.

« Cet oppidum, dit-il, situé au sommet de l'étroit plateau qui termine, comme un promontoire, la rangée de collines dominant de ce côté la fertile Vaunage, a dû être très-considérable, et, en prouvant qu'une agglomération notable de population s'est formée sur ce point dès la plus haute antiquité, explique comment il a fini par donner son nom à toute la contrée d'alentour. Une vaste enceinte de murs en pierres sèches encore intacte, dans sa partie inférieure, sur toute son étendue, délimite, en suivant tous les accidents du sol, l'emplacement de l'oppidum. Ces murs, dont on aperçoit le parement extérieur en plusieurs endroits, ont une épaisseur moyenne d'un peu plus de deux mètres, qui doit aller en augmentant vers la base cachée par les éboulis que les siècles ont accumulés des deux côtés de leurs parois. Ils acquièrent une importance considérable et paraissent avoir été munis de contreforts, aux points où les exigences du terrain ont commandé un changement dans leur direction. Des espèces de tours en demi-saillie semblent même leur avoir été annexées, particulièrement du côté du nord-est, où les flancs de la colline, beaucoup moins abrupts, devaient offrir à l'assaillant un accès plus facile. L'irrégularité des matériaux composant ces murs, jointe à l'irrégularité de leur périmètre, contraste avec les travaux romains du même genre, dans lesquels l'appareillage des pierres a toujours joué un rôle

très-appréciable, et qui, d'ailleurs, affectaient le plus souvent une forme réglée d'avance par les traditions de l'art militaire. Cette différence radicale est rendue plus frappante encore par l'existence, à la base de la colline, de restes considérables d'un bel aqueduc couvert, construit par les Romains après l'anéantissement de la nationalité gauloise, pour utiliser les eaux d'une source abondante et limpide.

- » L'intérieur de l'oppidum paraît avoir été divisé en plusieurs enceintes secondaires et avoir renfermé à sa partie centrale, comme presque tous ses congénères, une sorte de forteresse destinée à devenir le dernier refuge des assiégés, après la prise des retranchements extérieurs.
- » Sur le flanc méridional de la colline, un champ de quelques mètres d'étendue, qui contient une prodigieuse accumulation de cailloux roulés de quartzite, de volume uniforme, et évidemment apportés de loin, puisque le sol géologique environnant ne comporte à aucun point de vue leur intervention naturelle, représente un de ces dépôts de pierres de fronde qu'on a remarqués dans un grand nombre de camps antérieurs à l'invasion romaine ».
- « Ces constatations diverses ont eu d'autant plus d'intérêt pour les membres de l'Académie qui les ont faites, que l'oppidum de Nages leur a paru présenter une certaine analogie avec le bel oppidum de Mursceint, près Cahors, où l'on vient de faire d'importantes découvertes qui ont démontré la parfaite exactitude d'une des plus curieuses descriptions consignées dans les Commentaires, et qui, à ce titre, ont particulièrement attiré l'attention de l'illustre auteur de l'histoire de Jules César. Aussi M. Flouest demande-t-il à l'Académie de vouloir bien faire procéder à quel-

ques travaux de déblaiement et de voter des fonds à cet effet.

L'Académie, s'associant à ce désir de vérifier si notre contrée, déjà célèbre par ses vestiges de l'époque gallo-romaine, ne doit pas apporter, en ce qui concerne les temps antérieurs, un appoint considérable à ses études archéologiques, adopte, par un vote unanime, la proposition qui lui est faite, nomme une commission composée de MM. Aurès, Germer-Durand, Causse et Flouest, pour procéder à la vérification dont s'agit, et met à sa disposition une somme de cinquante francs, en exprimant le regret que les ressources actuelles de son budget ne lui permettent pas une allocation plus en rapport avec l'importance de la question à étudier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Séance du 25 avril 1868.

Présents: MM. Maurin, président; Teulon, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Bigot, Causse, Brun, Meynier, Im-Thurn, Lenthéric, Verdier, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-per-pétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Roux-Ferrand, membre non-résidant, qui rend compte de la séance de la Sorbonne à laquelle il a assisté comme délégué de l'Académie. Il exprime la satisfaction qu'il a éprouvée lorsque, au moment de la distribution des récompenses, il a entendu proclamer le nom de M. Aurès, à qui M. le Ministre a conféré le titre d'officier de l'instruction publique. L'Académie félicite M. Aurès, présent à la séance, de cette honorable distinction, dont personne n'est mieux placé qu'elle pour apprécier la justice. Elle se rappelle avec plaisir que, l'année dernière, à pareille occasion, il en fut décerné une semblable et non moins méritée à un autre de ses membres, M. Germer-Durand.

M. Thévenot, secrétaire-général de la Société horticole de Troyes (Aube), a écrit à l'Académie une lettre qui accompagne l'envoi d'un volume de poësies, intitulé: les Villageoises, dont il la prie d'agréer l'hommage. L'Académie invite M. Liotard à lui faire un rapport de cet ouvrage.

M. l'abbé Azaïs dépose sur le bureau une brochure ayant pour titre: Manuel curatif de la Gattine, ou procédés pratiques pour la guérison de la maladie des vers-à-soie, par M<sup>me</sup> Sabatier-Guibal. Ce travail est renvoyé au rapport de M. Alphonse Dumas.

L'Académie a reçu de M. le Préfet le 61° volume des Brevets d'invention.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants, mars 1868. Bulletin\_de la Société archéologique de Nantes. (Tome VII, 4º trimestre de 1867.) Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de Poitiers. (Janvier 1868.)

Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère. (Tome xix, janvier

et février 1868.)

Revue de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes. (Tome XXII, février 1868.)

Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. (2º série,

tome ix.)

Bulletin de la Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure. (Décembre 1867, janvier et février 1868.)

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. (Tome X1,

2e trimestre de 1868.)

Revue des Sociétés savantes des départements.

(4e série, tome vi, décembre 1867.)

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Sociétés savantes : Histoire, Philologie et Sciences morales, 1867.

Esprit de la philosophie scolastique, par M.

l'abbé de Cupély, 2 volumes.

M. Germer-Durand croit devoir faire observer, dans l'intérêt de la vérité, que ce dernier ouvrage est pseudonyme. Il n'existe point d'abbé Cupély, et les deux volumes dont s'agit ne sont point dûs à la plume d'un ecclésiastique.

L'Académie, invitée par son président à s'occuper de la vacance causée par le décès de M. Pleindoux, délibère qu'il n'y a pas lieu de pourvoir de sitôt au remplacement. L'ordre du jour appelle la question de la séance publique. L'Académie fixe la tenue de cette séance au samedi 46 mai prochain, et elle nomme une commission composée des membres des deux commissions réunies de la publication du volume et du réglement, pour s'occuper, soit du choix des lectures, soit de divers points de détail, et lui faire un rapport sur le tout dans la séance ordinaire du 9.

M. Maurin, président, communique à l'Académie l'allocution qu'il se propose de prononcer à l'ouverture de la séance publique. L'Académie donne son approbation à cette lecture.

M. Lenthémic lit une Étude sur les courants de la mer Méditerranée:

« L'action des vents sur les mers produit.dit il, à la surface, des ondulations, des courants d'autant plus rapides que le vent est plus considérable et qu'il a pu parcourir librement une plus grande étendue de mer, sans rencontrer de continent qui s'oppose à la libre propagation des lames. Le Gul/-Stream qui traverse l'Atlantique est produit par les vents alisés du N. E. et du S.-E., qui soufflent d'une manière continue entre le cap Vert et la pointe du cap San-Roque, qui marque la saillie orientale du Brésil dans le grand Océan Le Kurso-Rivo doit son origine aux mêmes causes que le Gulf-Stream; et de même que ce dernier contourne la Floride et remonte vers Terre-Neuve et l'Islande, le Kurso-Rivo se brise contre l'Australie, traverse les grandes îles de l'inde, et remontant les côtes de Malacca, de la Chine et du Japon, va richausser les eaux de la mer de Behring. Courants analogues dans toutes les grandes mers. Dans la Méditerranée, pas de marées, pas de vents réguliers, pas de grands espaces sur lesquels les vents puissent

exercer leurs effets, c'est-à-dire absence des conditions propres à la formation des grands courants.

» On a admis cependant, pendant longtemps, l'existence d'un courant littoral, allant de l'Ouest à l'Est le long de la côte d'Afrique et retournant de l'Est à l'Ouest le long de l'Italie, de la France et de l'Espagne; de manière que ce courant entrerait et sort rait en même temps par le détroit de Gibraltar.

» Geminiano Montanari et Mercadier avaient même admis que le courant pénétrait dans la mer Noire, dans la mer de Marmara et dans la mer d'Azof, de manière à suivre fidèlement toutes les sinuosités de la mer Méditerranée.

» Cette assertion était une évidente exagération. Les courants de la Méditerranée peuvent, selon moi, se diviser en deux groupes: Premier groupe, courant de Gibraltar et des Dardanelles. Deuxième groupe, courants littoraux proprement dits. Les premiers sont dus aux différences d'evaporation et d'alimentation des trois bassins mis en communication: la mer Noire, la mer Méditerranée,

l'Océan Atlantique.

» Dans la mer Noire, l'apport des sleuves et des pluies étant plus considérable que la perte due à l'évaporation, il doit nécessairement s'établir un courant continu allant de la mer Noire à la Méditerranée par le canal des Dardanelles. L'inverse a lieu dans la Méditerranée par rapport à l'Océan, qui sournit à chaque instant, au moyen du courant de Gibraltar, un volume d'eau représentant exactement la perte éprouvée dans notre bassin par les dissérences entre l'évaporation et l'apport des sleuves.

» Les courants littoraux, au contraire, sont la conséquence des vents de mer, et sont d'autant plus intenses que la force de ces vents est plus considérable et que leur direction par rapport aux côtes se rapproche de 45 degrés. L'observation démontre que les vents régnants sont, cans la Méditerranée, le N.-O. et le S.-E.; rarement observe-t-on des vents d'E. ou d'O.

» Si donc on trace, sur une carte du littoral, la direction des vents régnants, on reconnaîtra facilement que les courants qui en résultent sur les côtes ont, dans la plus grande partie des cas, une orientation de l'O. à l'E. sur les côtes d'Afrique, et de l'E. à l'O sur les côtes d'Italie, de France et d'Espagne.

» Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que Montanai et plus tard Mercadier aient cherché à généraliser les phénomènes locaux observés, et à réunir en un seul tous ces courants partiels, considérés par eux comme les tronçons de leur

courant littoral.

» En résumé, de la division qui a été établie il résulte clairement :

» 1. Que le courant littoral, tel que l'avait conçu Montanari et que l'avait si minutieus ement décrit Mercadier, n'existe pas:

» 2° Que les phénomènes discontinus qu'on a observés sur divers points du littoral de la Médi-

terranée n'out entr'eux aucune liaison:

» 3ª Que'c'est aux configurations spéciales des côtes et à l'obliquité des vents du large par rapport au littoral qu'il faut attribuer les courants

partiels observés jusqu'à ce jour ;

» 4° Enfin, que ces courants sont essentiellement des courants de surface qui se propagent de couche en couche dans la masse liquide, à une profondeur en raison directe de la force du vent et de l'agitation de la mer».

A cette étude étaient jointes une planche représentant l'action produite par la vent à la surface des ondes et une carte indiquant les vents dominants du bassin de la Méditerranée, ainsi que les courants littoraux qu'ils produisent. M. Lenthéric avait tracé sur cette carte le courant littoral hypothétique de Montanari.

M. Teulon donne lecture d'une traduction en vers français de la partie du xve chant des Méla-morphoses d'Ovide, où le poète met en scène le philosophe Pythagore et lui fait exposer sa doctrine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Séance du 9 mai 1868.

Présents: MM. Maurin, président; de Labaume, Deloche, Pagézy, Alphonse Dumas. Aurès, Germer-Durand, l'abté Azais, Viguié, Liotard, Révoil, Bigot. Liquier, Gaspard, Causse, Roussel, Brun, Meynier, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Penchinat, Rédares, Flouest, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Paradan, membre honoraire.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, section de l'association philotechnique, 1867;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences

et arts de Poligny, 9e année, 1868, nº 3;

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, 3° série, tome III, numéros 3 et 4;

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, tome x1, 19° de la

collection, 1er trimestre de 1868;

Bulletin de l'Académie Delphinale, 3° série, tome 111, 1867;

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux,

1868 ;

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, pages 77 à 92. Procès-verbaux, pages 25 à 40;

Acta universitatis Lundensis, 1865, 3 cahiers

in-4°; 1866, 4 id.

Les cahiers de l'Université de Lund étaient accompagnés d'une lettre de M. W. Berling, bibliothécaire, qui exprime le désir de l'envoi de nos propres publications, à titre de réciprocité.

L'Académie charge son secrétaire de remercier l'Université de Lund et de l'aviser de l'acceptation de l'échange proposé.

Sur le rapport, fait par son secrétaire, de la commission chargée de s'occuper des préparatifs de la séance publique du 16 courant, l'Académie arrête, comme suit, le programme des lectures:

1. Allocution par M. MAURIN, président;

2. Compte-rendu de l'année 1866 1867, par M. DE CLAUSONNE, secrétaire-perpétuel;

3. Le monde à l'envers, satire, par M. Ginoux; 4. Etude sur Ingres et ses œuvres, par M.

IM-THURN;

5. Notice sur M. le Bon de Daunant, par M. DE CLAUSONNE;

- 6. Beaucoup de bruit pour rien, conte, par M. Dan. GRASSET;
- 7. Fragment d'une étude sur le chien, par M. C. LIOTARD;
- 8. L'our et li dous Taffataire, imitation de Lafontaine, en vers patois, par M. Bigot.

La séance aura lieu dans une des salles de l'Hôtel-de Ville, à 8 heures du soir. Le public sera admis sans cartes d'entrée Il sera toutefois adressé des lettres d'invitation écrites à M. le premier président, à Mgr l'Evêque, à M. le général commandant le département, à M. le procureur-général, et à M. le Maire;

Et des lettres d'invitation imprimées à MM. les membres du Conseil municipal, à MM. les membres du Conseil général résidant à Nimes, à ceux de la Cour et du Tribunal, aux principaux fonctionnaires, aux rédacteurs des deux journaux de la localité, et aux personnes les plus connues pour leurs goûts littéraires, selon la liste qui sera arrêtée par les soins de la commission.

L'invitation à M. le prefet sera l'objet d'une vi-ite spéciale qui lui sera faite par le président et le secrétaire de l'Académie

Les sièges les plus proches de l'estrade seront réservés pour les personnes invitées.

L'annonce de la séance et le programme des lectures seront insérés dans les deux journaux de la localité. L'indication du jour sera affichée à l'entrée du domicile de chacun des membres de l'Académie.

Le programme des lectures et le tableau statistique des travaux de l'Académie pendant l'année 1866-1867 seront distribués aux assistants.

MM. Jules Salles, Liotard, Lenthéric, Rédarès,

sont invités à veiller à la bonne tenue de la séance et à en faire les honneurs.

- M. GERMER-DURAND lit la note suivante relative à trois inscriptions. remontant à l'époque Carlovingienne, existantes à Uzès:
- "« Un jeune avocat d'Uzès, qui recherche avec autant d'amour que d'intelligence les monuments historiques et archéologiques relatifs à l'histoire de son pays, M. L. Rochetin, que j'interrogeais récemment sur une ancienne chapelle rurale, située à un kilomètre d'Uzès et connue sons le nom de Saint Geniès, m'apprit que deux inscriptions existaient encastrées dans le mur du chevet de cette église la seule partie qui en reste debout aujourd'hui. Notre confrère, M. Aurès, m'en ayant procuré un estampage, pris par les soins de M. Verney, conducteur des ponts et-chaussées à Uzès, j'ai pu les déchiffrer, et y reconnaître deux épitaphes chrétiennes inédites de l'époque carlovingienne.
  - » En voici la lecture et la traduction :

TV: KL: MADI: OBIIT: BERTIL LE: BONAE: MEMORI\*IN: DNO (1).

Quinto k[a]/[endas] madi[i], obiit Bertille, bonæ memoriæ, in Domino.

(1) Les caractères d'imprimerie ne me permettant pas de reproduire la disposition des lettres telles qu'elles sont gravées sur la pierre, je dois faire remarquer: 1° que le second i du mot Madii est remplacé par un signe d'abréviation dans l'entre igne; 2° que l'i du mot memorie est dans la panse inférieure de l'n; 3° que le premier m du même mot ne se voit presque p'us; 4° que les deux dermères lettres du mot abrégé de des sont également très-frustes.

» Le cinq des calendes de mai (27 avril), est morte dans le Seigneur Bertille, de sainte mémoire ».

# HERMENFREDVS

#### PEREGRINVS IN: DOMINO (1).

Quarto k[a]l[endas] febr[uarii], obiit Hermenfredus Peregrinus in Domino.

- « Le quatre des calendes de février (29 janvier), est mort dans le Seigneur Hermentroi Pélegrin ».
- » Cette dernière inscription est gravée sur deux pierres, et le joint qui les réunit se trouve entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> lignes.

» Qu'était-ce que Bertille?

» Qu'était-ce qu'Hermenfroi Pélegrin?

- » Nous ne saurions confondre notre Bertille ni avec la sainte du même nom, ni avec la perfide épouse de Béranger 1er, roi d'Italie, sacré deux fois empereur (2). Pour l'une comme pour l'autre, les lieux et les temps s'y opposent. Sainte Bertille vivait au vue siècle et mourut (3) le 5 novembre
- (1) La terminaison vs des deux noms qui forment la 2° et la 3° lignes est représentée par un signe abréviatif très-connu; l'i du mot in qui commence la 4° ligne coupe la barre transversale de l'n comme dans la fameuse inscription de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, qui est du viii° siècle (D. Martin, Relig. des Gaulois 1726).

(2) Par le Pape Jean IX, en 904, et par le Pape Jean X, en 915.

(3) D. Mabillon . Ann. Ord. S. Bened. , III sec., prim part.

702, dans le monastère de Chelles, dont elle était abbesse et où elle fut enterrée. Quant à Bertille, reine d'Italie, l'auteur du poème De Laudibus Berengarii (1) nous apprend que, pour prix de ses insidélités, son mari la sit périr par le poison, dans le Frioul. Son épitaphe ne saurait donc se trouver à Uzès, surtout avec la mention BONAE ME-MORIÆ. Mais pourquoi ne verrions-nous pas, dans la Bertille de notre inscription, une des pieuses compagnes de l'infortunée princesse Doda? On sait que cette fille de Charlemagne, si lettrée, si aimante et si mal mariée, mourut en 843 à Uzès, où son cruel époux, le duc Bernard de Septimanie, l'avait reléguée, où elle passa les dernières années de sa vie, tenue en chartre privée par l'évêque Eléphas ou Eléphantus, et où elle composa, pour l'éducation de son fils Guillaume, devenu plus tard duc d'Aquitaine, le Liber Manualis, ce monument de sagesse chrétienne et de tendresse maternelle.

» Je ne voudrais pas affirmer que l'Hermenfroi Pélegrin de la seconde inscription soit l'ancêtre plus ou moins direct de la famille Pélegrin, qui a donné à l'église d'Uzès des chanoines de ce nom; mais bien qu'il y ait loin du ixe siècle au xve, époque à laquelle je rencontre, dans l'histoire d'Uzès (histoire si peu étudiée jusqu'ici et si peu connue) un François Pélegrin, chanoine de la cathédrale et prieur de Saint-Paulet-de-Caisson, fondant une chapelle dans l'église de cette paroisse (2), il n'y aurait assurément là rien d'impossible.

<sup>(1)</sup> Carmen paneg. de laudibus Berengarii Aug., 1. 11, v. 79-80, apud D. Bouquet, t. viii, p. 114 A.

<sup>(2)</sup> Voir, à la suite de ma notice sur le Prieuré et le Pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac, les « Documents inédits annotés relatifs à l'histoire d'Uzès », p. 107, note 3.

» Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, ce que je crois pouvoir affirmer, d'après la seule inspection des caractères des deux inscriptions de Saint-Geniès c'est qu'elles sont du 1x° siècle.

» A côté de ces deux inscriptions, permettez-moi d'en placer une troisième également trouvée à Uzès

et que je crois aussi carlovingienne.

» Deux mots d'abord sur les circonstances dans lesquelles a été découverte cette pierre, malheureusement fruste et même brisée. Dans les premiers mois de l'année 1853, M. Bègue, en faisant fouiller le sol de l'Esplanade actuelle d'Uzès, pour y opérer une plantation d'arbres, rencontra, environ à un mêtre de profondeur, « les restes d'une muraille qui décelaient, dit-il, une ancienne et solide construction... Après avoir fait mettre le tout à nu, je me suis trouvé en présence des vestiges, sans solution de continuité, d'une église... dont les murs d'enceinte appartiennent à deux époques différentes... Les murs latéraux, qui se raccordent parfaitement à un sanctuaire à pans coupés, remontent sans contredit au xe ou au xie siècle; les autres parties datent de l'époque ogivale ». J'extrais les renseignements qui précèdent d'un rapport qui sut fait, quelque temps après la découverte, au conseil municipal d'Uzès, par M. Bègue (1). Voici ce que M. Bègue ajoute au sujet de l'inscription dont je m'occupe : « Sous le pavé du porche, se trouvait une pierre tumulaire portant en lettres gothiques l'inscription suivante: UCECIE: Q: V. PNTEZ. — CEPVTVRAZ: ELEGIT. La moitié de cette pierre était calcinée par le feu... ».

» L'auteur du rapport auquel j'emprunte ces quelques lignes n'essaie même pas de rechercher

<sup>(1)</sup> Ce rapport a été inséré dans le journal l'Opinion du Midi, numéro du 17 mars 1853.

quelle a pu être cette église d'Uzès, dans laquelle il constate les caractères d'architecture de deux époques différentes. M. L. Rochetin, que j'ai interrogé sur ce point, pense que c'était l'église des Cordeliers, et je le pense avec lui. Seulement il reste à expliquer comment, dans les ruines de cette église des Cordeliers (ou plutôt des Frères-Mineurs, qui ont précédé les Cordeliers), on a pu retrouver des parties qui remontent au xe siècle. En effet, quelque rapide qu'ait été la diffusion de ce grand ordre de S. François, créé au commencement du xiii° siècle pour combattre les progrès de l'hérésie albigeoise, il n'a guère pu s'établir à Uzès avant le milieu ou la seconde moitié du xine siècle (1). La seule explication possible me parait être celle-ci: C'est que les Frères-Mineurs, à quelque époque qu'ils se soient établis à Uzès, ontélevé leur chapelle et leur monastère sur les ruines d'une ancienne église. Mais quelle était cette église que le monastère des Franciscains est venu pour ainsi dire absorber et faire oublier? Serait-ce l'église des SS. Pierre et Paul, dont il est question dans un diplôme de 896 donné par le roi de Provence, Louis l'Aveugle, en faveur de l'évêque Amélius? Cet acte nous apprend que l'église des SS. Pierre et Paul avait été construite au vie siècle par S. Ferréol et qu'elle était située « au nord d'Uzès et près de la ville », a parte septentrionali, prope civitatem Uceciæ. Or, l'emplacement occupé autrefois par le monastère et l'église des Cordeliers n'est pas précisément au nord, mais au nord-ouest. Serait-

<sup>(1)</sup> Les Frères-Mineurs étaient déjà établis à Nimes du temps de S. Louis, comme le prouve une lettre de ce pieux roi ordonnant au sénéchal de Beaucaire de payer à ces religieux une aumône de 5 sous tournois par semaine pour leur nourriture et de cinquante sous chaque année pour leur vêtement.— V. Ménard, t. 1. Preuves, p. 79, col. 1.

ce l'église de S. Sulpice. nommée une seule fois, en 4156 (1), et dont le nom ne reparait plus? Mais nous n'avons aucune donnée sur la situation de S. Sulpice. Des études ultérieures sur la topographie de l'ancien Uzès pourront seules nous

fixer sur ce point.

» Je reviens à la pierre tumulaire trouvée « sous le pavé du porche » de cette église. Et d'abord je rectifie le texte inexact donné par M. Bègue dans son rapport. Les deux côtés de la bordure assez bien conservés pour que la lecture ne laisse subsister aucun doute, portent les mots suivants, non point en lettres gothiques, mais en belles onciales de l'époque carlovingienne:

#### VCECIE: QVI: PNTEM CEPVLTVRAM: ELEGIT: I

» L'i du mot qui est dans l'v; un signe d'abréviation remplace, dans le mot presentem, les quatre lettres qui manquent entre le p et l'n; l'L du mot cepulturam est dans le premier v. Quant au c pour s au commencement du même mot, j'ai déjà donné, il y a deux ans, des exemples de cette permutation, dans un fragment d'inscription chrétienne qui m'a paru être du vie siècle (2).

» Mais avant le mot vcecie, on distingue encore çà-et-là quelques traces de caractères. Et d'abord, à gauche en remontant, un p soivi d'un signe d'abréviation ayant la valeur de la terminaison vs; ce qui me fait penser que c'était l'épitaphe d'un

<sup>(1)</sup> Dans l'acte de dotation fait par le roi de France Louis VII à Raimond II, 20° évêque d'Uzes.— Hist. de Lang. t. 11, Pr. col. 561.

<sup>(2)</sup> A propos d'un fragment d'inscription chrétienne trouvé à Nimes en 1856. — Mémoires de l'Académie du Gard, année 1865-66, p. 159.

évêque d'Uzès: EPvs. vcecie. Puis, un peu plus loin, toujours à gauche, un h: puis un i précédé d'un l; mais ces caractères n'offrent que des

linéaments assez incertains.

» Si mes yeux ne m'ont pas trompé, et si les traces encore visibles sur la pierre, fortement écaillée en cet endroit, sont bien celles des caractères que j'ai cru y voir, c'est-à dire: ..lih.. pus je trouverais là de quoi reconstituer le nom d'ell-phas; et nous aurions, sur la dalle retrouvée en 4853, la plus grande partie de l'épitaphe de l'évêque Eliphas, Elephas ou Elephantus, qui occupait le siège d'Uzès à l'époque ou Doda mit au monde son second fils, Bernard, né à Uzès le 22 mars 841, comme elle nous l'apprend elle-même dans la préface de son Liber Manualis, adressé à son fils Guillaume (1) ».

M. Penchinat donne lecture d'une étude sur les Sophistes et Platon. S'attachant à suivre M. Grote, l'éminent historien de la Grèce, dans la voie qu'il a ouverte, il soutient que Platon avait diffamé et calomni? les Sophistes par esprit de système. D'après lui, les œuvres de ce grand philosophe, impartialement étudiées, démentent les reproches d'immoralité qu'il leur a prodigués. En élargissant le cercle de l'éducation, en répandant le goût des lettres, en habituant la jeunesse à là discussion, en lui enseignant avec l'art de parler la politique et la morale, enfin, en soumettant à l'examen le principe des institutions et des lois, les Sophistes, dit M. Penchinat, ont rendu un signalé service à la philosophie grecque et à l'esprit humain.

FORCE BILL OFFOR HE WATERIEF.

<sup>(1) «</sup> Post mortem quoque ejus (Ludovici Pii), in anno sequente, nativitas fratris tui, qui ex meo post te secundus egressus est utero, xi kal. Aprilis, in Vzecia urbe, Deo miserante, exorta est ».

M. Bigot lit à l'Académie son imitation patoise de la fable de Lafontaine, ci-dessus mentionnée, qui est destinée à clôre la séance de samedi prochain.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance publique du 16 mai 1868.

Cette séance a eu lieu, à huit heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, devant un nombreux auditoire.

M. le Préfet, qui devait la présider, a été retenu par une affaire imprévue et a écrit à M. le prési-

dent pour exprimer ses regrets.

Plusieurs membres du Conseil municipal s'étaient rendus à l'invitation qui leur avait été adressée.

Etaient présents, parmi les membres de l'Academie: MM. Viguié, vice-président, de Labaume, Alphonse Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Révoil, Bigot, Gaspard, Causse, Roussel, Albert Meynier, Im-Thurn, Ginoux, Flouest, Balmelle, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Paradan, membre honoraire.

Benoit, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, associé-correspondant.

M. Viguié, vice-président, a ouvert la séance par la lecture d'une allocution de M. MAURIN,

président. Il a exprimé le regret que l'état de santé de celui-ci ne lui ait pas permis de venir occuper lui-même le fauteuil. L'idée principale de l'allocution a été que le goût des études littéraires va toujours se dévoloppant dans notre ville, témoin, d'une manière particulière, l'affluence des dames à nos séances publiques, dans ces dernières années. M. Maurin a pris texte de là pour signaler ce qu'il y a, selon lui, d'exclusif et de faux dans le point de vue où s'est placé Molière, dans ses Femmes savantes.

Les autres lectures se sont succédé dans l'ordre indiqué au progamme arrêté dans la séance du 9 de ce mois. La plupart ont déjà été plus ou moins analysées dans les procès-verbaux des séances précédentes, aux dates respectives où elles ont eu lieu (4).

Le conte en vers de M. Grasset: Beaucoup de bruit pour rien, a été lu, en l'absence de son auteur, par M. Rédarès. M. Grasset en avait remplacé la fin par la variante suivante, pour mieux l'approprier à la circonstance:

- Oui. Messieurs, ainsi font bien des gens; et moi-même Qui, pour blâmer autrui, me donne un mal extrême.

(1) Le compte-rendu de l'année 1866-67, par M. de Clausonne (11 avril 1868.)

Le monde à l'envers, satire, par M. Ginoux (18 janvier 1868.)

Notice sur M. de Daunant, par M. de Clausonne (28 mars 1868.)

Etude sur Ingres et ses œuvres, par M. Im-Thurn (11 avril 1868.)

Fragment d'une étude sur le chien, par M. Liotard (29 février 1868.)

Beaucoup de bruit pour rien. conte en vers, par M. Dan. Grasset (28 décembre 1866.;

N'ai-je pas, même absent, su trouver le moyen De faire... un peu... sinon beaucoup de bruit pour rien?

— Encor, valait-il bien la peine D'envoyer de longs vers au moins une centaine?...

Mais, puisque un bienveillant appel
 M'engage à vous payer mon tribut annuel,

Pour répondre à la voix amie De notre chère Académie, Au risque de troubler le cours

De vos doctes travaux, de vos savants discours,

Ma muse, hélas! loin de vous endormie, S'éveille à votre appel, joyeuse d'accourir, Et vous mande, en ces vers, un lointain souvenir.

Ah! puisse-t-il, en ranimant un autre ;
Comme un fidèle écho me rapporter le vôtre!
Alors, mes vers, faits mal ou bien;
Pourront desier la satire;
De ces rimes j'oserai dire:

Ce n'est qu'un peu de bruit, mais non du bruit pour rien.

La pièce en vers patois de M. Bigot : l'Our et li dous Tafataire, a agréablement et joyeusement intéressé l'assemblée par la vérité des détails et la franche reproduction des mœurs et du langage de notre peuple nimois. On a vivement applaudi l'application finale de la moralité connue : « il » ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de » l'avoir mis par terre », lorsque l'auteur, par un essor aussi hardi qu'imprévu, a rappelé le patriotique enthousiasme avec lequel la France, en 1792, déjoua les projets d'invasion de l'Europe.

#### Séance du 23 mai 1868.

Présents: MM. Viguié, vice-président; de Labaume, Pagézy, Dumas, Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Roussel, Brun, Ginoux, Lenthéric, Verdier, Flouest, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Les procès-verbaux de la séance du 9 mai et de la séance publique du 16 sont lus et adoptés.

M. le ministre de l'instruction publique a écrit au président de l'Académie pour l'informer qu'il a fait parvenir à leur destination les 159 exemplaires du volume de nos Mémoires (année 1865-1866), qui lui avaient été adressés, le 18 avril dernier, pour être transmis aux Sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en correspondance.

M. Fernand Verdier, membre-titulaire, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre suivant: Des effets de la transcription de la revente, relativement aux ayant-cause du vendeur originaire. Cet ouvrage a obtenu un prix à l'Académie de législation de Toulouse.

M. Ad. Cazalet, associé-correspondant, a également fait hommage à l'Académie d'un volume d'Esquisses littéraires et morales qu'il vient de faire paraître.

Les remerciements de l'Académie à MM. Verdier et Cazalet seront consignés au procèsverbal.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Mémoires lus à la Sorbonne en avril 1867. Archéologie.

Revue de la Société de Valenciennes. Tome XXII, n° 3, mars 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. Janvier, février, mars 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4° série, tome vII, janvier 1868.

Bulletin de la Société académique de Laon. Tome xvi.

Journal des Savants. Avril 1868.

M. Ernest Roussel donne lecture d'un rapport sur un recueil de poésies provençales: Li Parpayoun blu, récemment publié par Sir W.-C. Bonaparte-Wyse. Nous regrettons de ne pas avoir une analyse de ce travail à mettre sous les yeux de nos lecteurs. M. Roussel l'a accompagné de plusieurs citations de l'original. Il a présenté plusieurs observations intéressantes sur ces essais de renaissance de la poésie provençale auxquels nous assistons, et dont il signale M. Bonaparte-Wyse comme un des plus zélés promoteurs.

M. Flouest fait connaître à l'Académie qu'il s'est récemment rendu, en compagnie de plusieurs de ses membres (MM. Jules Salles, l'abbé Azaïs, Viguié et Lenthéric), à l'oppidum gaulois de Nages, afin de vérifier si les premiers travaux de déblaiement du mur d'enceinte, prescrits par la commission nommée à cet effet et dont il est

membre, avaient fourni des résultats utiles. Il a été reconnu:

Que le rempart de l'oppidum, détruit du côté du village, au sud-est, est, au contraire, en place et très-reconnaissable au nord, au couchant et au midi;

Qu'il acquiert une importance très-considérable à la naissance de l'étroit plateau qui constitue le sommet de la colline, du côté du nord;

Qu'on rencontre, en ce point, la trace trèsapparente de travaux accessoires formant des saillies semi-circulaires en dehors de la ligne normale du retranchement proprement dit.

« Les déblais commencés , ajoute M. Flouest , ont mis au jour , sur un parcours assez long , les parements extérieurs, en grosses pierres non cimentées, de murs juxtaposés et parallèles de deux mètres environ d'épaisseur , faisant présumer que , dans son état originaire , le rempart présentait à l'assaillant un ou deux gradins étroits et inclinés, en retrait l'un de l'autre, ayant permis de donner à la base une largeur et une solidité à toute épreuve. La grande élévation du parement inférieur au-dessus du sol laisse supposer qu'un troisième mur contigu aux deux autres sera peut-être découvert ultérieurement sous la masse énorme d'éboulis qui garnit encore le pied de la fortification.

Des traces d'autres parements, traversant obliquement l'épaisseur du rempart, semblent, en quelques points et notamment dans le voisinage des appendices semi-circulaires, indiquer d'anciens passages donnant accès dans l'intérieur de l'enceinte.

» De petits murs adossés perpendiculairement au rempart, du côté intérieur; font naître la pensée qu'ils ont soutenu des terre-pleins inclinés, permettant aux assiégés, de distance en distance,

d'atteindre la plate-forme de ce rempart.

» Les investigations poursuivies dans l'intérieur de l'oppidum ont révélé qu'il était partagé en quatre sections, que l'ennemi avait successivement à emporter d'assaut avant de rester définitivement maître de la place, par des murs à-peuprès perpendiculaires l'un à l'autre et dont la base est encore parfaitement conservée. Ces murs se soudent, par leurs extrémités, à la face interne du rempart et viennent se rencontrer, vers le centre de l'oppidum, sur les flancs d'un épais massif de maçonnerie en pierre sèche, laissant soupçonner des particularités de formes trèsremarquables et dans lequel il convient, sans doute, de voir les derniers vestiges d'une sorte de citadelle.

» Tous les membres de l'Académie qui ont constaté cet état de choses ont unanimement déclaré que l'oppidum de Nages légitime au plus haut degré les recherches archéologiques d'inté-

rêt local ».

Après avoir entendu M. Flouest, l'Académie, s'associant à la pensée par laquelle il a terminé, invite la commission à poursuivre ses premiers travaux préparatoires, et à rechercher les moyens à l'aide desquels il serait possible d'en activer et d'en étendre le développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Séance du 6 juin 1868.

Présents: MM. Maurin, président; de Labaume, Pagézy, Dumas, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Viguié, Liotard, Liquier, Brun, Lenthéric, Flouest, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai est lu et adopté.

M. de Vauzelles, conseiller à la Cour impériale d'Orléans, associé-correspondant, a fait hommage à l'Académie d'une pièce de vers qu'il a composée en l'honneur de Jeanne d'Arc, à l'occasion de la fête du 8 mai dernier, 439° anniversaire de la glorieuse délivrance d'Orléans.

Les remercîments de l'Académie à M. de Vauzelles seront consignés au procès-verbal.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Compte-rendu des travaux de la commission archéologique du département de la Côte-d'Or. 1866 et 1867;

Commission archéologique du département de la Côte-d Or. Répertoire archéologique, arrondissement de Dijon;

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. 3° série, tome III, numéro 5; Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, année 1867;

Bulletin de la Société d'agriculture etc, du département de la Lozère, tome xix, 1868, mars et avril;

Bulletin de la Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, XI° cahier, 1868;

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, publiés en 4868;

Catalogue des brevets d'invention, année 1867, numéro 11.

M. l'abbé Azaïs a la parole pour un rapport sur un ouvrage de M. E. Arnaud, pasteur à Crest, membre de la Société asiatique de Paris, associécorrespondant de l'Académie du Gard, intitulé: La Palestine ancienne et moderne, ou Géographie historique et physique de la Terre-Sainte.

« Depuis l'auteur incounu, dit-il, de l'Itinéraire de Bordeaux en 333 jusqu'à l'expédition scientifique du duc de Luynes, cet illustre Mécène des arts et des sciences, dont la perte récente a été un deuil pour la France, la Palestine a été l'objet de nombreuses explorations entreprises, quelquesunes au nom de la science, la plupart sous l'impression d'une pensée de foi. Les nombreuses caravanes de pélerins qui se sont succédé sur les chemins de la Terre-Sainte, depuis le 21 août 1853 jusqu'à ce jour, ont contribué à attirer sur Jérusalem les regards de l'Europe chrétienne. Ces croisades pacifiques qui, deux fois par an, conduisent aux rivages de la Palestine des groupes nombreux de pieux voyageurs, ont donné naissance à plusieurs ouvrages de foi et d'érudition qui ont familiarisé les lecteurs avec les souvenirs bibliques des Saints-Lieux; et j'ai rendu compte, il y a

un an, dans une de nos séances, du livre intéressant de M. l'abbé Coulomb, devenu un de nos associés-correspondants: Le Calvaire et Jérusa-

lem, d'après la Bible et Josèphe.

» L'ouvrage dont je viens vous entretenir n'a pas une semblable origine. Ce n'est pas un récit de voyage. L'auteur n'a point visité la Terre-Sainte. C'est une œuvre d'érudition patiente, faite à l'aide des diverses publications qui ont paru sur la Palestine, depuis l'Onomasticon de S. Jérôme jusqu'aux travaux scientifiques des voyageurs modernes. C'est en recourant à ces sources nombreuses que M. Arnaud a composé une étude pleine d'intérêt sur la Terre-Sainte, au point de vue géo-

graphique, historique et physique.

» Quand on voit l'érudition de l'auteur et l'étendue de ses connaissances philologiques, on regrette qu'il n'ait pas visité lui-même les lieux dont il parle. Son ouvrage y aurait gagné un intérêt plus grand; car la visite des lieux qui furent le théâtre de la Révélation ancienne et de la prédication évangélique contribue pour une large part à l'intelligence des écrivains sacrés. « De même, dit S. Jérôme, que ceux qui ont visité Athènes comprennent mieux l'histoire de la Grèce, et ceux qui ont navigué depuis la Troade, en passant par Leucate et l'Acrocéraunie, jusqu'en Sicile, et de là jusqu'à l'embouchure du Tibre, ont une intelligence plus parfaite du troisième livre de l'Enéide, de même ceux qui ont visité la Judée et connaissent l'histoire des cités et des lieux antiques, sous leur ancien nom comme sous leur nouveau nom, comprennent mieux la Sainte-Ecriture ». De là ces courses, ces explorations qu'entreprit S. Jérôme à travers la Judée, qui communiquèrent à son esprit une intelligence plus nette, plus précise et plus claire du texte sacré. C'est cette étude si fructueuse faite sur les lieux que M.

Saint-Marc Girardin recommande dans ses Souvenirs de voyage. «Je plains, dit-il, les savants qui lisent les livres et qui ne voient pas les lieux; mais je plains encore bien plus les voyageurs mondains qui voient les lieux, mais qui ne lisent pas les livres. Il y a je ne sais combien de choses que les lieux leur auraient dites, s'ils les avaient interrogés à l'aide des livres. Les livres à leur tour disent moins, quand les lieux ne les expliquent pas. »

» Je ne doute point que la Bible et les livres qu'a consultés M. Arnaud ne lui eussent dit bien plus de choses, s'il eût donné, comme un commentaire à cette lecture, la visite des lieux qu'ils rappellent. Chaque pas que l'on fait, quand on foule ce sol sacré, réveille un souvenir; les Livres Saints rencontrent, dans chaque site, dans chaque ruine, une sorte d'interprétation vivante; on les comprend mieux en face de ces lieux, et ils savent eux-mêmes mieux faire comprendre ce que l'on voit.

» Si M. Arnaud n'a pas interrogé les lieux consacrés par de si grands mystères, il a consulté les principaux ouvrages qui les décrivent : la Bible et l'historien Josèphe, les Pélerins des premiers siècles , les écrivains des Croisades , Foulques de Chartres , Guillaume de Tyr , Jacques de Vitry , et les voyageurs français , anglais et allemands des trois derniers siècles. Il s'est adressé surtout aux ouvrages modernes qui , en ouvrant une ère nouvelle pour la science , ont contribué à la solution de certains problèmes géographiques et historiques , et aux études récentes publiées sur cette contrée, depuis la mission américaine qui a exploré le Jourdain et la Mer-Morte en 1850, jusqu'à l'expédition scientifique du duc de Luynes en 1866.

» Je regrette que l'auteur n'ait pas mis à contribution les rapports de M. Guérin, ancien élève

de l'école normale et de l'école d'Athènes, chargé par le gouvernement d'une mission scientifique en Palestine. Cet intelligent explorateur a signalé trois cents ruines ou villages encore habités, occupant l'emplacement de quelque cité ancienne, qui avaient échappé aux autres voyageurs. M. Arnaud aurait puisé, dans ces Mémoires, de précieuses indications.

» Quoique le titre de cet ouvrage n'accuse qu'un traité de géographie de la Palestine, l'auteur aborde cependant bien des questions qui ne s'y rattachent que d'une manière indirecte. Comme l'histoire du peuple hébreu se lie intimement à celle du pays qu'il occupa, M. Arnaud nous fait connaître les origines de cette nation et ses migrations à travers les déserts de l'Arabie. Il nous parle en même temps des peuples qui avaient habité auparavant cette contrée et des nations voisines avec lesquelles les Juifs eurent des relations.

» Un des chapitres les plus intéressants est celui qui nous offre le tableau des peuples primitifs. M. Arnaud prend le Xe Chapitre de la Genèse, où se trouvent les noms des fils et des petits-fils de Noé; et, à l'exemple de Bochart et de Michaëlis, il nous montre que les noms cités dans le texte sacré sont, non-seulement des noms d'hommes, mais encore des noms de peuples et de lieux, ou, en d'autres termes, que la liste donnée par Moïse est à la fois généalogique et géographico-ethnographique.

» Après avoir raconté les migrations des peuples primitifs, l'auteur les étudie d'après les données de la philologie comparée. « L'étude comparée des diverses langues du globe, dit-il, jette un grand jour sur l'histoire des migrations des peuples primitifs. La Genèse proclame l'unité de ces peuples et dépeint leurs diverses ramifications; mais elle ne nous dit rien, ou presque rien, de leurs longs voyages à travers les solitudes de la terre. L'histoire profane, qui ne remonte pas si haut que Moïse, se tait également sur les premiers établissements des hommes, sur leurs rapports mutuels, sur leur séparation en peuplades distinctes et sur la situation respective de celles-ci. Là donc où l'histoire garde le silence ou se meut au milieu des ténèbres, là où la tradition sacrée s'arrête, quel guide nous reste-t-il encore dans cette recherche d'un si haut intérêt, sinon la philologie comparée, qui peut jusqu'à un certain point reconstruire le monde à sa naissance, en retraçant, au moyen de la linguistique et de la géographie réunies, le mouvement général des populations ».

Le rapporteur signale quelques pages remarquables sur les peuples primitifs, sur la mission providentielle de la Palestine et sur l'itinéraire géographique des Israëlites dans le désert, sur les campements et les marches du peuple de Dieu, d'après une savante étude de M. le comte de Berton.

M. l'abbé Azaïs fait ressortir tout ce qu'offre d'intéressant, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, la nomenclature historique et la description sommaire que fait M. Arnaud des villes et des bourgades de la Terre-Sainte. Il appelle l'attention de ses collègues sur des dolmens et des menhirs découverts par le duc de Luynes audelà du Jourdain, et il termine en ces termes:

« Je me plais à rendre hommage, en finissant, à l'érudition biblique de M. Arnaud, à ses connaissances philologiques et à ses savantes recherches; et quand je pense que c'est dans une petite ville de province que cet homme, qui est un hébraïsant distingué, qui possède plusieurs langues modernes, qui est profondément versé dans l'interprétation de nos Livres Saints, a composé ce travail remarquable sur la Palestine, qui accuse de longues et consciencieuses études, je ne puis m'empêcher de reconnaître en lui un homme vraiment docte, qui unit à la science un mérite de plus, celui de la modestie ».

M. Liquier lit une traduction en vers des deux premières odes d'Horace: Mæcenas, atavis, et Jam satis terris nivis. Il fait précéder cette lecture, pour chacune des deux odes, de quelques réflexions que nous nous empressons de reproduire:

« Par l'ode à Mécène, qui, placée en tête des œuvres d'Horace, en est en quelque sorte la dédicace, le poète, dit M. Liquier, a voulu acquitter la dette de sa reconnaissance envers son illustre protecteur, auquel il adresse la louange la plus délicate et la plus flatteuse.

» Il lui rappelle sa royale origine: Mæcenas, atavis edite regibus; ce qui devait plaire d'autant plus à Mécène, que tout le monde, à Rome, n'acceptait pas qu'il fût un vrai descendant des rois d'Etrurie, ainsi qu'il en avait la prétention. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était d'une ancienne famille de l'ordre équestre, que, par un calcul bien entendu, il ne voulut pas quitter pour le patriciat.

» A cette flatterie Horace joint celle des expressions les plus tendres et les plus touchantes : o et præsidium et dulce decus meum, lui dit-il avec effusion.

» Mais Mécène était poète; il avait composé dix livres de poésies et deux tragédies, qui sont perdus; il devait donc être d'autant plus sensible à la valeur qu'Horace donne à son suffrage en matière de poésie lyrique: Quod si me lyricis vatibus inseres — sublimi feriam sidera vertice; c'est ainsi que, par un élan vraiment pindarique, il termine son ode.

» Mécène, par ses services, ses largesses et sa familiarité particulière, s'était attiré le dévouement d'Horace, comme il s'était sincèrement attaché à lui. Ce qui en est la meilleure preuve, c'est qu'à sa mort, qui précéda de moins d'une année celle d'Horace, il le recommanda à Auguste en ces termes: Horâtii, ut mei, esto memor. « Souvenez-vous d'Horace comme de moi-même. » Ces sentiments honorent autant le protecteur que le protégé, et le reflet de la gloire de l'un s'est étendu sur la mémoire de l'autre, qu'il a rendue impérissable.

#### A MÉCÈNE. - LIVRE 1er. ODE 1ro.

Fils de rois, mon soutien, mon bonheur et ma gloire, Mécène, des mortels plusieurs ne sont heureux Que lorsqu'à des rivaux disputant la victoire, Ils font voler un char dans le cirque poudreux, Et qu'évitant la borne, à la palme olympique Ils doivent jusqu'aux dieux la gloire de monter. Tel croit ses vœux comblés, si la faveur publique Aux suprêmes honneurs tâche de le porter. Tel autre est satisfait, quand son grenier enserre Tous les blés qu'en ses champs l'Afrique a moissonnés. Au laboureur qui fend le sol héréditaire Tous les trésors d'Attale en vain seraient donnés ; On n'en obtiendrait pas que, nautonnier timide, De la mer myrtienne il sillonnât les flots. Craignant le vent qui gronde au rivage numide, Le marchand vante fort ses champs et le repos ; Mais bientôt au repos plus que jamais rebelle,

Il revient radouber ses vaisseaux amarrés. Du massique vieilli plus d'un ami fidèle Trouve heureux les moments à boire consacrés, Ou du vert arbrisseau goûtant le doux ombrage, Ou couché près de l'eau du rocher jaillissant. Plusieurs aiment les camps et le clairon sauvage Mêlant à la trompette un son retentissant, Et la guerre en tous lieux des mères détestée. Le chasseur, des frimas affrontant la rigueur, Oublie à son foyer sa compagne attristée, Quand sa meute poursuit le cerf avec ardeur, Quand par le sanglier ses foiles sont rompues. Moi, le lierre immortel que décerne Apollon Me met au rang des dieux ; moi, les forêts touffues, Les danses de la nymphe et du faune au vallon M'entraînent, si j'obtiens qu'Euterpe et Polymnie M'inspirent de Lesbos les chants harmonieux. Que si par toi ma lyre a le sort qu'elle envie. Mon front, dans son orgueil, ira toucher les cieux.

- » Après l'ode à Mécène, continue M. Liquier, vient l'ode à Auguste, qui paraît être aussi une sorte de dédicace faite dans l'ordre des sentiments d'affection et de reconnaissance du poète. C'est une de ses plus belles et des plus marquées du caractère pindarique; elle est aussi un des écueils les plus redoutables pour un traducteur.
- » Après la chute de la république, Horace se trouvait de ceux qui avaient à se faire beaucoup pardonner par l'heureux triumvir, que le succès de ses entreprises faisait élever au rang des dieux par les flatteurs de tous genres. Le poète avait été tribun d'une légion dans l'armée de Brutus; il avait, tant bien que mal, combattu à Philippes,

rejecta non bene parmula, dit-il, dans l'ode 7, livre 2; et il était toujours soupconné de nourrir au fond de son âme les sentiments politiques dont il avait été le champion. « Craignez-vous de vous faire marquer d'une tache d'infamie dans la postérité, en paraissant notre ami? » lui écrivait Auguste. Il fallait qu'Horace effaçât ces impressions défavorables, ou qu'il renonçât à la faveur de Mécène et à recouvrer ses biens confisqués. Dans cette position, il crut ne pouvoir mieux faire que d'imiter Virgile et Varius, devenus les adeptes du nouveau régime; et, pour acquitter sa dette de reconnaissance, il répéta en beaux vers ce qu'avait dit Virgile dans une de ses églogues pour acquitter la sienne : « que le dieu Mercure était descendu sur la terre sous la figure d'Auguste, ou du moins que ce dieu avait fait si bien qu'Auguste lui ressemblait de tous points. »

» C'était le temps où le Sénat romain décernait au continuateur de César le titre d'Auguste, de prince, de père de la patrie etc., et lui conférait pour 40 ans le gouvernement de l'Empire, dont ce prince semblait toujours vouloir se démettre; ce dont certainement Horace n'avait pas besoin de le dissuader, comme il le faisait dans l'ode dont je m'occupe.

» Le poète a été blâmé pour son revirement politique et ses flatteries. Mais il ne faut pas perdre de vue que, comme Virgile, il avait à recouvrer son modique héritage, qui avait été confisqué, ainsi qu'il le dit dans l'épître 2, livre 2:

Decisis humilem pennis, inopemque paterni Et laris et fundi;

et qu'il était sans ressources,

...........Paupertas impulit audax

Ut versus facerem.....

ajoute-t-il.

» Il faut surtout lui tenir compte de l'usage qu'il fit, dans l'inférêt de l'humanité et de ses anciens amis proscrits, de son influence auprès de Mécène, bien plus accessible à l'indulgence et à la pitié qu'Auguste.

» Qui n'excuserait pas les flatteries du poète et le changement apparent de ses sentiments politiques, en faveur des exigences de sa position et du bien qu'il a obtenu pour ses compagnons d'infor-

tune »?.

### A CÉSAR AUGUSTE. - LIVRE 1ºr. ODE 2.

Trop longtemps Jupiter fit tomber sur la terre Ou la neige ou la grêle, et son bras ennemi A sillonné nos murs des feux de son tonnerre; Rome d'épouvante à frémi.

Rome a craint le retour de ces moments terribles Où Pyrrha vit surgir des prodiges nouveaux, Quand Protée, au sommet des monts inaccessibles, De la mer poussait les troupeaux;

Quand les ormeaux voyaient des poissons à leur cîme, Au lieu de la colombe aimant l'ombrage frais; Quand les daims effrayés des eaux fendaient l'abîme, Aux lieux où furent des forêts.

Le Tibre ramenant ses flots de l'Etrurie,

De ses jaunâtres eaux couvrit les champs romains,

Sur les tombeaux des rois déchaîna sa furie

Et renversa les temples saints,

Lorsque, cédant aux vœux d'Ilia, sa compagne, Il osait, sans l'aveu du souverain des dieux. Débordant sur sa gauche, au loin de la campagne Dérober la plaine à nos yeux.

Un jour ils apprendront nos fratricides guerres, Ces fils que nos fureurs ont rendus moins nombreux; Ils sauront que le fer aiguisé par leurs pères Trop souvent fut tourné contr'eux.

A quel dieu recourra le peuple en sa détresse, Pour qu'il soutienne encor l'empire chancelant? La vestale elle-même en vain à la déesse Offrirait un vœu suppliant.

Qui, par un don des cieux, obtiendra l'avantage D'expier nos forfaits? Prophétique Apollon. Viens à nous, il est temps; dans le sein d'un nuage, Descends du haut de l'Hélicon.

Ou toi plutôt, Vénus au gracieux sourire; Que suivent en tous lieux les ris et les amours, Ou toi, père oublié d'une race en délire, Dieu Mars, prête-nous ton secours.

Cesse tes jeux cruels; que notre sort te touche, Toi, que ravit le cri des combattants pressés, Et le Marse sanglant et son regard farouche Sur ses ennemis terrassés.

Mais si, venu des cieux, en changeant de figure, Tu parais sous les traits d'un prince jeune encor, Dépose dans ces lieux tes ailes, ô Mercure, Et de César venge la mort. Renonce à regagner ta demeure céleste;
Reste chez les Romains, joyeux et sans courroux;
Et des vents orageux que le souffle funeste
Ne t'emporte pas loin de nous.

Sois toujours de ton peuple et le prince et le père; Le Mède des combats affronte le hasard; Bientôt sera dompté son effort téméraire Sous un chef tel que toi, César !...

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 20 juin 1868.

Présents: MM. Viguié, vice-président; de Labaume, Pagézy, Dumas, Salles, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Brun, Verdier, Flouest, Rédarès, Penchinat, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu et adopté.

M. Bigot fait hommage à l'Académie d'une troisième édition de son volume de poésies patoises, intitulé: Li Bourgadiero. Cette édition comprend trois fables de plus que les précédentes:

L'Eglo et lou Croupatas.

Lou Sabarnaoû et lou Banquié. L'Our et li dous Tafataïré.

M. l'abbé Azaïs offre à l'Académie un Recueil de Discours sur l'Education, qui ont été prononcés à l'Ecole de Pont-Levoy par Mgr Peschoud, évêque de Cahors, et qu'il a fait précéder d'une biographie de ce prélat, ancien aumônier au Lycée de Nimes.

M. le président remercie, au nom de l'Académie, MM. Bigot et l'abbé Azaïs, présents à la séance.

Le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance:

Annuaire de la Société philotechnique. 1867. Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1867,3° et 4° trimestres. Revue de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. Avril 1868. Bulletin de la Société archéologique et histo-

rique du Limousin. 1867.

M. Pagésy soumet à l'Académie une étude qu'il a intitulée : De la vraie civilisation en France, dans laquelle il développe la thèse que, s'il est vrai que ce mot de civilisation suppose, à côté d'un certain mouvement progressif de bien-être et d'intelligence, un progrès analogue de moralité chez un peuple, il est permis de douter que cette dernière condition soit suffisamment accomplie de nos jours pour que nous ayons beaucoup à nous glorifier du chemin que nous avons fait.

M. FLOUEST rend compte d'une nouvelle visite qu'il a faite à l'oppidum de Nages, avec MM.

Aurès et Germer-Durand. Les fouilles, continuées avec intelligence autour du massif central, ont mis en évidence des murs juxtaposés, paraissant pénétrer les uns dans les autres à-peu-près perpendiculairement, et révélant ainsi un système de construction du genre le plus étrange et le plus inattendu. Elles ont fait découvrir de nombreux débris de vases et d'ustensiles décelant, les uns, une origine romaine, les autres, une origine celtique. On a trouvé une médaille sur laquelle sont gravés les mots: NEM.-COL., dont des signes non équivoques permettent de fixer la date à l'époque où nos contrées, sans être encore toutà-fait romaines, avaient cependant commencé à cesser d'être purement gauloises. On a mis également la main sur quelques restes dispersés d'une sorte d'argile réfractaire portant des traces mélangées de feuilles et de grains, qui paraît avoir dû faire partie de la construction d'un four. Enfin, une autre découverte non moins intéressante est celle d'une quantité considérable d'ossements d'animaux ruminants réunis sur un seul point, de manière à autoriser l'hypothèse que c'était là le lieu consacré aux sacrifices.

M. Flouest fait part à l'Académie des raisons qu'il a d'espérer que l'administration sera disposée à consacrer quelques ressources à la continuation, sur une plus grande échelle, des fouilles commencées.

M. Fernand Verdier donné lecture d'un premier fragment d'un mémoire qu'il a publié sur les Gains de survie entre époux, et qui a été couronné par l'Académie de législation de Toulouse. Cette partie est relative à l'histoire de notre ancien droit français. Le mémoire porte pour épigraphe ces mots tirés d'une novelle de Justinien: Nihil in rebus mortalium perinde venerandum est at-

que matrimonium. Après avoir montré la société gallo-romaine gouvernée par le droit romain, il indique comment, après l'invasion des barbares et les conquêtes des Francs, une scission bien tranchée s'opère entre le Nord et le Midi:

« Dans les provinces du Nord, dit-il, les Francs, supérieurs en nombre, absorbent entièrement la race indigène et font prévaloir leurs mœurs et leurs coutumes. Le droit romain disparaît et il est remplacé par les lois des vainqueurs. Ce sont ces pays qu'on a appelés depuis pays de coutume. Dans le Midi, au contraire, la population galloromaine est la plus nombreuse; elle sent moins le poids de la conquête, elle ne subit pas autant l'influence des envahisseurs. Elle garde ses lois, ses habitudes. C'est là que la civilisation romaine a jeté son dernier éclat, que les lettres et les arts ont compté leurs derniers émules, que les vieilles mœurs ont poussé les racines les plus profondes. Le droit romain y survécut au milieu des ruines amoncelées par la conquête et continua à régir le pays occupé. Ce furent ces contrées qu'on appela pays de droit écrit : regiones in quibus secundum legem romanam judicantur judicia.

» Dans les pays de droit écrit, le régime imposé aux époux fut le régime dotal tel que l'avaient organisé Auguste et plus tard Justinien. On y rencontre l'usage du sponsalitium ou donatio ante nuptias, avec le baiser anté-nuptial, qui est le premier don de la future. Outre le sponsalitium, l'époux faisait à sa future un autre don connu sous le nom de dotalitium, ainsi qu'on le voit dans le contrat de mariage du fils du comte de Toulouse, en 1037; plus tard, le sponsalitium et le dotalitium se confondent dans une seule et même idée, et le don du futur à sa future reçoit indifféremment l'une et l'autre

dénomination; c'est ce que l'n remarque, notamment, dans le contrat de mariage de Guillaume VII, sire de Montpellier, avec Mathilde de Bourgogne, en 1156. Cependant ces divers avantages ou gains de survie ne tardèrent pas à tomber en désuétude et à donner naissance à une autre combinaison que l'on connut sous le nom d'augment de dot. Ce gain nuptial et de survie était pris par la femme en proportion et en récompense de sa dot. L'augment de dot tenait à la fois de la donation anté-nuptiale, de l'hypobolon des Grecs, qui était une sorte de dégénérescence des donations à cause de noces, et du morgengabe des Allemands, qui était un don du matin, quasi matutinale donum, fait par l'époux à la femme, le matin du jour des noces et avant le festin. Le mari, dans la plupart des provinces de droit écrit, recueillait aussi un gain de survie appelé contre-augment, qu'il retenait sur la dot de la femme prédécédée.

» Dans plusieurs provinces, la femme avait droit à un autre gain de survie, qu'on appelait bagues et joyaux. Dans quelques autres, elle avait également un droit d'habitation, si elle restait en

viduité.

» Dans l'Alsace et le Roussillon, les femmes avaient aussi droit à des gains de survie, qui, tous, avaient leur originalité propre. Dans la première de ces provinces, on suivait la coutume de Ferrette; dans la deuxième, le gain accordé à la femme était connu sous le nom de Tenute.

» On retrouve enfin, dans les pays de droit écrit, la quarte du conjoint pauvre, dont l'empereur Justinien avait doté la législation romaine. Elle était accordée à l'époux survivant qui n'avait pas de biens ou n'en avait pas de suffisants pour sa

subsistance.

» Quant au droit de succession proprement dit,

il n'existait entre conjoints que conformément au droit romain et tel qu'il a passé dans notre droit moderne. Les époux ne succédaient qu'à défaut de parents et à l'exclusion du fisc seulement.

» Dans les pays coutumiers, au contraire, le droit romain disparut entièrement; et les coutumes germaniques y régnèrent sans contestation. Le régime dotal y fut inconnu; il fut remplacé par la communauté, qui devint le type de toutes les associations qui se formèrent au moyen-âge, et constitua dès lors un moyen de civilisation des plus puissants. C'est par elle que la constitution de l'ordre moderne dans la famille s'est formée, et que la femme a conquis dans la société la place qui lui appartient. Dans le principe, chez les Germains, le mari achète sa femme: si vir virginem mercetur, pretio empta sit, dit la loi des Saxons. Plus loin elle ajoute: Uxorem ducturus trecentos solidos det parentibus ejus. La loi salique contient sur la veuve une disposition pareille: Ille qui viduam accipere vult, tres solidos æque pensantes et denarium habere debet. Mais, grâce à l'association par la communauté, à l'influence du christianisme et à l'adoucissement des mœurs, la femme ne tarda pas à être réhabilitée et relevée de cette sorte de déchéance si humiliante pour elle. La dot ne fut plus le prix de l'achat fait par le mari, mais un avantage assuré à la femme comme récompense de sa fidélité et du dévouement qu'elle avait montré pendant tout le cours de l'union conjugale. De là naquit le douaire qui pendant plusieurs siècles a été la règle des rapports des époux entr'eux. A son origine et pendant un certain temps, le donaire conserve encore quelque chose de matériel; il se ressent de son origine germanique, si bien qu'une des formules passées en force de loi était celle-ci : Au

coucher gagne la femme son douaire. Mais les mœurs et les idées s'épurant, il ne tarde pas à se transformer et à s'imprégner d'un esprit plus approprié à la civilisation moderne. C'est ainsi qu'il sera attribué à la veuve; il ne constituera pas, comme le morgengabe, le prix de la virginité, præmium virginitatis defloratæ. Ce ne sera pas la cohabitation charnelle qui y donnera lieu, mais simplement la célébration du mariage. D'un autre côté, le douaire, à la différence de la dot germanique, devient un gain de survie et se change en usufruit.

» Indépendamment du douaire, quelques coutumes accordaient à la femme un droit d'habitation dans l'une des maisons de son mari, pendant sa vie, ou tout au moins pendant sa viduité.

» Quant à la succession proprement dite, les coutumes, comme les pays de droit écrit, n'appelaient le conjoint qu'après tous les parents et à l'exclusion du fisc ».

La seconde partie de la lecture est renvoyée à quinzaine.

M. Liquier termine la séance par la lecture d'une traduction en vers de la deuxième partie du Carmen seculare d'Horace: Dianam teneræ dicite Virgines. Il accompagne cette lecture des observations suivantes, à titre de commentaire:

« L'ode dont j'ai à vous lire la traduction fut , à ce qu'on suppose généralement , composée par Horace , à l'occasion des jeux séculaires , ainsi nommés parce qu'ils étaient célébrés de 140 en 140 ans. On distingua d'abord les jeux apollinaires des jeux séculaires ; mais on finit par confondre les premiers dans les seconds. — Voyez le Chant séculaire — livre des Epodes — in fine.

» Ces jeux furent institués à Rome par Valérius Publicola, en l'honneur d'Apollon et de Diane, dont des chœurs de jeunes garçons et de jeunes filles chantaient les louanges alternativement.

» La coutume était que ces jeux fussent annoncès par un héraut parcourant la ville et criant : Venez voir les jeux qu'aucun de vous n'a vus avant et ne verra après.

L'échéance de la période séculaire arriva sous Auguste, et Horace eut l'insigne honneur d'être choisi pour composer l'hymne que devaient chanter les jeunes garçons et les jeunes filles, autrement dit le Chant séculaire.

» Les jeux séculaires, depuis les premiers Césars, revinrent à des intervalles de plus en plus courts, au point que, sous l'empereur Claude, ils eurent lieu, dit-on, de dix en dix années. Ces jeux furent portés au plus haut degré de magnificence par l'empereur Philippe, le successeur de Gordien, ainsi que cela est attesté par Eusèbe et Eutrope. On cherchait ainsi à faire oublier au peuple romain les torts de ses maîtres et la perte de sa liberté.

Vierges, chantez le nom de la chaste déesse;

Jeunes Romains, chantez Phébus aux blonds cheveux.

Et Latone, qu'aima jadis avec ivresse

Le souverain maître des dieux.

Chantez comment Phébé des monts gravit la pente, Recherche les torrents et les sombres forêts, L'algide sourcilleux et le noir Erymanthe, Et du Cragus l'ombrage frais.

Enfants, chantez Délos, centre de son empire, De la molle Tempé le gracieux vallon, Et le noble carquois s'unissant à la lyre Sur les épaules d'Apollon.

Que l'un et l'autre, émus par votre humble prière, Chassent sur le Breton, sur le Parthe insoumis. Loin de César et nous, et la peste et la guerre, Et sauvent les peuples amis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 4 juillet 1868.

Présents: MM. Viguié, vice-président; Pagézy, Dumas, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Roussel, Brun, Albert Meynier, Lenthéric, Verdier, Flouest, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est lu et adopté.

ll est donné lecture de la correspondance, savoir:

Une circulaire de MM. Chenevier et Chavet, imprimeurs à Valence, annonçant leur projet de réimprimer le second volume, devenu fort rare, de l'Histoire générale du Dauphiné, par Nicolas

Chorier, et contenant les conditions de la souscription;

Une lettre de M. Sausse-Villiers, associé-correspondant, accompagnant l'envoi d'un mémoire imprimé sur les Courses et les Combats de tau-reaux dans le Midi de la France, couronné par la société protectrice des animaux. L'Académie charge son secrétaire d'adresser ses remercîments à M. Sausse-Villiers;

Une lettre de M. Cyprien Robbe, ancien officier, à Anduze, faisant hommage à l'Académie d'un exemplaire d'une Grammaire complète et raisonnée de la langue espagnole, qu'il vient de publier. M. Fernand Verdier est invité à présenter un rapport sur cet ouvrage;

Une lettre de M. E. Arnaud, pasteur à Crest, associé-correspondant, qui acquitte son tribut annuel par l'envoi d'un mémoire manuscrit sur la Mer Morte, destiné à servir d'appendice à son ouvrage sur la Palestine. M. l'abbé Azaïs est chargé d'examiner si ce mémoire, vu sa longueur et sa nature, devra être l'objet d'une lecture ou d'un simple rapport.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants reçus depuis la dernière séance :

Journal des Savants, mai 1868.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, avril 1863.

Les fêtes religieuses du Château de Moreuil, 7 et 9 juin 1868, par l'abbé J. Corblet, chanoinehonoraire d'Amiens.

Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., du département de la Lozère, mai 1868.

Bulletin de la Société d'Agriculture, etc., de Poligny, 1868, numéro 5. Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1868.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon.

Littérature, histoire, archéologie, 1867.

M. Alphonse Dumas offre à l'Académie, qui l'en remercie, un certain nombre d'exemplaires des anciens volumes des mémoires de la Compagnie, qu'il a trouvés dans la bibliothèque de son beaupère, M. Benjamin Valz.

L'ordre du jour appelle l'élection, à titre d'associé-correspondant, de M. Bonaparte-Wyse, présenté par MM. Roussel, Bigot, Causse et Ginoux, à la suite du rapport qui a été fait, dans la séance du 23 mai, de son recueil de poésies patoises, intitulé: Li parpayoun blû.

Il est procédé au scrutin, et M. Bonaparte-Wyse, ayant obtenu plus des deux tiers des suffrages des membres votants, est admis au nombre des associés-correspondants. L'Académie charge son secrétaire de l'aviser de sa nomination.

- M. GERMER-DURAND lit une note sur trois inscriptions tumulaires qu'il a eu l'occasion de voir dans la Vaunage :
- les trois ou quatre visites, dit-il, faites sur les lieux par la Commission que vous avez chargée d'étudier l'oppidum celtique de Nages, ont mis en émoi les habitants de la vallée du Rhôny. En voyant les membres d'une Compagnie savante explorer avec ardeur la Roque-de Viou, le Caste-las de Langlade, et ce mamelon fortifié qui est comme le centre primitif des populations de leur vallée, les Vaunajols ont appris à attacher plus d'importance aux restes d'antiquités dont, à chaque pas, leur pays est semé. Tous, depuis le maire et l'instituteur jusqu'aux enfants de l'école,

tous se sont empressés de recueillir les débris qui leur ont été signalés comme pouvant avoir quelque intérêt pour la science archéologique, de les mettre à la disposition des membres de l'Académie et de leur donner toutes les indications de nature à les mettre sur la voie de quelque découverte.

» C'est à ce concours de circonstances que votre Commission doit la connaissance des trois inscriptions funéraires que je mets en ce moment sous vos yeux. Les deux premières, inédites, sont fort simples; mais l'une d'elles nous donne peut-être un nom nouveau, Tissius. La troisième, publiée par Vincens-Saint-Laurent (1), ne pouvait être expliquée, par suite de mauvaise lecture.

» Voici le texte de ces inscriptions:

[D.M] SECVNDINI (2) FIL

[Dis Manibus] Secundini, filius.

- « Aux dieux mânes de Sécundinus, son fils ».
- » Il est impossible d'être plus bref et plus simple. Le caractère est pur et de la belle époque. — Les sigles D. M. ne se voient plus, sans doute parce que le crépit les cache, ou parce que la partie supérieure de la pierre a disparu. Je les ai rétablies, parce que le sens de la phrase les appelle nécessairement.

» Cette pierre se trouve à Nages, encastrée dans le mur d'une maison particulière.

- (1) Topogr. de Nismes, p. 581. nº 118.
- (2) L'n et l'i sont liés, c'est-à-dire que la seconde barre verticale de l'n est surhaussée, comme si l'i y avait été superposé.

[D.M]
L.TISSIO.ET
QVARTVLAE
VXS[ORI]

[Dis Manibus.] L [ucio] Tissio et Quartulæ uxsori.

« Aux dieux mânes. A Lucius Tissius et à son , épouse Quartula ».

» La dernière ligne est fruste; le v seul se voit bien. De l'x et de l's on n'aperçoit plus que la

partie supérieure.

» Tissius est-il réellement un nom nouveau, latinisation de quelque nom gaulois? Ou n'est-ce pas tout simplement une mauvaise orthographe du gentilitium TITIVS, assez commun à Nimes et dans les environs? Il nous est resté, en effet, huit tituli d'affranchies appartenant à la gens TITIA (1).

» Cette pierre, d'un style très-simple, mais trèspur, comme la précédente, et où les trois mots de la deuxième ligne sont séparés par d'élégants fleurons ayant la forme d'une feuille de lierre, est aujourd'hui encastrée dans une muraille à Saint-Dionisy. — Les sigles D.M sont également absents; nous les avons suppléés, bien que le sens ne les réclame pas absolument.

> D.M M.QVIETI.SE VERINI.MERI

(1) Titia Amabilis. Ménard, t. vII. p. 362; Titia Crescentiana, ibid, p. 332; Titia Donata, ibid, p. 345; Titia Epictesis, ibid. p. 318; Titia Philematio, ibid. p. 465; Titia Restituta. Not. des Trav. de l'Ac. du Gard pendant l'année 1808, p. 342; Titia Severina, Ménard, t. vII, p. 362; Titia Titulla, Not. des Trav. de l'Ac. du Gard pendant l'an XIII, p. 22.

A.SECVNDINA MATER.DE.FVN ERATICIO, FACE VNDVM.CVRAVIT

D[is] M[anibus] M[arci] Quieti Severini. Meria Secundina, mater, de funeraticio faceundum curavit.

« Aux dieux mânes de Marcus Quiétus Sécundinus. Sa mère, Méria Sécundina, a fait les frais de ses funérailles.

» Si l'on compare notre lecture avec celle que donne la Topographie de Nismes, on ne sera pas étonné que le texte publié en 1801 ait résisté jusqu'ici à toute interprétation. L'inscription, en effet, avait été négligemment relevée par la personne qui la transmettait à Séguier en 1758; et Vincens-Saint-Laurent n'a pu donner, pour cette inscription comme la plupart de celles qui forment son recueil, que le texte qu'il trouvait dans les papiers de Séguier.

» Ainsi, à la fin de la 3º ligne et au commencement de la 4°, le nom de la mère de Quiétus, MERIA, n'est représenté, dans la Topographie, que par un m suivi de cinq points. Or, bien que l'i qui termine la 3º ligne nous laisse quelque doute, par suite d'une retouche évidente du lapicide; bien que l'E lié à l'm ait des barres transversales très-courtes, nous lisons sans hésitation MERIA, forme de nom inusitée, il est vrai (1).

» A la fin de la 5e ligne, la Topographie ne donne pas de point entre l'E et l'F; cependant le

point est visible sur l'estampage.

<sup>(1)</sup> Peut-être est-ce une altération de MARIA, féminin de marivs, qui se rencontre quatre fois dans nos inscriptions Nimoises.

» Au commencement de la 6e ligne, elle lit Fraticio, en liant le Tetl'i; la pierre porte, et très-lisiblement, Eraticio, en huit lettres distinc-

tes et dont aucune n'est douteuse.

» L'adjectif funeraticius se trouve sur un assez grand nombre de manuscrits du Digeste; mais le substantif funeraticium ne s'est rencontré jusqu'à présent que sur deux autres textes lapidaires étrangers à notre pays (4), où il a, comme ici, le sens de « frais des funérailles, dépenses du service funèbre ».

» A la fin de la 6e ligne, la Topographie donne facie au lieu de face. Faceundum est pour faciundum. La substitution de l'e à l'1, aussi bien que l'emplei du mot funeraticium, nous semble assigner à cette inscription une époque beaucoup plus basse qu'aux deux précèdentes; et nous inclinons à penser qu'elle ne remonte pas plus haut

que la sin du Ive siècle.

» Entre les sigles D.M. se trouve une ascia tournée à droite, que la Topographie ne reproduit pas.

» La pierre sur laquelle a été pris l'estampage que je soumets à l'Académie, se trouve, non pas à Calvisson, comme l'indique vaguement la Topographie, mais dans le four communal du hameau

de Bizac, commune de Calvisson.

» Je ne doute pas qu'une démarche de votre Commission auprès de M. le maire de Calvisson ne le décidât à se dessaisir, en faveur de notre Musée, de cette pierre qui, dans l'endroit où elle se trouve, ne peut que se dégrader chaque jour davantage ».

L'Académie encourage la Commission à agir officieusement auprès de ce magistrat, dans le sens du vœu exprimé par M. Germer-Durand.

<sup>(1)</sup> Voir Orelli, nos 2417, 4107, 4420.

- M. Alph. Dumas lit le rapport qu'il avait été chargé de faire sur trois brochures, relatives à la maladie des vers-à-soie, récemment adressées à l'Académie, par M. de Masquard, par M. le docteur G. Brouzet et par M<sup>me</sup> Sabatier-Guibal.
- « Les auteurs des publications dont j'ai à rendre compte, dit-il, en se résumant, se sont attachés depuis plusieurs années, avec une ardeur et une persévérance dignes de la reconnaissance de nos populations agricoles, à pénétrer les causes du mal qui détruit les vers-à-soie de toute race, et à lui trouver un remède.
- » M. de Masquard, dont le livre n'est point un simple manuel de l'Educateur, mais contient en outre une histoire générale de l'industrie de la soie, n'a point à proposer, comme ses deux émules, un spécifique proprement dit, applicable à l'insecte malade. Selon lui, c'est de l'ensemble des soins intelligents, justifiés par l'expérience des plus habiles, les Chinois et les Lombards, que doivent sortir la régénération et le salut du ver-àsoie; et M. de Masquard reproduit ici ses propres directions, publiées il y a une quinzaine d'années, et dont n'avaient eu qu'à s'applaudir ceux qui avaient voulu s'y conformer.
- » M. le D<sup>r</sup> Brouzet, se fondant, d'un côté, sur ce fait, reconnu par la sience, que la maladie générale qui a envahi les vers-à-soie doit son origine à des parasites microscopiques du règne végétal ou du règne animal, venus on ne sait d'où et s'attachant successivement à l'œuf, au ver, à la chrysalide et au papillon du ver-à-soie; et, d'un autre côté, sur cet autre fait non moins positif, que certains agents chimiques, et notamment le nitrate d'argent, sont employés avec succès en médecine, quand il s'agit de faire périr de pareils

germes d'infection, a ainsi été amené à tenter l'action du nitrate d'argent sur les parasites du ver-à-soie. Après divers essais, la dose et le mode d'administration de cette substance lui ont paru consister en une solution d'un gramme de nitrate d'argent dans un kilogramme, soit un litre, d'eau. On y verse les graines avant le moment où elles se préparent à éclore; celles qui vont au fond du bain sont seules bonnes, et on devra rejeter les autres qui flottent ou surnagent. Mais si, même pour les plus pesantes, on a lieu de craindre l'infection, soit par hérédité, soit par contagion, on aspergera les vers sur leurs canis, après leur quatrième mue, au moyen d'un balai trempé dans la solution ci-dessus indiquée, sans qu'on ait d'ailleurs à craindre que la feuille ainsi mouillée devienne pour eux une nourriture malsaine. Les papillons devront être arrosés de la même manière, et aucun inconvénient n'en résultera pour leur accouplement. D'heureuses éducations ont été obtenues par ce procédé, ces deux dernières années, et officiellement constatées; néanmoins, le savant M. Pasteur, auquel des chrysalides et des papillons de chambrées ainsi traitées viennent d'être soumis, n'a pas laissé que d'y découvrir encore un certain nombre de corpuscules.

» M<sup>me</sup> Sabatier-Guibal a eu recours à un autre procédé, qui est bien aussi le sien, formulé à la suite de studieuses recherches et d'expériences nombreuses, et dont elle dit des merveilles. Personne ne révoquera en doute ses assertions, quoiqu'on ne voie point dans sa brochure qu'elle ait appelé, pour reconnaître les beaux résultats énoncés, l'examen d'hommes faisant autorité en ces matières et dont elle aurait utilement invoqué le témoignage pour faire partager sa foi si grande en sa méthode curative. — Le salut des vers-à-soie malades ou prêts à le devenir, c'est, selon M<sup>me</sup>

Sabatier, la vapeur du soufre en combustion; vapeur à laquelle il faut les soumettre pendant leur éclosion, et qu'il convient ensuite de leur continuer une fois par jour jusqu'à celui de leur montée à la bruyère. Et si, après la quatrième mue, la pébrine envahissait manifestement la chambrée, la fumigation sulfureuse se ferait alors dans une plus complète mesure, au moyen de quatre réchauds placés aux angles de la pièce et y répandant la vapeur, en même temps qu'on fermerait portes et fenêtres, du soir au lendemain matin. Ce traitement héroïque, loin de précipiter la fin des malades, les rend, au contraire, à la santé, et donne à des vers condamnés la force de produire d'excellents cocons. Toutefois, deux ou trois années de l'application du soufre aux vers qu'on voudra assainir seront nécessaires pour détruire entièrement en eux-le principe du mal dont ils se trouvaient si profondément atteints.

» Telles sont, en abrégé, les idées et les prescriptions exposées dans les trois publications spéciales qui ont été presque simultanément adressées à l'Académie. J'ai cherché a les présenter avec toute la concision et la fidélité qui ont dépendu de moi; mais là, se bornera mon rôle de rapporteur, car déclarer l'excellence absolue de l'un des traitements indiqués, ou même la supériorité relative de l'un d'eux. serait dépasser ma compétence. Je dois laisser aux savants et aux hommes de pratique le soin d'apprécier et de juger à ce double point de vue; je puis, néanmoins, dire que ce grand problème ne me paraît point encore définitivement résolu ».

1. 11

M. Fernand Verdier continue sa lecture sur les gains de survie entre époux, commencée à la dernière séance.

Après avoir montré la nécessité d'une réforme

dans nos lois en cette matière, il ajoute : « Mais est-ce dans la loi romaine, dans les pays de droit écrit, ou dans les pays contumiers, qu'il convient de chercher le modèle à suivre ou la règle à adopter? Certes, le droit romain est un de ces monuments qui défient les siècles, et c'est avec raison qu'on l'a appelé la sagesse écrite, que de tout temps il a fait l'admiration des jurisconsultes et leur a servi de guide. Mais il s'agit ici d'une matière sur laquelle les progrès du temps, les changements opérés dans les mœurs, les usages, la religion, ont apporté une modification profonde. Rien ne ressemble moins, en effet, à la famille chrétienne que la famille telle qu'elle était organisée dans le monde païen. L'omnipotence exagérée du père, du mari, la sujétion extrême de la femme, faisaient du mariage romain une institution où tout était organisé dans l'intérêt d'un seul, et qui ne réalisait guère dans la pratique cette définition si belle de l'union conjugale, donnée par les jurisconsultes : Conjunctio maris et seminæ, consortium omnis vitæ, divini et humani juris communicatio... La quarte du conjoint pauvre, que, sous l'insluence des idées chrétiennes, Justinien avait accordée aux époux, serait insuffisante. C'est là une aumone que la loi fait au conjoint survivant qui se trouve dans la pauvreté. Elle a quelque chose de blessant pour la dignité des époux, d'humiliant pour celui qui la reçoit. Elle n'est point en rapport avec la sainteté et l'étroitesse des liens qui unissent le mari et la femme, avec l'affection qui en résulte. Ce n'est donc point dans le droit romain que nous prendrons le modèle que nous avons à suivre.

» Dans les pays de droit écrit, la législation n'est autre que la tradition romaine, élargie, développée. La nécessité de la dot, la suprématie du mari, l'infériorité marquée de la femme, la com-

plète séparation d'intérêts furent les principaux caractères de la loi de ces pays. Il est vrai que, sous l'inspiration du sentiment chrétien, des avantages furent assurés aux conjoints : à l'épouse, par l'augment de dot, les bagues; et joyaux, l'habitation; au mari, sous le nom de contr'augment; mais ces avantages étaient empreints d'un caractère et soumis à des règles qui seraient en contradiction avec nos idées et notre expérience, et qui en paralysaient d'ailleurs, en grande partie, la généreuse intention. Cependant, telle quelle, la législation de ces pays avait un mérite réel; elle assurait aux époux des gains réciproques; et, tout en restant fidèle à la tradition romaine, elle avait placé le mariage à une hauteur inconnue pendant la période païenne, et relevé notamment la femme de la trop grande infériorité où elle était placée avant le triomphe de l'influence chrétienne. A bien des égards, elle est donc préférable à la loi qui régit actuellement les époux, et peut nous servir de modèle.

» Le système des pays coutumiers a également des imperfections et des inconvénients; mais il est supérieur, par les principes qui lui ont servi de base et par les tendances auxquelles il obéissait. Grâce au régime de la communauté, il touchait de plus près à l'idéal du mariage, tel que l'a compris le christianisme. En élevant la femme au niveau de l'homme, en lui faisant une part égale dans les fruits de la collaboration commune, en l'associant d'une manière complète à la bonne et à la mauvaise fortune, aux déceptions et aux triomphes de son époux, il la réhabilitait et la plaçait au rang qui lui était destiné, d'après la loi évangélique. C'est cette conception si juste, si vraie, qui, en servant de fondement aux sociétés chrétiennes, a fait la supériorité des civilisations modernes sur les civilisations antiques. On ne saurait

nier, en effet, que la femme ne soit prédestinée à l'amélioration morale et interactuelle de l'homme. Aussi est ce avec raison qu'on a remarqué que la civilisation et la moralité d'un peuple étaient en rapport direct avec la place qu'occupait la femme dans la société. Rome a été la première cité du monde, tant que les femmes romaines ont offert le modèle de toutes les vertus domestiques; sa décadence ne date que du jour où, enivrées par les richesses et les vices des nations vaincues, elles abdiquèrent, avec la pureté des mœurs antiques, le secret de leur force et le signe de leur prédestination sociale. Sa ruine a commencé le jour où le sanctuaire de la famille, déserté ou déshonoré par elles, n'a plus été qu'un foyer de scandales et de

désordres de toute nature.

» C'est donc la gloire du christianisme d'avoir relevé l'homme en relevant la femme, et d'avoir arrêté l'humanité dans la voie de dégénérescence où elle était entraînée. C'est le mérite des pays coutumiers d'avoir adopté, comme règle de l'union conjugale et des rapports des époux, un régime qui était mieux en harmonie avec le type chrétien du mariage et de la famille. Mais la communauté n'est pas toujours fructueuse, elle peut ne donner que des pertes. Aussi les pays de coutume ne s'étaient pas bornés à l'admettre comme base de l'association conjugale. On avait trouvé, dans le douaire accordé à la femme, le moyen de satisfaire aux sentiments de la nature et à toutes les exigences qui naissent de l'union des époux. Cette institution vraiment chrétienne en était le complément indispensable, et elle comblait une lacune par suite de laquelle le mariage, même avec la communauté, était en contradiction avec son principe et manquait à la plus essentielle, à la plus grave de ses destinées.

» Un point est certain, c'est que la comparaison

montre la supériorité de l'ancienne législation sur celle qui nous régit. Les rédacteurs du Code Napoléon, placés entre deux traditions opposées, les ont consacrées l'une et l'autre. Le régime dotal marche côte à côte avec le régime de la communauté. Il faut cependant le constater avec satisfaction, la communauté a été l'objet de leur prédilection, et ils lui ont accordé la prépondérance en la proclamant le droit commun de la France. Ils ont compris que la communauté, en élevant la femme au niveau de l'homme, en l'associant à ses travaux, contenait les véritables éléments de civilisation. Ils ont rejeté les idées des légistes du xvie siècle qui médisaient de la femme et lui attribuaient une nature inférieure à celle de l'homme. Ces légistes, en effet, pleins d'une injuste prévention contre ce sexe, ont regretté, avec une naïveté surprenante et une crudité de langage injurieuse, les temps heureux de l'antiquité romaine ou druidique, où les maris tenaient leurs épouses sous une dépendance absolue. D'Argentré, le savant commentateur de la contume de Bretagne, Coquille, ne leur épargnent pas les jugements malveillants et iniques. Le monde moderne n'a point ratifié les attaques injustes contre un sexe qui a évidemment ses défauts, mais qui possède aussi des qualités précieuses. Et le sentiment général est que la femme n'a point une nature inférieure à celle de l'homme. Cependant, il faut le reconnaître, les rédacteurs du Code Napoléon n'ont pas entièrement échappé à ces préventions; et nos lois contiennent plus d'une disposition défavorable à la femme que rien ne justifie. Il appartient à notre époque d'effacer des distinctions qui ne sont plus en rapport avec nos sentiments, et de mettre notre législation en harmonie avec les progrès accomplis par la civilisation moderne.

» Parmi les modifications qu'elle semble exiger, il n'en est pas de plus urgente et de plus juste que celle qui fait l'objet de cette étude. Il est, à ce moment, démontré que les règles actuelles sont insuffisantes à remplir le but du mariage, et à satisfaire à toutes les aspirations et à tous les intérêts qui naissent des rapports conjugaux. Il faut donc appeler le conjoint survivant à la succession du conjoint prédécédé, en proportionnant la part qui doit lui revenir au nombre et à la qualité des parents. Nous ne devons pas, sous ce rapport, rester en arrière de la plupart des autres nations chrétiennes, qui toutes ont adopté des dispositions favorables aux époux ».

M. Liquier fait précéder des détails suivants la lecture de sa traduction de l'ode d'Horace à Agrippa, la 6<sup>e</sup> du livre I<sup>er</sup>:

### ODE 6. LIVRE I'. - AD AGRIPPAM.

« Marcus-Vipsanius Agrippa appartenait à la famille des Vipsaniens, qui lui dut son illustration. Il avait été dévoué à César; après la mort du dictateur, il se livra au parti d'Octave avec qui il avait été élevé et, comme Mécène, devint son confident et son favori. Non moins homme de mer habile que grand capitaine, il triompha à la tête des armées romaines, dans les Gaules, en Germanie, en Espagne, en Sicile, et remporta deux victoires navales sur Sextus Pompée, dont il détruisit la flotte à l'aide d'une machine de guerre qu'il avait inventée. C'est surtout à Actium qu'il se signala par sa bravoure et sa prudence, et on lui attribua la plus grande part dans cette victoire.

» Auguste voulet récompenser son dévouement et ses services en lui faisant épouser sa fille Julie, veuve du jeune Marcellus, le fils de cette malheureuse Octavie dont notre honorable collègue M. Maurin nous faisait naguères une si belle et si touchante peinture.

» Vous savez tout ce qu'eut d'amertume pour Agrippa, et pour Auguste même, ce mariage mal assorti, qu'il n'avait pu faire qu'en répudiant Marcella, sa deuxième femme, nièce de l'empereur. Sa première semme, dont il eut Julia Vipsania, mariée à Tibère, fut Cécilia Attica, fille d'Atticus.

» De sa troisième femme Julie issurent quatre enfants, Agrippine, Posthumus Agrippa que fit mourir Tibère, Caïus et Lucius César, qu'Auguste avait adoptés comme ses successeurs à l'empire, mais qui moururent jeunes; les mêmes dont, d'après l'opinion la plus accréditée, notre Maison-Carrée porterait, à titre de dédicace, les noms et les titres de princes de la jeunesse. — Caïo et

Lucio Cæsari, principibus juventutis.

» Notre colonie Nimoise, qui devait compter dans son sein de nombreux vétérans ayant combattu sous ses ordres, et qui devait à son affection particulière, outre la Maison-Carrée, quatre grandes voies, des temples, et probablement le Pont-du-Gard, voulut consacrer son souvenir par une médaille où, sur l'une des faces est figurée la tête d'Agrippa à côté de celle d'Auguste, et sur l'autre face se trouve le crocodile enchaîné à un palmier, figure allégorique sans doute de l'expédition d'Egypte et de la victoire d'Actium.

» C'est de cette médaille que François Ier tira les armes qu'il donna à notre cité, à la place du

taureau d'or qu'il lui avait d'abord donné.

» Agrippa mourut en Campanie, à l'âge de 51 ans. Il donna au peuple romain les bains et les jardins portant son nom. Gouverneur de Rome après Mécène, il avait doté cette ville de nombreux et importants monuments publics, et,

entr'autres, du Panthéon et de gigantesques

aqueducs.

» Ce qui fait le plus grand honneur au caractère d'Agrippa, c'est que, consulté par Auguste sur son projet de rétablir la république et d'abdiquer l'empire, il opina pour ce parti, que Mécène, moins scrupuleux ou plus clairvoyant, repoussa

avec énergie.

» La figure d'Agrippa fait un contraste frappant avec celle de Mécène. Le premier avait toute l'allure et le caractère du soldat; c'était, comme nous le dirions aujourd'hui, l'homme de la consigne. Sa démarche et son costume étaient en harmonie avec ses habitudes militaires, il se faisait remarquer dans les rues de Rome par sa tunique retroussée fort haut. De son côté, le voluptueux Mécène attirait les regards par sa démarche efféminée et par sa robe trajnante.

» Il est à présumer qu'Agrippa avait reproché à Horace de n'avoir chanté ni les victoires d'Au-

guste, ni les siennes.

» Horace s'excuse en alléguant son insuffisance et l'aptitude de Varius pour l'épopée, bien supérieure à la sienne. Il appelle Varius le cygne du chant Méonien, c'est-à-dire homérique, du nom de Méon, père d'Homère, et élève les exploits d'Auguste et d'Agrippa à la hauteur de ceux qu'a chantés le poète grec. Quant à lui, dit-il, il ne s'occupe que de chanter la table et les amours.

» On suppose que Mars, Mérion, Ulysse, Diomède représentent allegoriquement dans l'ode, outre Auguste et Agrippa, divers grands hommes de

guerre de l'empire romain ».

Voici la traduction:

Le cygne qui redit les chants de Méonie, Varius décrira tes glorieux combats Et les nombreux succès qu'a valus ton génie A nos vaisseaux et nos soldats.

Agrippa, ce n'est pas à notre voix débile, D'essayer de tels chants, de peindre sur les flots Ulysse errant au loin, et l'inflexible Achille, Les forfaits d'Atrée et ses maux.

Le respect interdit à ma muse tremblante D'élever jusqu'à toi les accords que j'obtiens ; Elle craint de ternir, sur sa lyre impuissante, Les\_lauriers d'Auguste et les tiens.

Qui pourrait peindre Mars et sa brillante armure De diamant formée et reflétant les cieux , Mérion, Diomède à qui Minerve assure Un secours qui l'égale aux dieux ?

Moi, je chante la table et l'amoureuse guerre Où des ongles coupés à l'amant on fait peur; Libre ou brûlant d'amour, d'un joyeux caractère Et toujours d'une égale humeur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 18 juillet 1868

Présents: MM. Viguié, vice-président; Pagézy, Germer-Durand, l'abbé Azaïs, Liotard, Liquier, Causse, Quesnault-Desrivières, Brun, Al. Meynier,

Lenthéric, Ginoux, Flouest, Rédarès, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Bosc, associé-correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

M. le baron Gaston de Flotte, de Marseille, a écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'un exemplaire d'un volume de poésies, qu'il vient de publier sous le titre de Souvenirs.

M. Ginoux est invité à présenter un rapport sur le volume de M. de Flotte.

M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance :

Revue agricole, etc., de Valenciennes. - Mai 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de Poitiers. Nºs 424 et 125. — Février et mars 1868.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. — 17° année. 65° et 66° livraisons.

Académie de la Rochelle. Section de littérature, choix de pièces lues aux séances. — N° 14.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. Nos 13, 14, 15 et 16. — Février à avril 1868.

Revue des Sociétés savantes des départements.

— Février et mars 1868.

Annales de la Société impériale d'agriculture, etc., du département de la Loire. — Les quatre livraisons de 1867.

Discours prononcés au Sénat par S. Exc. M. Duruy, ministre de l'instruction publique, et M. Charles Robert, secrétaire général du même ministère, dans les séances des 22 et 23 mai 1868, au

sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur.

Casimir I<sup>er</sup>, roi de Pologne, moine de Cluny au xi<sup>e</sup> siècle, étude historique par M. Jacques Malinowsky.

Méditations sur la religion chrétienne, par M. Guizot.

Souvenirs, poésies par M. le baron Gaston de Flotte.

M. Maurin, retenu chez lui pour cause d'indisposition, a prié M. Liquier de lire à sa place la note suivante sur les puits romains:

« Je m'étonne, dit-il, que la question des puits romains n'ait jamais tenté la curiosité de nos archéologues, dans le passé comme dans le présent. Je sais bien qu'on me répondra que l'épigraphie n'a rien à y voir, ni l'art monumental non plus. Mais il s'agit d'un ouvrage utile, et peut-être, en reportant son attention sur le magnifique aqueduc dont ils dotèrent leur Némausus, voudra-t-on bien reconnaître que nos ancêtres, les Gallo-Romains, étaient aussi bien nos maîtres en fait de travaux utiles qu'en fait de travaux d'art. Et cependant ils ne disposaient pas de toutes les ressources d'action que nous donne une science incontestablement supérieure. En tout cas, ce ne sont pas eux qui eussent passé cent ans à discourir sur les moyens de se procurer un supplément d'eau dont ils auraient eu besoin, avant de mettre la main à l'œuvre.

»Dans la rue qu'habite notre confrère M. Aurès, il se rencontre un puits romain d'un caractère vraiment monumental. On arrive à l'eau par un escalier à larges marches et même à palier, autant qu'il m'en souvient; car ce n'est pas récemment que je l'ai vu.

» Cette note n'a pas précisément pour but de vous le décrire, ni de décrire ceux qui se rencontrent dans le voisinage et au loin; car on en trouve un peu partout dans notre ville. Dresser la carte, s'il est permis d'user de l'expression, des puits romains qui se sont conservés plus intacts que nos monuments, et cela se comprend; dessiner leur profil, ce peut être la tâche d'un de mes savants confrères, ce ne saurait être la mienne. L'objet de ma communication est plus restreint et peut-être aussi plus actuel. Vous allez en juger.

» Un observateur très-connu pour son exactitude, l'auteur de la Topographie de Nimes, qui a appartenu, je crois, à l'ancienne Académie de Nimes, a consigné dans cet ouvrage un fait qui

m'a paru mériter l'attention.

» S'occupant des puits de la ville moderne, il énumère les diverses couches de terrains superposées, qu'il faut traverser pour arriver à l'eau; et sa conclusion, résultat des faits observés, c'est que, après avoir brisé la conche de poudingue calcaire, connue dans notre idiôme local sous le nom de cistre dur, on trouve une nappe d'eau excellente et inépuisable qui coule sur un lit de gravier calcaire. M. Vincens ajoute que les Romains ont connu cette disposition aquifère du sol, et qu'il a été reconnu que, dans les quartiers même où les eaux se rencontrent plus près de la surface, ils n'ont pas hésité à creuser plus profondément et à descendre le niveau de leurs puits au-dessous de la roche de brèche, comme on le faisait de son temps, quand on ouvrait un nouveau puits.

» Ainsi, à la période Gallo-Romaine, ainsi encore au siècle dernier — car si la Topographie de Nimes n'a été publiée qu'en 1802, les matériaux qui la composent ont été recueillis avant 1789 — il suffisait, pour s'assurer la possession d'une lame d'eau inépuisable, de partenir au lit

de gravier calcaire, après avoir passé le poudingue qui le précède immédiatement dans la succession des couches.

- » Si cette observation est générale, s'appliquant aussi bien aux terrains de la plaine qu'à ceux qui se rapprochent de nos collines calcaires et rien ne prouve le contraire, il faut reconnaître que les choses sont bien changées à l'heure actuelle ».
- M. Maurin raconte ensuite les travaux qu'il a fait exécuter pour recreuser son puits et les divers terrains que les puisatiers ont traversés. L'eau jaillit en abondance, lorsqu'on fut arrivé au lit de gravier calcaire. Mais elle fut bientôt épuisée, et il fallut reprendre le forage du puits. On traversa un banc d'argile. succédant au gravier calcaire, une couche de cailloux siliceux empâtés dans l'argile, puis un lit de cailloux roulés, comme ceux dont l'amoncellement a déterminé ces côteaux qui s'étendent à l'horizon méridional de notre ville. L'eau reparut enfin. Mais en trois jours elle baissa de cinquante centimètres.

« Comment se fait-il, continue M. Maurin, qu'il faille aujourd'hui creuser plus bas que les Romains, plus bas même que nos pères, pour avoir de l'eau dans nos puits. Ils la trouvaient sur le lit du gravier calcaire, nous sommes obligés de descen-

dre jusqu'à la couche siliceuse.

» Eprouverions-nous des sécheresses plus intenses que celles qu'ils éprouvaient eux-mêmes? Les pluies seraient-elles devenues plus rares et moins abondantes? Au siècle dernier, il était constant, d'après une série d'observations scrupuleusement recueillies, que, si les pluies étaient plus fréquentes à Paris qu'à Nimes, en revanche il tombait plus d'eau à Nimes qu'à Paris; et la différence, au profit de notre cité, calculée sur une période de dix ans, était d'un tiers par an. Certes, ce n'était pas trop pour compenser la déperdition d'humidité opérée sur notre sol par les vents du Nord si violents, qui sont et qui ont été de tout temps le fléau de notre climat. Je dis de tout temps, car un poète grec, qui vivait sous Miltiade, Eschyle, les signalait comme tels dans des vers qui nous ont été transmis par Galien; et plus tard, sous le règne de Tibère, le géographe Strabon ne les caractérisait pas dans d'autres termes. Il est vrai que tous les deux n'en parient que comme d'un ouragan qui renverse les hommes et balaie les pierres; mais un fait ne va pas sans l'autre. Plus un vent sec est impétueux, et plus la dessiccation s'accroît sur son parcours.

»Si les observations météorologiques contemporaines prouvent qu'il n'y a rien de changé dans le régime des pluies, et si, d'autre part, on trouve dans l'histoire du passé la preuve que nos pères ont eu à subir des périodes d'aussi grande sécheresse que nous, il faudrait chercher ailleurs la cause de ce fait nouveau de nos puits taris à la

couche du gravier calcaire.

» Cette cause ne se trouverait-elle pas dans les défrichements de nos bois et de nos garrigues qui ont eu lieu depuis la Révolution? Il est bien certain que l'arbre ou l'arbuste protége, par son ombrage, les eaux souterraines aussi bien que celles qui coulent à la surface, et il retient d'ailleurs les terres par ses racines sur les terrains en pente. Quoi de plus aisé à comprendre que les réservoirs intérieurs, d'où s'échappent par infiltration les eaux qui alimentent les puits, peuvent se tarir, quand les couches supérieures sont soumises à l'ardeur dessiccative des rayons du soleil? Ces rayons, tombant sur une surface nue, atteignent jusqu'aux sources que le sol renferme en son sein, alors qu'il n'y a plus ni arbre ni terre fraîche pour les préserver.

» Mais quoi qu'il en soit des causes qui ont amené l'état de choses actuel, je n'ai pas pris la plume, vous le comprenez sans peine, pas plus pour en rechercher la raison que pour en indiquer le remède.

» Je n'ai voulu que vous signaler ce fait, que les Romains n'avaient pas besoin de fouiller aussi profondément le sol pour obtenir une nappe abon-

dante dans leurs puits.

»Cela ne les avait pas empêchés de chercher des approvisionnements d'eau au dehors pour accroître les ressources de leur consommation domes-

tique.

» Ajoutez encore que ceux qu'ils retiraient de la source de la Fontaine étaient beaucoup mieux aménagés ; car ils n'avaient pas eu l'étrange idée de les gaspiller, en faisant couler ses ondes fraîches et pures dans de vastes bassins et de larges canaux, qui présentent à l'évaporation une surface si considérable.

» On sait que ce système de travaux a été conçu et exécuté par un ingénieur militaire, nommé Maréchal, vers la fin du siècle dernier. Cet ingénieur s'est naturellement inspiré des souvenirs de son art, quand il a transformé le canal naturel où coulent les eaux de la source en fossés de citadelle. Il est regrettable que la configuration des lieux, telle qu'ils existaient du temps des Romains, n'ait pas été respectée davantage; seulement on eût pu les modifier en ramenant les berges en pente douce sur le bord de l'eau, et en faisant sur les terrassements de nombreuses plantations qui auraient poussé vigoureusement par le voisinage de l'eau et qui, par l'ombre qu'elles auraient projetée, auraient mis obstacle à une évaporation trop rapide. Peut-être pourrait-on ajouter encore que les plantations auraient assaini l'air ambiant par l'absorption des gaz méphitiques qui ont été pendant longtemps une cause d'accès de sièvre pour les environs de la Fontaine, et dont on n'a pu se débarrasser que par un curage fréquent du canal.

» Et, tout cela dit, faut-il bien ajouter que les Romains n'avaient pas à satisfaire des besoins industriels aussi pressants que les nôtres ».

M. Albert MEYNIER sait part à l'Académie de

quelques réflexions sur la sculpture.

Après avoir rapidement passé en revue l'histoire de cet art aux différentes époques, il examine les questions suivantes :

- Quelle est la loi de production des œuvres d'art?

— Quelle est leur nature, quel est leur but? — Quelles sont, dans les arts, les conditions où

s'accomplit le progrès?

Il conclut en engageant les sculpteurs à étudier les chefs-d'œuvre de l'art moderne; à consulter avec persévérance la nature; mais pardessus tout, à ne pas oublier, comme l'a si bien dit M. Gustave Planche:

« Qu'Athènes nous a laissé des œuvres d'un goût plus pur, d'une simplicité plus éclatante, d'une grandeur plus vraie que tous les ouvrages modelés en Europe depuis la Renaissance »; — et que c'est parmi ces œuvres que nous devons toujours aller chercher, en dernier ressort, des enseignements et des exemples.

M. Emile Causse donne lecture à l'Académie d'une note détaillée sur une inscription romaine découverte au village de Cabrières (Gard).

Cette inscription lui parait remonter, par sa forme, à une belle époque de l'art. Elle a été portée à la connaissance de l'Académie par les soins de M. Henri Londès, propriétaire à Bezouce.

D'après les appréciations de M. Causse, le modeste village de Cabrières remonterait à une époque très-reculée; il serait d'origine romaine, peut-être gauloise; sa dénomination primitive aurait été Ernon, dénomination qui a été conservée jusqu'à nos jours par un quartier où l'on heurte, à chaque pas, des poteries antiques, des basreliefs, des inscriptions, des moulins en lave, des pierres tumulaires.

La ville de Némausus, d'après M. Causse, utilisait la belle fontaine de Cabrières. On aperçoit encore aujourd'hui, dans le lit tourmenté du Canabou, les restes non-équivoques d'un aqueduc antique. M. Jules Teissier avait émis l'idée que ce

fait pourrait se reproduire aujourd'hui.

Le cippe funéraire, dont il s'agit en ce moment, porte le nom de *Primulus*. Il a été trouvé au quartier d'Ernon, près du cimetière moderne.

Ce fait a inspiré à M. Causse les réflexions sui-

vantes:

A Cabrières, dit M. Causse, comme à Arles, comme à Rome, comme ailleurs, les générations éteintes sont superposées et, en quelque sorte, amoncelées; la mort dans le passé, la mort dans le présent...., la mort dans l'avenir! toujours la mort!

» En présence de cette fatalité irrésistible, de cette œuvre de destruction qui ne s'arrête jamais, du peu que nous sommes, comme disait Bossuet, comment expliquer nos agitations, nos tracasseries incessantes, nos vues ambitieuses? L'homme, cette créature misérable, cette créature d'un jour, ne serait-il pas tenté de répudier la vie qui lui a été donnée comme un funeste présent, si une Pro-

vidence miséricordieuse n'avait mis en lui le sentiment du devoir, en face de lui, comme une lumière consolante et pure, les douces perspectives de l'espérance? »

Il y a lieu d'espérer que, par le dévouement éclairé de M. Henri Londès, le cippe funéraire de la vallée des *Fouzes* pourra prendre place dans nos musées.

L'Académie charge M. Causse de remercier M. Londès et de lui offrir de sa part une médaille d'argent, en retour de sa communication.

M. Liquier lit une traduction en vers de deux Odes d'Horace.

Il les fait précéder, l'une et l'autre, de quelques commentaires et de quelques détails.

#### ODE 18. LIVRE III. - AD FAUNUM.

O Faune, qui poursuis les nymphes fugitives, Dans mes champs abrités daigne porter tes pas; Et, quand tu quitteras mes élèves craintives, De maux cruels ne les afflige pas.

Je t'immole un chevreau lorsque finit l'année; Chère à Vénus, la coupe épanche, unie au miel, La vermeille liqueur par l'automne donnée,

Et notre encens fume sur ton autel.

Aux nones, quand ta fête en décembre est venue, Dans l'herbe épaisse on voit se jouer les troupeaux, Et du village aux prés la foule descendue

Y paît ses bœufs et suspend ses travaux.

Le loup suit les brebis sans leur livrer la guerre; Devant toi se répand la dépouille des bois, Et le gai vigneron frappe du pied la terre Que dans son cœur il maudit tant de fois.

ODE 17. LIVRE 1°r. - A TYNDARIS.

Pan, qui du mont Lycée aime à gravir les pentes.

Souvent pour Lucrétile abandonne ces lieux;

Il défend mes troupeaux des chaleurs accablantes,

Ainsi que des vents orageux.

De leur époux lascif vagabondes compagnes, Mes chèvres vont brouter le thym, les arbrisseaux, Sans craindre la couleuvre au sein de nos campagnes, Sans peur du loup pour leurs chevreaux,

Aussitôt que du dieu le chalumeau rustique A frappé, Tyndaris, de ses aimables sons, Les rochers sous lesquels s'incline l'humble Ustique, Et les côteaux de nos vallons.

Les dieux m'ont accordé toute leur bienveillance; Mon encens et mes vers sont agréés par eux; Viens; pour toi de mes champs la corne d'abondance Versera des fruits savoureux.

Bravant les feux du jour au vallon solitaire,
Des doux chants de Théos viens charmer les échos;
Dis l'épouse d'Ulysse en sa douleur amère,
Et Circé pleurant ce héros.

Ici, la coupe en main, tu boiras, sous l'ombrage, La liqueur de Lesbos, qui trouble peu les sens. Bacchus qui, parmi nous, veut régner sans partage, Hait Mars et les débats sanglants. Ne crains pas que Cyrus, te prodiguant l'injure,
Porte sur toi les mains dans ses transports jaloux;
Que ton voile innocent et que ta chevelure
Soient victimes de son courroux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

## Séance du 1er août 1868.

Présents: MM. Viguié, président, Pagézy, Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, l'abbé Azaïs, Liotard, Bigot, Liquier, Causse, Brun, Ginoux, Lenthéric, Flouest, Penchinat, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès verbal de la séance du 18 juillet est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Achille Millien, de Beatmont-la-Ferrière (Nièvre), accompagnant l'envoi d'un volume de poésies intitulé: Musettes et Clairons.

- M. Causse est invité à présenter un rapport sur le volume dont s'agit.
- M. le secrétaire-perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance:

Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, 1866-67.

Bulletin de la Société académique de Boulo-

gne, 1867, nos 3 et 4.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, tome XI, 1867-68.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires, 1867.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, 1er trimestre de 1868.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, n° 6, mars 1868, 3° série, tome III.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs,

1867.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 1867, nos 56, 57 et 58.

Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, 3° série, tome x.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, pages 177 à 224.

Inscription étrusco-latine du tombeau de Publius Volumnius, étude, par Boudard.

La Rampelado, de Louis Roumieux, pouesio prouvençalo.

M. Penchinat est invité à présenter un rapport sur le volume de la Rampelado, de M. Louis Roumieux.

Afin qu'il puisse être procédé, sans retard et dès le commencement des vacances, au travail de publication du volume de ses Mémoires pour l'année 4867-4868, l'Académie invite son président à nommer les membres de la commission qui auront à s'occuper de cette tâche. M. le président désigne

les membres du bureau et MM. Aurès, Liquier et Penchinat.

L'Académie decide, sur le rapport de M. l'abbé Azaïs, que le Mémoire sur la Mer Morte de M. le pasteur Arnaud, associé-correspondant, dont il a été question dans la séance du 4 juillet, sera inséré en entier dans ce volume.

M. le secrétaire-perpétuel communique à l'Académie la lettre de remerciements qu'elle l'avait chargé d'adresser à M. Guizot, à l'occasion de l'envoi du 3e volume de ses Méditations sur la religion. Il exprime à notre président honoraire combien la Compagnie se félicite d'avoir à sa tête un si digne défenseur d'une si noble cause, combien elle se réjouit de le voir consacrer à de tels travaux un talent dont les années ne font qu'accroître l'autorité, sans rien lui enlever de sa vigueur.

Au nom de M. Charvet, associé-correspondant de l'Académie et lauréat de 1865, M. Germer-Durand donne lecture d'un intéressant Mémoire intitulé: Racine et sa famille maternelle à Uzès et à Saint-Maximin, dont l'auteur l'a chargé de faire hommage à la Compagnie.

M. Charvet commence par quelques notes historiques sur le village de Saint-Maximin, dont le nom parait pour la première fois dans une charte de 1096, par laquelle Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, le donne à la cathédrale du Puy, en même temps que les villages de Sagriès, La Bruguière, etc. Il rappelle ensuite les démêlés des consuls avec les seigneurs au sujet de la nomination au consulat, et donne la série de ces seigneurs depuis la fin du xine siècle jusqu'au milieu du xviie.

C'est en 1659 que le P. Antoine Sconin,

chanoine régulier de Sainte-Geneviève, vicairegénéral et official du diocèse d'Uzès et oncle maternel de Racine, acheta d'Olivier de Thézan le vieux château de Saint-Maximin et ses dépendances, fit démolir les anciennes constructions et édifier la maison moderne, qui était à peine terminée, quand son neveu Jean Racine, orphelin de père et de mère depuis sa quatrième année et destiné par son oncle à l'état ecclésiastique, arriva auprès de lui à Uzès, le 8 novembre 1661. Racine avait alors 22 ans.

M. Charvet emprunte aux lettres écrites d'Uzès par Racine à M. Vitart, à La Fontaine et à quelques amis, des fragments qui, pour n'être pas inédits, n'en sont pas moins curieux à relire. Racine y exprime avec agrément ses impressions au sujet du pays, du climat, des mœurs, de la langue d'Oc qu'il ne comprend pas. Dans certain passage d'une lettre du 6 juin 1662, on voit (ainsi que le remarque justement M. Charvet) que, « si Racine ne succéda pas à son oncle comme prieur de Saint-Maximin, ce ne fut peut-être pas sans en avoir eu l'intention et le désir... Mais la Providence réservait au poète d'autres destinées; avant la fin de l'année 1662, il quittait Uzès pour ne plus y revenir ».

L'auteur continue l'histoire de la seigneurie de Saint-Maximin, qui demeura dans la famille Sconin jusqu'à la Révolution, et donne les renseignements les plus précis sur la maison que cette famille possédait à Uzès, et qui se trouvait située à l'est de la ville, adossée à l'intérieur du rempart entre l'Evêché et la porte Saint-Julien, comme on le voit sur un curieux plan d'Uzès au xvire siècle, communiqué par M. Rochetin à M. Charvet, et dont celui-ci joint à son mémoire un facsimile.

# M. Eug. Brun lit la pièce de vers suivante :

## LA MORT D'UN CHÊNE.

Il était, près de mon village, Un vieux chêne à l'épais feuillage, Temple autrefois de nos hameaux, Qui vit les saintes assemblées Des habitants de nos vallées Siéger sous ses vastes rameaux.

Je me souviens qu'avec ma mère, Dans mon enfance, âge éphémère, Poursuivant à travers les prés Le papillon à l'aile blanche, J'y venais prier, le dimanche, Et bégayer les chants sacrés.

J'y jouais, dans mon premier âge.

Il abritait pendant l'orage;

Et, dans la joyeuse saison

Où se tient la fête votive,

Selon la mode primitive,

On y dansait sur le gazon.

Le troupeau de la métairie,

Quittant l'herbe de la prairie,

Pendant la chaleur, y gîsait;

Et, suspendant sa faux tranchante,

Pendant que la cigale chante,

Le moissonneur s'y reposait.

De son asile solitaire

Les amants cherchaient le mystère;

Et, sans craindre d'être troublés,

Venaient s'y cacher, à la brume,

Quand le toit du village fume

Et que le ver luit dans les blés.

Des générations sans nombre
Se succèdèrent, à son ombre.
Il dominait la plaine au loin,
Et sa vieillesse vénérée
Des annales de la contrée
Etait le fidèle témoin.

Sacrilège amour des richesses!
Un barbare l'a mis en pièces
Et l'a vendu pour un peu d'or.
Qu'en hiver sa vigne se gêle,
Qu'en été sur son champ il grêle,
Et qu'on lui vole son trésor!

On m'a dit qu'il fallut combattre
Un jour tout entier pour l'abattre;
Que sa chute immense ébranla
Toute la campagne voisine,
Et que de son tronc en ruine
Un essaim de nids s'envola.

Pleurez, moissonneurs; pleurez, pâtres;
Pleurez, enfants aux yeux folâtres;
Pleurez, colombes et ramiers;
Pleurez, hauthois aux gais quadrilles;
Pleurez, garçons et jeunes filles,
Le vieux chêne que vous aimiez!

M. Liquier communique à l'Académie la traduction suivante de deux odes d'Horace, après l'avoir fait précéder de quelques notes en forme de commentaires :

### ODE 15. LIVRE 1ºr. - NEREI VATICINIUM.

Sur les mers, au mépris de l'hospitalité, Quand Pâris entraînait perfidement Hélène, A la voix de Nérée, avec docilité, Les vents partout calmés retenaient leur haleine.

Cette voix par ces chants révélait l'avenir : « Celle que tu conduis au palais de tes pères Causera ton malheur ; la Grèce va s'unir Pour briser Ilion et tes nœuds adultères.

- » Combattants et coursiers sont baignés de sueur; Race de Dardanus, pour toi quel deuil s'apprête! Minerve, sur son char, est ivre de fureur; L'égide est à son bras, le casque est sur sa tête.
- » De Cythérée en vain tu reçois le secours; En vain ta chevelure est avec soin peignée; Tu consacres en vain, pour d'indignes amours, Aux chant volupteux ta lyre efféminée.
- » Nonchalamment couché, tu n'éviteras pas Le redoutable Ajax, qui, prompt comme la foudre,

Voudra, pour t'immoler, s'attacher à tes pas, Et bientôt tes cheveux traîneront dans la poudre.

- Ne vois-tu pas Ulysse et Nestor de Pylos,
  Ulysse, le fléau de ta race proscrite,
  Teucer de Salamine, et le fier Sthénélos
  Qui, comme eux, veut ta vie et vole à ta poursuite?
- » Sthénélos, qui sait l'art de dompter les coursiers, De diriger un char, de conduire une armée! Remarque Mérion; mais, entre ces guerriers, Vers toi, plein de fureur, vient le fils de Tydée.
- » Ce fils, qui de son père efface les exploits, Tu le fuis haletant, comme, dans la vallée, Le cerf, voyant le loup qui sort du fond des bois, S'enfuit en oubliant l'herbe qu'il a foulée.
- » Est-ce ce qu'attendait l'objet de tes amours? En proie à son couroux, qui dans son camp l'enchaîne, Achille de Pergame a prolongé les jours; Mais la flamme s'apprête et sa chute est prochaîne. »

ODE 20 - LIVRE 1er - A MÉCÈNE.

Dans une coupe simple, illustre chevalier,
Tu boiras l'humble vin du crû de la Sabine,
Dont je scellai l'amphore au fond de mon cellier,
Lorsque du Vatican la joyeuse colline
Et les échos des bords du fleuve paternel,
Cher Mécène, au théâtre annonçaient ton entrée,
Excitant les transports et l'élan solennel
Des applaudissements d'une foule charmée,
Et Cécube et Calès du jus de leurs raisins

Emplissent tes celliers; mais Falerne et Formie Ne m'offrent pas leurs dons pour corriger les vins Dont ma table à tes yeux se montrera servie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Séance du 17 ooût 1868.

Présents: MM. Pagézy, présidant la séance en l'absence de MM. Maurin et Viguié; Aurès, Germer-Durand, Ollive-Meinadier, Liotard, Bigot, Eug. Brun, Albert Meynier, Verdier, membres-résidants.

M. Liotard est invité à remplir les fonctions de secrétaire, en l'absence de M. de Clausonne et de M. l'abbé Azaïs.

Le procès-verbal de la séance du 1er août est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre du ministre de l'instruction publique, à la date du 34 juillet, qui annonce l'allocation d'une somme de 400 fr. au profit de l'Académie, et qui demande la désignation du membre de la compagnie au nom duquel le mandat devra être ordonnancé.

M. le secrétaire-perpétuel, avant de partir, a déjà satisfait à cette demande du ministre, en lui indiquant M. Charles Liotard, trésorier. Il a en même temps anticipé les remerciements que l'A-

cadémie délibère de consigner en outre sur son registre.

M. le président se fait l'interprète de la satisfaction de la compagnie, lorsqu'elle a appris que deux de nos confrères: M. A. Viguié, membre titulaire, président du consistoire de l'Eglise réformée, et M. Numa Boucoiran, membre honoraire, directeur de l'école de dessin, avaient été compris dans les récentes nominations au grade de chevalier de la Légion-d'honneur.

M. GERMER-DURAND donne lecture à l'Académie de la lettre suivante qu'il a reçue de M. Jules Canonge, membre honoraire:

« Cher collègue,

» Lecteur assidu de vos travaux archéologiques, j'ai habituellement le plaisir d'en applaudir la parfaite exactitude; par exception, ne vous en êtes-vous pas écarté, dans la séance du 4 juillet, en traduisant : De funeraticio faceundum curavit par « a fait les frais de ses funérailles » ?

» Les inscriptions constatant qu'une chose a été exécutée aux frais de quelqu'un portent habituellement : DE.SVO.

» De Funeraticio, que vous-même faites remarquer être ici, contrairement à l'usage, employé substantivement, me semble désigner la « somme destinée aux frais des funérailles»; cette somme pouvait avoir été réservée, désignée pour cet usage, soit par la volonté du défunt, soit par l'assemblée des héritiers, ou parents, ou amis. Sécundina remplirait ici un office analogue à celui d'exécuteur testamentaire ou délégué de la famille. Je crois donc que le sens vrai serait:

» Sécundina a pris soin de faire élever ce monument, en prélevant « les frais sur la somme destinée aux funérailles ». Do no peut chercher à le dire avec plus de concision; mais je ne trouve aucune autre interprétation possible de la formule : De Funeraticio.

» Voyez surtout, dans mon objection, une preuve du soin avec lequel je vous lis, et recevez mon affectueux vale ».

Jules Canonge.

Nimes, 29 juillet 1868.

« On est trop heureux, dit M. Germer-Durand, lorsqu'on s'occupe d'épigraphie en province, de rencontrer des lecteurs aussi attentifs et aussi compétents que M. Jules Canonge. Aussi, après vous avoir donné lecture de sa lettre, ai-je cru qu'il était de mon devoir de le remercier publiquement de l'intérêt qu'il veut bien prendre aux communications épigraphiques que je fais à l'Académie.

» Quant à l'interprétation qu'il propose du mot : Funeraticium, je lui demande de me per-

mettre de suspendre mon adhésion.

La question du Funeraticium est neuve, et les éléments pour la résoudre sont peut-être encore bien insuffisants. Ainsi que je l'ai dit dans ma note du 4 juillet, avant l'inscription de Bizac, trois autres inscriptions seulement (Orelli, 2417, 4107)

et 6086) avaient fait connaître ce mot.

» Peut-être l'étude comparée de ces trois monuments, et surtout de deux d'entre eux (2417. Réglement du collège d'Esculape et d'Hygie, daté du 19 septembre de l'an 153 de notre ère ; et 6086, Réglement du collège des adorateurs de Diane et d'Antinoüs, daté du 1er janvier 133), nous fournirait-elle quelques données pour la solution de la question à laquelle M. Canonge paraît s'intéresser.

» Je me propose de l'entreprendre prochainement, et j'appelle l'attention de notre honorable et savant confrère sur ces deux textes si importants pour l'étude des mœurs de certaine classe de la société romaine au second siècle de notre ère.

M. Aurès, à l'occasion de cette inscription, exprime, une seconde fois, le vœu que des mesures soient prises pour faire parvenir l'inscription dont s'agit à la collection centrale de Nimes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Séance du 29 août 1869.

Présents: MM. Pagézy, présidant la séance en l'absence de MM. Maurin et Viguié; Jules Salles, Aurès, Germer-Durand, Charles Liotard, Brun, de Clausonne, secrétaire-perpétuel, membres-résidants.

Le procès-verbal de la séance du 17 août est lu et adopté.

M. E. Arnaud, pasteur de l'Eglise réformée de Crest, associé-correspondant, a fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il vient de publier sous le titre de: Symbolisme de l'alphabet hébreu. Les remerciements de l'Académie seront consignés au procès-verbal.

M. le secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants, reçus depuis la dernière séance:

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — 2° série, tom x1, n° 3.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4° série, tome VII. Avril 1868.

La même, mai et juin 1868.

Actes de l'Académie impériale de Bordeaux, 3e série, 29e année. 1867, 4e trimestre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Rochelle. 1 er trimestre de 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère. Juin 1868.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. — 1868, nº 7.

Bulletin des travaux de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure. Avril, mai et juin 1868.

Mémoires de la Société académique du département de l'Aube. 1867.

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Tome 1x°, 1859-1867.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres etc. de l'Aveyron. Juillet 1864-mars 1866.

Biographies aveyronnaises. Tome 1.

Séance publique de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix. Mai 1867.

Séance publique de la même Académie. Juin 1868.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes. Juin 1868.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France. Tome IX, 3e livraison.

Journal des savants. Juin 1868. Id. Juillet 1868. Les communications suivantes ont été adressées à l'Académie par M. Ph. Eyssette, président du tribunal civil de Largentière, membre nonrésidant.

La lecture des deux notes archéologiques a été faite par M. Germer-Durand, et celle des stances par M. Liotard.

#### PREMIÈRE NOTE.

« Dans le courant de l'année 1866, des bûcherons travaillant à des défrichements du sol forestier, aux environs de l'ancienne abbaye de Mazan, découvrirent, engagée dans les racines d'une vieille souche, une corne remplie de pieces d'or.

«Ce trésor fut aussitôt réparti entre les heureux inventeurs, mais l'Etat intervint en sa qualité de propriétaire. Les pièces furent restituées et déposées au greffe du tribunal de Largentière, où elles sont demeurées assez longtemps; l'administration des domaines les a, depuis peu, réclamées pour les expédier à Paris.

« Ce trésor numismatique consistait en une trentaine de pièces d'or, appartenant toutes au xve siècle.

» Nous avons remarqué d'abord, et en assez notable quantité, l'écu de France frappé au nom de François Ier, Franciscus rex D. G.; l'écu chargé de trois fleurs de lys et surmonté ou timbré de la couronne royale ouverte, en forme de bandeau fleurdelisé, avec la salamandre en cimier; — à l'avers, la croix fleurdelisée et la légende Christus vincit, regnat, imperat.

· » Sur une de ces pièces, fabriquée probablement en Dauphiné, la croix est cantonnée de fleurs

» Nous avons reconnu un certain nombre de monnaies siciliennes, portant d'un côté une croix et de l'autre les armes d'Anjou, Sicile et Jérusalem. Les unes sont au nom de Charles, empereur;

les autres, au nom de Philippe II.

» Parmi ces dernières, deux particulièrement ont fixé notre attention, à cause de leur devise se rattachant sans doute au glorieux combat de Lépante :

Domine, da mihi virtutem contra hostes tuos.

» Et cette autre,

Virtus Domini suos coronat.

» Notre intérêt n'a pas été moins excité à l'aspect de petites monnaies d'or, fort usées et presque frustes, où les armes de Sicile peuvent cependant être encore reconnues. Il ne reste de la légende qu'un mot bien nettement lisible, c'est le mot reges. C'en est assez pour signaler Isabelle et Fer-

dinand, rois de Sicile.

» Pour compléter cette galerie historique, ajoutons un ducat de Ferrare, avec le nom d'Alphonse et la devise Adsit nobis virtus Domini; — celui de Lucques, avec le nom de Cosme et les armes des Médicis, trois globes disposés en triangle; — enfin deux pièces attribuées aux sérénissimes républiques, et dont l'une porte le lion de Saint-Marc, et l'autre porte le nom de Doria.

» Avant d'expédier à Paris ces curiosités numismatiques, il nous a paru utile d'en opérer la des-

cription et d'en certifier l'exsistence.

#### SECONDE NOTE.

«Une découverte intéressante vient de nous être

signalée.

» Un habitant de cette ville a trouvé chez lui, dans un fouillis de vieux fer, un scel ecclésiastique du moyen-âge, parfaitement conservé, et dont il a bien voulu nous soumettre une empreinte fort exacte, relevée sur cire.

» Le sceau est de forme elliptique, mesurant

sept centimètres sur le grand axe et quatre centimètres sur le petit axe, encadrement compris.

» Il porte la légende suivante, tracée en caractères gothiques : Sigillum capituli beati Germani antissidorensis (sceau du chapitre du bienheureux Germain d'Auxerre). La première lettre du mot sigillum et les cinq dernières du mot antissidorensis sont effacées; les mots sont écrits en toutes lettres, sans abréviations, et séparés entr'eux par deux points superposés. Le pôle inférieur du grand axe est marqué par une croix grecque, intercalée dans la légende; le même signe devait exister au pôle correspondant, mais a été effacé. Dans le champ du sceau, figure de face et en pied l'image du patron titulaire du collège canonial.

» Le saint évêque d'Auxerre est revêtu d'une tunique de lin, descendant à longs plis jusqu'à ses pieds chaussés de sandales ou de brodequins découpés; l'extrémité inférieure de l'aube est bordée en relief d'une étoffe ou parement cousu; un amict enveloppe le cou, en forme de coule monastique; la chasuble, relevée sur les bras, est largement

drapée.

» Dans la main droite du Pontife, est engagée la hampe svelte et légère d'une crosse épiscopale; la main gauche soutient un évangéliaire orné.

» Le chef est couvert de la mitre ou cidarys, de moyenne ampleur et de forme triangulaire.

» A droite et à gauche de la vénérable effigie, apparaissent une étoile et un croissant, placés en regard l'un de l'autre. Le croissant n'est pas posé de champ, comme il l'est habituellement dans les armoiries, mais bien verticalement et affectant la forme d'un disque lunaire au naturel.

» Sans rien préjuger sur le sens héraldique ou mystique de ce double symbole, ne serait-il pas permis de supposer que les chanoines ont voulu indiquer que le cycle de la prière publique correspondait au cycle des heures et se liait aux évolutions sidérales, mesurant parmi les hommes la durée du jour et de la nuit? L'étoile du matin et l'astre du soir, ainsi rapprochés et combinés, seraient alors la traduction emblématique et imagée de ce verset du Psalmiste:

A solis ortu usque ad occasum, laudabile nomen Domini.

» En résumé, notre sceau capitulaire est digne de fixer l'attention des archéologues par sa forme, son antiquité et son authenticité, bien qu'il ne nous soit pas encore permis de l'attribuer à une église spéciale ou à un corps religieux déterminé.»

### Stances à un pelutre paysagiste.

Blocs de granit, bondissantes cascades, Qui du désert attestez les grandeurs; Ruisseaux fuyant sous de fraîches arcades Et du midi tempérant les ardeurs;

Harmonieux lointains, cîmes dorées, Blanches vapeurs qui reflétez les cieux, Vous colorant de teintes empourprées, Dernier éclat d'an soir majestueux;

Saules, baignant vos longues chevelures. Rameaux où tremble un rayon de soleil, Dômes touffus aux fines dentelures Se détachant à l'horizon vermeil; En vous voyant, ravissantes merveilles, En admirant votre cycle enchanteur, Je dis: « Heureux le mortel qu'en ses veilles » Vient visiter le souffle inspirateur,

- » Qui, sur la toile où son âme est passée,
- » Fit ruisseler la vie et la clarté,
- » Et condensa l'éclair de sa pensée
- » Dans un rayon d'idéale beauté! »

Je dis encor : « Plus heureux est le sage

- » Qui, du tableau scrutant la profondeur,
- » De la nature, éblouissante image,
- » Monte et s'élève à son divin Auteur! »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

# TABLEAU STATISTIQUE

DES

## TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD

PENDANT L'ANNÉE 1867-68.

| SÉANCES        | AUTEURS.           |  |
|----------------|--------------------|--|
|                | THE REAL PROPERTY. | Académie du Gard.  |
| 9 nov. 1867.   | E. Teulon.         | Quelques pages consacrées à la mémoire de M. le baron Ach. de Daunant.   |
| 7 déc. 1867.   | L. Pagézy.         | Etat statistique des travaux de l'Académie, pen-<br>dant l'année 1866-67.  |
| Id.            | Id.                | Tableau statistique contenant l'état des présents et des absents.  |
| 18 janv. 1863. | Ch. Liolard.       | Compte des recettes et des dépenses de l'exer-<br>cice 1867.   |
| ler fév. 1868. | OllivMeinadier     | Rapport après examen du compte précédent.  |
| 28 mars 1868.  | G.de Clausonne.    | Notice sur M. le baron Ach. de Daunant.  |
| 11 avril 1868. | Id.                | Compte-rendu de l'année 1866-67.   |
| 25 avril 1868. | L. Maurin.         | Allocution pour l'ouverture de la séance publique.   |
|                | STE ASSESSED       | Agriculture.   |
| 1** févr. 1868 | E Im-Thurn.        | Compte-rendu de l'ouvrage de M. L. Destremx . membre non-résidant : Agriculture méridio-nale ; le Gard et l'Ardèche.                           |
| 14 mars 1868.  | Alph. Dumas.       | Rapport sur une « Statistique agricole de la Fran-<br>ce », dans les Mémoires de la Société d'agricul-<br>ture, etc. d'Orléans.                |
| 4 juill. 1868. | Id.                | Rapport sur trois brochures de M. de Masquard.<br>du docteur G. Brouzet et de Mme Sabatier-<br>Guibal, relatives à la maladie des vers-à-soie. |

| SÉANCES.              | AUTEURS.                         | FUTATIES LIABILEAT  |
|-----------------------|----------------------------------|---|
|                       |                                  |   |
|                       |                                  | Archéologie.  |
| 21 déc. 1867.         | A. Aurès.                        | Mémoire sur la métrologie gauloise.   |
| 18 janv. 1868.        | Germer-Durand                    | Note sur quatre pierres tumulaires romaines, trou-<br>vées par M. G. Ducros, pasteur à St-Gilles, en<br>démolissant le barrage du Moulin-de-la-Rey-<br>nette. |
| 15 févr. 1868.        | Id.                              | Complément de la note précédente.   |
| 29 févr. 1868.        | E. Causse.                       | Communication sur une borne du domaine de<br>Psalmody trouvée par M. Dombre, ingénieur.   |
| 28 mars 1868.         | Germer- Durand                   | Note sur une mosaïque découverte chez M. Ribou-<br>let, négociant, rue des Lombards.  |
| Id.                   | · Id.                            | Note sur une inscription d'Aramon, d'après un estampage communiqué à l'Académie par M. Ch. Domergue, associé-correspondant.                                   |
| Id.                   | A. Aurès.                        | Sur le soin religieux avec lequel les anciens choi-<br>sissaient les nombres, et les idées mystiques<br>qu'ils attachaient à ce choix.                        |
| 11'avril 1868.        | Flouest.                         | Compte-rendu d'une exploration sommaire de l'oppidum gaulois de Nages.  |
| 9 mai 1868.           | Germer-Durand                    | Note sur trois inscriptions de l'époque carlovin-<br>gienne à Uzès.   |
| 23 mai 1868.          | Flouest.                         | Rapport sur les travaux de déblaiement entrepris<br>à l'oppidum gautois de Nages.   |
| 20 juin 1868.         | Id.                              | Compte-rendu d'une nouvelle visite à l'oppidum gaulois de Nages.  |
| 4 juillet 1868.       | Germer- Durand                   | Note sur trois inscriptions tumulaires de la Vau-<br>nage.  |
| 18 juillet 1868       | L. Maurin.                       | Note sur les puits romains de Nimes.  |
| Id.                   | E. Causse.                       | Sur une inscription romaine découverte à Ca-<br>brières.  |
| 17 août 1868.         | Jules Canonge,<br>memb. honor.   | Lettre à M. Germer-Durand sur le sens du mot<br>Funeraticium dans l'inscription de Bizac.   |
| 29 août 1868.         | Phil. Eyssette,<br>memb.non-rés. | Monnaies d'or du xv° siècle, trouvées à Mazan (Ardèc,he).   |
| Id.                   | Id.                              | Sceau du chapitre de Saint-Germain-d'Auxerre.   |
| ART STATE OF BUILDING |                                  |   |

| SÉANCES.        | AUTEURS.                      |  |
|-----------------|-------------------------------|--|
|                 |                               | Beaux-Arts.  |
| 4 janv. 1868.   | Alb. Meynier.                 | Etude sur la sculpture française et Jean Goujon.   |
| 11 avril 1868.  |                               | Etude sur le talent et les œuvres d'Ingres.  |
| 18 juillet 1868 |                               | Réflexions générales sur la sculpture.   |
|                 |                               | Droft.   |
| 20 juin 1868    | F. Verdier.                   | Mémoire sur les gains de survie entre époux.   |
| 4 juill. 1868   |                               | Continuation de ce mémoire.  |
|                 |                               | Economic politique.  |
| 20 juin 1868    | 3. L. Pagézy.                 | De la vraie civilisation en France.  |
|                 |                               | Mistoire et Géographie.  |
| 9 nov. 186      | 7. L. Maurin.                 | Compte-rendu du livre de M. E. Salvador, inti-<br>tulé: Le littoral de la Méditerranée; Marseille<br>et son avenir.  |
| 23 nov. 186     | 7. E. Causse.                 | Notice sur l'ancien couvent de Psalmody.   |
| 15 févr. 186    | 38. A. Viguié.                | Rapport sur un ouvrage de M. Alexis Giraud-Teu-<br>lon, intitulé: La mère chez certains peuples de<br>l'antiquité.   |
| 6 juin 18       | 68. L'abbé Azaïs.             | Rapport sur un ouvrage de M. E. Arnaud, associé-<br>correspondant : La Palestine ancienne et mo-<br>derne, ou Géographie historique et physique de<br>la Terre-Sainte. |
| ler août 18     | 868. E Arnaud, associé-corres |  |
| id.             | Gr. Charvet                   |  |
|                 |                               | Littérature.   |
| 21 déc. 18      | 367. Ch. Liotard              | Rapport sur un recueil de M. Jacques Foulc, inti-<br>tulé: Chants nationaux des deux mondes.   |
| 29 févr. 1      | 868. Id.                      | Dissertation sur le chien.   |
| 14 mars 1       | .868. E. Causse               | Compte-rendu d'un fascicule des Mémoires de l'Académie de Bordeaux.  |
| id.             | L'abbé Aza                    | is. Les derniers jours du Tasse au couvent de Saint-<br>Onuphre.   |
|                 |                               | 1 Onuphre.   |

| SÉANCES.       | AUTEURS.      |  |
|----------------|---------------|--|
| 28 mars 1868.  | Ir. Ginoux.   | Rapport sur un poème provençal de M. Jules<br>Canonge, intitulé: Brune-la-Blonde ou la Gar-<br>dienne des Aliscamps. |
| 23 mai 1868.   | E. Roussel.   | Rapport sur un recueil de poésies provençales, de M. William C. Bonaparte-Wyse, intitulé: Li Parpaioun blu.          |
|                |               | Philosophie.   |
| 7 déc. 1867.   | L. Maurin.    | Thémiste, ou un Orateur philosophe du 1v° siècle de l'ère chrétienne.  |
| 21 déc. 1867.  | Id.           | Continuation du même sujet.  |
| 9 mai 1868.    | L. Penchinat. | Etude sur les Sophistes grecs et sur Platon.   |
| 10000          |               | Poésie.  |
| 7 déc. 1867.   | C. Liquier.   | Traduction de l'Ode d'Horace : Beatus ille.  |
| 4 janv.1868.   | Id.           | Traduction des deux odes d'Horace : Eheu! fuga-<br>ces, Posthume, et Poscimus : si quid vacui.                       |
| 18 janv. 1868. | Ir. Ginoux.   | Le monde à l'envers, satire.   |
| l° févr. 1868. | E. Teulon.    | Traduction d'un fragment des Métamorphoses d'Ovide: Deucalion et Pyrrha.   |
| 15 févr. 1868. | E. Brun.      | Une visite à Pompéi.   |
| id.            | E. Teulon.    | Traduction d'un fragment des Métamorphoses d'Ovide: Philémon et Baucis.  |
| 29 févr. 1868. | C. Liquier.   | Traduction de l'ode d'Horace : O navis, referent in mare.  |
| 14 mars 1868.  | E. Teulon.    | Traduction d'un fragment des Métamorphoses d'Ovide: Mort de Polyxène. — Désespoir d'Hécube.                          |
| 25 avril 1868. | Id.           | Traduction d'un fragment des Métamorphoses d'Ovide: Pythagore exposant sa doctrine.                                  |
| 9 mai 1868.    | A. Bigot.     | L'Our et li dous Taffataire, fable imitée de La<br>Fontaine.   |
| 6 juin 1868.   | C. Liquier.   | Traduction, avec commentaires, des deux odes d'Horace: Mæcenas, atavis, et Jam satis terris.                         |
| 20 juin 1868.  | Id.           | Traduction avec commentaires de l'ode d'Horace : Dianam teneræ dicite virgines.                                      |

| SÉANCES.       | AUTEURS.                                   |   |
|----------------|--|---|
|                |  |   |
| 4 juill. 1868. | C. Liquier.                                | Traduction avec commentaires de l'ode d'Horace<br>à Agrippa : Scriberis Vario fortis.                     |
| 8 juillet 1868 | Id.  | Traduction avec commentaires des deux odes d'Horace: Faune, nympharum et Velox amænum sæpe.               |
| er août 1868.  | E. Brun.                                   | La mort d'un chêne.   |
| id.            | C. Liquier.                                | Traduction avec commentaires des deux odes d'Horace : Pastor quum traheret et Vile potabis.               |
|                | Ph. Eyssette,<br>membre non-ré-<br>sidant. | Stances à un peintre paysagiste.  |
| The state of   |  | Prix.   |
| nov. 1867.     | L. Pagézy,<br>et Causse.                   | Communication relative à la question proposée pour le prix Talabot : Histoire de la Séricicul-            |
|                |  | ture.   |
|                |  | Religion.   |
| déc. 1868.     | A. Viguié.                                 |   |
| déc. 1868.     | A. Viguié.<br>L'abbé Azaïs.                | Etude historique sur les origines de la fête de   |
| fév. 1868.     |  | Etude historique sur les origines de la fête de Noël.  Etude historique sur l'origine de la fête de Noël. |

tolic yout squared and some some state of the squared and squared The state of the last of the state of the st D. SMINES THE STANDING IN SHIP TO STAND OF







